



## Les Possibles - No. 09 Printemps 2016

## Éditorial : Le fond des choses

mardi 29 mars 2016, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

**L'année 2015 a été traversée par deux types de drames. L'un, politique, la mise sous tutelle de la Grèce en juillet : le peuple fut bâillonné et la démocratie bafouée. L'autre, terroriste, en janvier et novembre [1]. La politique du gouvernement français face au premier de ces drames fut de participer activement à l'humiliation du peuple grec. La réponse au second fut de proposer d'instaurer l'état d'urgence à répétition et l'inscription de la déchéance de la nationalité dans la Constitution. Les larmes n'étaient pas encore séchées que deux autres problèmes surgissaient à la fin de l'automne 2015 et au début 2016. Les migrations entraînées par les désastres syriens, irakiens et libyens révélèrent au grand jour que les « valeurs » de l'Union européenne n'étaient que des chiffons de papier et que la France, « berceau des Lumières », mettait tout son savoir-faire en œuvre pour créer des camps de la honte de type calaisien. Politique nauséabonde, au moment où l'on apprend que l'Union européenne va payer la Turquie pour que celle-ci parque tous les réfugiés à ses portes. Et, point final d'un quinquennat désastreux : le code du travail est en passe de devenir le bréviaire du droit du capital. Politique de droite dure.**

Le présent numéro des *Possibles* s'ouvre donc par un dossier consacré à une situation sociale et politique devenue délétère et dangereuse. Trois premiers articles, de Philippe Wannesson, Claude Calame et Raymond Blet, dressent un constat sans appel du drame infligé aux migrants à Calais. Pourtant, des énergies se dressent, notamment par le biais de la Cabane juridique, explique l'avocat Raymond Blet. Peter Wahl examine ensuite la politique allemande face à la prétendue crise des migrations. Dans le contexte des attentats de Paris, le sociologue Laurent Mucchielli propose de voir autrement les « perdants du système » : dans les banlieues, la dégradation des conditions sociales se conjugue avec la mise à l'écart des populations, victimes de la pauvreté mais aussi du regard porté sur elles. Raphaël Liogier, nous offre aussi un regard de sociologue sur la métamorphose de la figure de l'Autre dans le contexte de la civilisation globale, extrait de son dernier livre [2].

Il faut « être doté d'une belle inculture », comme aurait dit Bourdieu, pour que le Premier ministre ait osé déclarer que la sociologie excusait les délits. Gérard Loustalet-Sens décortique cette déclaration aussi ahurissante qu'indigne : « misérable diversion », dit-il.

Les tensions économiques et sociales comportent leur part de bouleversement des représentations culturelles et de compromis politiques. Le rapport entre l'État et les religions, que la France a fixé dans la loi de 1905, est bousculé par la place que prend aujourd'hui l'islam. Pierre Khalfa montre que la laïcité est mise à l'épreuve parce que l'équilibre trouvé est toujours resté instable depuis plus d'un siècle, et aussi parce qu'existe aujourd'hui le risque de faire dévier le débat politique sur la question de l'identité. La *Marseillaise* marquerait-elle l'identité citoyenne française au point que ses paroles guerrières et sanguinaires ne pourraient être repensées, se demande Jean Tosti.

Le dossier se termine par deux articles portant sur l'actualité sociale mise à mal par la politique de classe. Annick Coupé dénonce le jugement condamnant à de la prison ferme des salariés de Goodyear. Elle y voit la criminalisation des mouvements sociaux alors qu'émergent quelques résistances aux dégradations causées par le néolibéralisme. Dans le même esprit, Gérard Filoche dresse un réquisitoire contre le projet de loi, dit El Khomri, de réforme du code du travail, qui fait la part belle à la sécurisation des employeurs et à la précarisation des travailleurs.

La partie « Débats » du présent numéro comprend d'abord deux articles faisant le point sur la caractérisation de la crise actuelle. Pour Dominique Taddei, nous sommes en train de vivre le troisième stade de la crise mondiale, réclamant l'urgence de l'établissement d'un front progressiste. Jean-Marie Harribey, quant à lui, insiste sur le fait qu'il s'agit d'une crise du capitalisme parce que celui-ci éprouve de plus en plus de difficultés à faire produire toujours plus de valeur « monnayable » aux travailleurs sur une base matérielle en voie de raréfaction.

Contradictions sociales et écologiques mêlées expliquent pourquoi le capitalisme est vraisemblablement entré dans une stagnation longue.

Cette situation ouvre-t-elle de nouveaux espoirs et espaces d'émancipation ? Telle est la question posée par Gustave Massiah. Bien que l'hégémonie culturelle néolibérale se soit imposée, des formes d'engagement émancipateur de la part des nouvelles générations émergent, dessinant un (des) avenir(s).

Thomas Coutrot propose un compte rendu de lecture du dernier livre de Frédéric Lordon, *Imperium*. Il salue la recherche par l'auteur d'une réponse à la question

« qu'est-ce qu'une communauté politique ? », mais il lui reproche de ne pas penser le « commun mondial », de façon à concevoir un nouvel internationalisme.

La revue des revues préparée par Jacques Cossart ne pouvait pas mieux tomber. En passant « en revue » les efforts déployés, souvent en vain, par l'ONU pour promouvoir aussi bien des « objectifs du développement » que la lutte contre le réchauffement climatique, on mesure l'écart existant entre des velléités et la réalité. Le résultat décevant de la COP 21 à Paris en fait hélas foi. Il faut dire que les efforts, eux souvent couronnés de succès, des banques pour préserver leur secret sont dignes d'un capitalisme en crise !

Quand un capitalisme en crise est sauvé parce ceux qui s'en déclaraient les ennemis – juste le temps de se faire élire –, on touche le fond, c'est-à-dire qu'il ne reste plus aux citoyens qu'à aller au fond des choses pour faire entendre une autre musique. Entendre ? Laissons le mot de la fin à Monsieur Macron, qui, venu plaider sur France Inter, le matin du 8 mars 2016, en faveur de la loi El Khomri, répondait aux questions et aux critiques en déclarant : « il faut entendre les malentendus ». Que disait Audiard à propos de ceux qui osaient tout ?

---

## Notes

[1] À peine ces lignes étaient-elles écrites qu'une nouvelle séquence sanglante éclatait : à Kida (Mali), Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) et Bruxelles.

[2] R. Liogier, Extrait de *La guerre des civilisations n'aura pas lieu. Coexistence et violence au XXI<sup>e</sup> siècle* (CNRS Édition, janvier 2016).

# Dossier : La situation après l'année des attentats

# L'état d'urgence à Calais : un outil juridique et un climat au service d'une fuite en avant répressive

mardi 29 mars 2016, par [Philippe Wannesson](#)

**L'état d'urgence intervient à Calais dans un contexte où l'État a changé de mode de gestion de la situation des exilé-e-s, et se heurte à une médiatisation non maîtrisée et à des résistances de la société civile. En réaction, il est amené à adopter des mesures présentées comme humanitaires, mais détournées au service de sa politique répressive. Il cherche aussi à mettre à distance les acteurs citoyens, et met en place différents moyens de pression. L'état d'urgence lui donne de nouveaux moyens, mais constitue aussi au climat global dans lequel toutes les solutions brutales semblent permises.**

## Le tournant

À partir de la fermeture en 2002 du Centre de Sangatte, ouvert en 1999 par l'État sous la pression des associations, se met en place une politique qu'on pourrait qualifier de déguerpissement. Les exilés n'ont plus à être là, de fait y sont encore, s'abritent là où ils peuvent, anciens blockhaus, campements de fortune dans les bosquets et les terrains vagues, bâtiments abandonnés, cabanes de plage... La police les harcèle de jour comme de nuit, détruit les abris et les effets personnels, évacue squats et campements, avec ou sans base légale. Les exilés sont donc chassés de lieu en lieu, à intervalles plus ou moins longs, et se réinstallent souvent dans les mêmes parages, le centre-ville et la proximité des lieux de passage, le tunnel sous la Manche et le port.

En 2015, l'État, en lien avec la mairie de Calais (UMP devenu Les Républicains), change de mode de gestion de la situation, changement amorcé dès la fin de l'été 2014. Dès la fin du mois d'août 2014, la mairie et l'État annoncent la création d'une plateforme de services aux exilés, regroupement avec un financement de l'État des services rendus jusqu'alors par les associations : distribution de repas, douches, information sur l'asile (et l'aide au retour, ce que ne faisaient pas les associations), auxquels s'ajoute une permanence infirmière. Ce dans un ancien centre de loisirs, à l'écart de la ville, de l'autre côté de la rocade de contournement. La distribution de repas commence en janvier 2015

(complétée par un arrêté municipal interdisant les distributions à l'emplacement où le faisaient les associations en centre-ville). L'ensemble des services ouvre en avril 2015.

Le service de mise à l'abri d'une partie des femmes et enfants les rejoint, ce qui relève d'une exception au cours des treize années de l'après-Sangatte. En septembre 2013, des militant-e-s du mouvement No Border (réseau international pour l'ouverture des frontières, présent de manière permanente à Calais depuis juin 2009), ont ouvert un squat pour les femmes et les enfants dans une maison abandonnée. Cas unique depuis la fermeture du Centre de Sangatte, il n'y a pas eu d'expulsion, mais reprise du lieu par une association d'insertion missionnée par l'État.

C'est aussi à la rentrée 2014 que la maire de Calais « invite » les exilés à s'installer sur un terrain, moitié ancienne décharge de gravats, moitié taillis en partie marécageux, voisin de la future plateforme de service. L'État ne semble reprendre l'idée que plus tard, début 2015. Il fait miroiter aux associations qu'il invite à des réunions de concertation (il n'invite pas toutes les associations) la possibilité d'un lieu où les exilés seraient « tolérés », ce qui romprait avec le cycle des expulsions. Au mois de mars, la police passe quasiment tous les matins dans les squats et campements existants pour dire aux habitants qu'ils ont jusqu'à la fin du mois pour partir s'installer sur le nouveau terrain, en les menaçant d'une expulsion violente s'ils ne le font pas.

Les exilés refusent tout d'abord de partir. Mais quelques heures après la police, des bénévoles associatifs passent, qui avec une voiture, qui avec une camionnette, proposant aux exilés de les aider à déménager. C'est au tournant de mars à avril que se fait le basculement, la quasi-totalité des exilés, environ 1 500 personnes, partant vers le nouveau lieu en à peine deux semaines. Les quelques personnes restées dans un grand squat du centre-ville et un campement à proximité du tunnel sous la Manche seront expulsées le 6 juin, et les quatre derniers bivouacs du centre-ville le 21 septembre.

Le nouveau terrain est particulièrement inhospitalier, et l'État n'a prévu aucun aménagement. S'il a changé son mode de gestion de la situation en concentrant les exilés sur un lieu unique, à l'écart de la ville, à proximité d'une plateforme de services qu'il finance, il y a continuité quant à la précarité dans laquelle sont laissées les personnes. Pour faire face à ces conditions, tout un ensemble de bénévoles et d'associations ont mobilisé une énergie et des moyens importants dans la construction de cabanes et de lieux collectifs, et dans la distribution du nécessaire vital, nourriture, vêtements, couvertures.

L'auto-expulsion des exilés assistée par des bénévoles aurait pu passer inaperçue, si quelques bénévoles, conscients de ce qui se passait, n'avaient pas alerté les médias. L'écho est resté limité, mais des journaux comme *Le Monde*, *Libération* ou *The Guardian* ont rendu compte du processus.

## Le dérapage

Avec le printemps 2015, la traversée de la Méditerranée redevient possible, tout comme la traversée des Balkans devient plus facile. À la guerre en Syrie s'est ajoutée celle en Irak, ces guerres s'ajoutant elles-mêmes à des situations de conflit ou de crise plus anciennes. L'augmentation des migrations vers l'Europe se retrouve, en très atténuée, à Calais.

Les associations se trouvent vite dépassées, et les conditions de vie dans le bidonville se dégradent. La plateforme de service mise en place par l'État est

intentionnellement sous-dimensionnée dès le départ. Quatre ONG nationales prennent le relais en juillet-août pour une opération humanitaire comme elles en réalisent en dehors d'Europe. Elles mettent aussi en place une communication médiatique à la mesure de leurs moyens, qui entre en phase avec le boum médiatique de l'été autour des réfugiés. Le plus grand bidonville de France se donne à voir au pied de la rocade d'accès au port (10 millions de passagers par an), qui est bordée de chaque côté d'un double grillage surmonté de barbelés.

S'ajoutent à la rentrée une augmentation du nombre d'habitants que les autorités ne peuvent plus dissimuler, l'une des plus grandes manifestations de soutiens aux exilés que Calais ait connues, une série d'autres manifestations organisées par les exilés, un rapport du Défenseur des droits sur la situation calaisienne, et l'Appel de Calais signé par 800 personnalités. La situation est devenue médiatiquement très défavorable pour le gouvernement.

## Tentatives de reprise en main

Le gouvernement n'a pas tout à fait perdu son temps, puisqu'il a obtenu, comme en 2014 (et comme en 2009, l'année de Besson et de la « Jungle des Afghans ») une implication financière britannique pour couvrir une partie des coûts liés au contrôle de la frontière.

Mais il tente surtout de reprendre l'initiative sur le terrain médiatique et de mieux contrôler la situation sur le terrain, ou, à défaut, de donner l'impression qu'il le fait.

Le 20 août, les ministres de l'intérieur français et britannique se rencontrent à Calais et publient une déclaration commune. Le 31 août, le Premier ministre fait une visite à Calais, accompagné de deux commissaires européens et du ministre de l'intérieur. Il reprend les mesures répressives déjà annoncées, mais annonce aussi la création d'un hébergement en containers de 1500 places (le bidonville a déjà plus de 5000 habitants). Le 21 octobre, le ministre de l'intérieur revient à Calais en catastrophe, le jour de la conférence de presse de lancement de l'Appel de

Calais par 800 personnalités. Il annonce des moyens répressifs accrus, et la création de centres d'accueil hivernal (appelés d'abord centres de répit, puis centres d'accueil et d'orientation) dans toute la France pour les exilés qui acceptent de quitter Calais.

Sur le terrain, les derniers bivouacs du centre-ville sont détruits le 21 septembre, ainsi qu'une partie du bidonville. La présence policière est renforcée autour de celui-ci. Les policiers commencent, occasionnellement d'abord, puis de manière quasi quotidienne, à bombarder le bidonville de grenades lacrymogènes depuis la rocade d'accès au port lorsque des exilés tentent de monter dans les camions. Concomitamment à la création des centres de répit, des rafles sont organisées et des groupes de cinquante exilés sont envoyés dans des centres de rétention dans toute la France, d'où la plupart sont libérés au bout de cinq jours pour laisser la place à un nouveau groupe.

Les nouveaux grillages et systèmes de détection, les renforts de police et de gendarmerie mobile, ont considérablement réduit les possibilités de passage gratuit, sans passeurs. De plus en plus, les exilés tentent de bloquer les camions sur l'autoroute pour pouvoir y monter, ce qui crée des situations tendues avec la police et les chauffeurs.

On est aussi pendant la campagne des régionales. Marine Le Pen conduit la liste du Front national en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, et elle est susceptible de remporter l'élection. Des groupes d'extrême droite se mobilisent à Calais, mais aussi dans toute la France, autour de la question des « migrants ».

La reprise de contrôle par l'État sur le terrain va passer par la tentative d'éloigner les citoyens solidaires et les témoins. Dès fin octobre, des contrôles sont mis en place à l'entrée du bidonville, qui entravent l'accès de l'aide humanitaire. Les véhicules des bénévoles garés aux alentours sont régulièrement verbalisés.

Du 8 au 11 novembre, durant trois nuits, la tension est particulièrement forte entre policiers et exilés sur la rocade d'accès au port et autour du bidonville. Très vite, les faits sont qualifiés « d'émeute » et un

coupable est désigné par le porte-parole de la police et par le ministre de l'intérieur : « l'ultragauche », et plus précisément le mouvement No Border. Des bénévoles britanniques sont brutalement arrêtés en pleine nuit dans le bidonville, puis relâchés. Il faudra attendre le 12 novembre pour qu'un militant soit arrêté devant un local associatif en centre-ville, et que le parquet tente de le faire juger en comparution immédiate pour incitation suivie d'effet et participation aux « émeutes ». Il sera en fait jugé en décembre et relaxé par le tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer.

La diabolisation de « l'ultragauche » a une utilité locale, à Calais. Le mouvement No Border a été très actif dans la documentation des violences policières et l'ouverture de squats. Il est possible aux yeux du public d'y assimiler les nombreux bénévoles britanniques, belges et d'autres pays qui sont venus en nombre depuis le mois d'août, passent beaucoup de temps dans le bidonville et y habitent parfois, ainsi que les associations locales jugées trop complaisantes par l'État. Il s'agit là encore d'intimider, et au besoin de réprimer. Mais le spectre de « l'ultragauche » peut aussi utilement être exhumé à la veille des manifestations prévues autour de la COP 21.

## L'état d'urgence et son usage

C'est dans ce contexte qu'ont lieu les attentats du 13 novembre et qu'est proclamé l'état d'urgence.

L'État utilise l'état d'urgence à Calais de manière opportuniste, comme ailleurs en France. Celui-ci lui donne des outils juridiques, et lui offre un contexte dans lequel il considère que le niveau de répression et de violence toléré est plus élevé.

Le 1<sup>er</sup> décembre, la préfète du Pas-de-Calais publie un arrêté dans le cadre de l'état d'urgence, interdisant de se trouver à pied sur ou le long de la rocade d'accès au port, sous peine de six mois d'emprisonnement et 7500 € d'amende (en s'appuyant sur les articles 5 et 13 de la loi sur l'état d'urgence).

Le 19 janvier 2016, la préfète publie un arrêté portant sur l'expulsion des habitants du bidonville sur une bande de 100 m le long de la rocade d'accès au port et d'une rue voisine, et la destruction de leurs habitations. La loi sur l'état d'urgence est invoquée, mais il n'y est nulle part question d'expulsion d'occupants de terrain ni de destruction d'habitations, fussent-elles précaires. La base juridique semble inconsistante, mais l'arrêté, exécutable sous 24 heures et exécuté, n'a pas été contesté.

Le 23 janvier a lieu la plus grande manifestation de soutien aux exilés que Calais ait connue, plus importante encore que celle du 19 septembre 2015. Au moment de la dispersion, un groupe de deux à trois cents exilés court vers le port, suivi par quelques militants, certains réussissent à y entrer et à monter à bord d'un ferry en cours de déchargement.

Dès le 24 janvier, le ministère de l'intérieur publie un communiqué désignant le coupable des « troubles » qui ont suivi la manifestation : « l'ultragauche », et plus spécifiquement « les No Borders ». Six exilés et deux bénévoles qui sont montés sur le ferry sont poursuivis en justice, tandis que trois militantes italiennes sont placées en rétention en vue de leur expulsion vers l'Italie.

Le 3 février, le ministre de l'intérieur, flanqué du nouveau ministre de la justice, annonce qu'il interdit à Calais toute manifestation pouvant « occasionner des troubles à l'ordre public », et que des contrôles d'identité seront effectués aux accès du bidonville. L'interdiction générale de manifester peut se fonder sur l'article 8 de la loi instituant l'état d'urgence, mais la déclaration du ministre n'a été suivie d'aucun acte général ayant une portée juridique. Quant à l'instauration de contrôles d'identité aux accès du bidonville, l'état d'urgence ne prévoit aucune disposition particulière en matière de contrôles d'identité et c'est le droit commun qui s'applique, lequel ne donne aucune compétence en la matière au ministre de l'intérieur. Dans les faits, des contrôles d'identité ont été effectués pendant quelques jours, avant de cesser, peut-être plus en raison des protestations des syndicats de policiers contre ce surcroît de travail qu'en raison de leur illégalité.

Le 4 février, la préfète publie un arrêté, s'appuyant sur l'état d'urgence, interdisant la manifestation prévue le 6 février par le mouvement islamophobe Pegida, ainsi que toute manifestation à Calais le même jour. Les sanctions mentionnées par l'arrêté relèvent par contre du code pénal, et non de l'article 13 de l'état d'urgence, et, le rassemblement ayant eu lieu, l'état d'urgence n'est pas invoqué dans les charges pour lesquelles cinq personnes sont poursuivies.

Dès le début du mois de janvier, la préfète avait annoncé l'objectif qu'il ne reste à la fin de l'hiver que 2000 exilés à Calais, hébergés dans le cadre de la mise à l'abri des femmes et enfants, ou dans le camp de containers mis en place suite à l'annonce de Manuel Valls fin août 2015 (un camp entouré de grilles, à l'accès contrôlé par des vigiles et un système de reconnaissance biométrique, où l'entrée des personnes extérieures est interdite, où il n'y aucune possibilité de se laver, de cuisiner ou de se faire une boisson chaude, où l'on habite à 12 dans 15 m<sup>2</sup>). Ce qui signifiait la destruction du bidonville, et que 4000 à 6000 de ses habitants seraient censés ne plus exister parce qu'en surnombre par rapport aux 2000 voulus par les autorités.

Le 12 février, la préfète a annoncé la destruction de la moitié sud du bidonville, que ses habitants devraient quitter dans un délai de sept jours qui démarrerait le 15 février. On ne sait pas encore au moment d'écrire ces lignes si l'arrêté d'expulsion fera référence à l'état d'urgence.

L'ensemble de cette situation donne une impression de fuite en avant : augmentation du nombre d'exilés, non seulement à Calais mais dans tous les campements ou bidonvilles de la frontière britannique, en France comme en Belgique, médiatisation du phénomène et des conditions de vie, montée de la mobilisation solidaire, pas seulement en France mais aussi au Royaume-Uni, en Belgique et dans d'autres pays ; mais aussi montée de l'extrême droite, entrée en scène de groupes violents, multiplication des agressions, et liens de moins en moins cachés entre les groupes d'extrême droite et la police. L'état d'urgence favorise une aggravation de la politique répressive, qui elle-même

nourrit cette situation qui échappe au gouvernement et l'amène à plus de répression. Rien n'annonce que cette escalade va s'arrêter.

# Calais, les migrants et le Premier ministre : un camp de concentration ouvert à l'expulsion

mardi 29 mars 2016, par [Claude Calame](#)

**C'est donc fait. À l'écart de la ville de Calais, sur un terrain insalubre adossé à la rocade d'autoroute qui conduit d'un côté au port des ferries et de l'autre à la zone d'embarquement du tunnel sous la Manche, dans le voisinage immédiat des terrains pollués de l'entreprise de produits chimiques Tioxide, le Premier ministre, Manuel Valls, a fait entasser un centaine de conteneurs de métal blanc. Avec des points d'eau et des toilettes extérieurs, sans cuisine, cet ensemble cellulaire de 125 boîtes en alu est destiné à « accueillir », dans des chambres à douze couchettes superposées, 1500 parmi les 6000 à 7000 exilées et exilés qui tentent désespérément de gagner l'Angleterre. Entouré d'une barrière métallique et placé sous la haute surveillance de la police, ce « centre d'accueil provisoire » (CAP) est inaccessible aux associatifs ; il n'est autre qu'un camp de concentration moderne, aseptisé, dont on peut sortir, certes, ne serait-ce que pour se nourrir ou être expulsé.**

Pour les autres migrants, une partie d'entre eux a été dirigée dans d'aléatoires « centres d'accueil et d'orientation » (CAO) dispersés et improvisés sur tout le territoire de l'hexagone. Ces « centres de répit » ont pour but affiché de permettre à ces réfugiées et réfugiés de formuler une éventuelle demande d'asile et pour objectif inavoué de les inviter à quitter la France avant de recevoir un OQTF. Quant à l'autre partie, soit environ 3000 migrantes et migrants, leurs abris de fortune sont progressivement la proie des bulldozers. En effet, par décision préfectorale du 12 février 2016, toute la partie sud de la nouvelle « jungle » de Calais doit être évacuée avant le 1<sup>er</sup> mars. Mettant en doute la légalité de l'arrêté, le Tribunal administratif de Lille en a (provisoirement ?) suspendu l'exécution [1]. En cause : la mosquée, une église, une école, une bibliothèque, une tente d'accueil pour les femmes et les enfants, menacées d'être rasées ; ces « lieux de vie » (« soigneusement aménagés et répondant à un besoin réel ») devraient être épargnés. Mais, au mépris de l'ordonnance des juges, le 29 février 2016, un jour avant le délai prévu par l'arrêté préfectoral, les bulldozers sont là et les CRS agissent, détruisant, incendiant et molestant migrantes et migrants. La préfète du Pas-de-Calais, Fabienne Buccio, allègue que l'État désormais offre à chaque migrant « une solution humanitaire »... Pour interdire l'accès des exilés à l'autoroute, les

détructions avaient d'ailleurs déjà commencé au début février : une église et une mosquée ont été rasées à cette occasion [2]. Le no man's land ainsi créé permet aux CRS de surveiller les mouvements des migrants et de les asperger de gaz lacrymogènes ; il faut entraver leurs tentatives de rejoindre le port ou l'entrée du tunnel, voire l'Angleterre au risque de leur vie, en général avec l'aide de passeurs qui ont profité de ces obstacles répressifs pour tripler leurs tarifs.

## Négation de l'humanité : la collaboration de deux ministres

C'est ainsi donc qu'en collaboration avec son collègue Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, le Premier ministre Manuel Valls tente de rendre invisibles exilées et exilés, qu'ils soient réfugiés au sens de la convention de Genève de 1951 (tels les Syriens, mais aussi les Afghans et les Irakiens, sans oublier les Érythréens et les Soudanais) ou migrants (provenant surtout de l'Afrique subsaharienne). Toutes et tous ont été les victimes des discriminations les plus sévères, de menaces quant à leur vie et de violences répressives ; elles découlent d'actes de guerre ou d'une misère économique dont les pays occidentaux sont en général les complices,

sinon les protagonistes mêmes. Pire encore, en élevant des barrières sécurisées, les deux ministres nient les légitimes aspirations de migrantes et migrants ; en les privant des requis de l'hygiène la plus élémentaire, ils en nient l'humanité ; en les évacuant et les expulsant, ils en nient l'existence même. Condamnés à des conditions de vie dégradantes et indignes, celles et ceux qui pour seul crime ont été contraints à fuir les menaces pesant sur leur survie sont condamnés à la disparition – au mépris de leur santé physique, au mépris de leur réalité émotionnelle, au mépris de leur équilibre psychique.

Victimes dans leurs propres pays des entorses les plus sauvages aux droits de l'homme, traumatisés par les violences subies autant chez eux que dans leurs parcours aléatoires vers l'Europe, exilées et exilés se voient privés en France des mêmes droits élémentaires de la personne ; et on ne parle pas des droits sociaux : logement, santé, formation, travail...

Et pourtant écoles, centre culturel, lieux de culte, échoppes et petits cafés sont nés entre abris et tentes aux toitures précaires, le long de cheminements dans la poussière ou la boue, auprès des points d'eau et des cabines d'aisance à ciel ouvert, sous les averses orageuses, dans les vents tempétueux de l'hiver, ou l'été dernier sous le soleil mordant d'une saison caniculaire. Fondement d'une humanité partagée, indispensable à sa survie, la construction sociale et culturelle de l'homme renaît avec ses repères spatiaux et ses lieux de sociabilité, quelles que soient les conditions de précarité imposées à son développement : nécessité de l'« anthropopoiesis ». Sans doute également dans le conflit et l'affrontement, les liens sociaux se tissent et organisent la « jungle » (la désignation est celle des migrants), spatialement et culturellement. De cette élémentaire urbanité, les associations de soutien sont les artisans, avec les migrants eux-mêmes. Souvent des associations locales, dans un région que l'on dit pourtant économiquement et moralement déprimée, mais aussi des groupes de bénévoles anglais, d'une remarquable efficacité.

## Les étapes de la fermeture et de la répression

N'oublions pas que le boucllement du port de Calais et de l'accès au tunnel par des barrières sécurisées n'a été possible que par la manne des 15 millions d'euros acceptés par Bernard Cazeneuve en septembre 2014 des mains de son homologue anglaise Theresa May. Sans la moindre sensibilité pour l'humiliation subie, le ministre a consenti, de la part du Royaume-Uni, à une externalisation de la frontière analogue à celles que l'Union européenne impose aux pays du sud de la Méditerranée ; elle les contraint à retenir chez eux migrantes et migrants, et à les renvoyer dans leur pays d'origine. Le sale boulot, c'est pour les autres, pour les moins favorisés.

Dans le Calaisis, cette politique de répression et de destruction a désormais une longue et triste histoire. Après sa création à la fin des années 1990 près de Calais, fermeture du centre de Sangatte, géré par la Croix-Rouge, sur ordre de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur ; naissance des « jungles » autour de Calais ; en septembre 2009, destruction de ces campements précaires par Éric Besson, ministre de la migration et de l'identité nationale dans le gouvernement Sarkozy ; reflux d'une partie des migrants dans les rues de Paris autour de la gare de l'Est ; en juin 2014, évacuation de plusieurs squats installés dans Calais même et fermeture de l'espace de distribution des repas ; à l'automne 2014, ouverture d'un centre de jour limité à 400 personnes et installation d'une nouvelle jungle autour de ce camp « Jules Ferry » ; au printemps 2015, tous les migrants survivant à Calais sont invités à se regrouper sur ce terrain insalubre, en un véritable ghetto concentrationnaire, cependant que le ministre de l'Intérieur renforce les barrières bloquant l'accès au port et au tunnel, tout en réprimant cruellement celles et ceux qui tentent de les franchir.

Les prétextes allégués pour ces mesures répressives sont toujours les mêmes : lutter contre les filières des passeurs, éviter l'appel d'air. On connaît la réalité : si le centre de Sangatte a accueilli jusqu'à 1600 exilées et exilés au début des années 2000, ils étaient cet hiver jusqu'à 7000 à se mesurer aux barrières

élevées et aux CRS déployés par Bernard Cazeneuve...

## De Calais à la Méditerranée orientale

Fondamentalement, il en va de même à l'autre extrémité de l'Union européenne, en mer Égée. De manière globale, on le sait : la fermeture des frontières méridionales de l'UE aux migrantes et migrants a provoqué en Méditerranée la mort de 3270 hommes, femmes et enfants en 2014 (selon l'estimation de l'Organisation internationale pour les migrations) ; ils ont été plus de 3770 à perdre la vie en 2015 à l'occasion de différents naufrages ; et, dans un mouvement qui s'est dessiné depuis le début des années 2000, le chiffre des morts s'élève désormais à 25 000. J'ai dénoncé ailleurs un crime contre l'humanité au sens de l'article 7 du « Statut de Rome » de la Cour pénale internationale (17.7.1998) [3].

Autant du point de vue du nombre des migrants que de la répression policière, la situation s'est encore alourdie durant l'année 2015. En particulier, en raison de la répression féroce et des bombardements dont les Syriennes et les Syriens sont les victimes, autant par le régime de Bachar et Assad que par la volonté de Vladimir Poutine, aux morts en Méditerranée centrale dans la périlleuse traversée entre la Libye et la Sicile se sont ajoutées les victimes du passage maritime entre la Turquie et Grèce, essentiellement vers l'île de Lesbos. En janvier 2016, un nouveau naufrage provoquait la mort de plus de 33 personnes parmi lesquelles cinq enfants ; et, ce mois-là, 46 240 réfugiés sont arrivés en Grèce alors qu'ils n'étaient plus que 2000 à parvenir en Italie. Selon l'OIM, plus de 800 exilés, hommes, femmes et enfants, ont perdu la vie en 2015 en tentant de rejoindre l'une des îles grecques de la mer Égée.

## La réponse de l'UE à ce déplacement dans le mouvement migratoire ?

Elle est triple.

- **Érection de nouvelles barrières physiques.**

Depuis plusieurs années de Ceuta et Melilla, au large de Gibraltar, au fleuve Evros au nord de la Grèce et à la frontière maritime de la Bulgarie, des clôtures hérissées de barbelés et des patrouilles sur mer soutenues par l'agence Frontex retiennent et rejettent exilées et exilés. Avec l'augmentation du nombre des personnes condamnées à l'exil par la guerre et la répression en Syrie, mais aussi en Irak et en Afghanistan d'une part, au Soudan et en Érythrée de l'autre, ce sont tour à tour la Hongrie, la Croatie, la Slovénie, l'Autriche et finalement la Macédoine qui, dès l'été 2015, ont érigé clôtures et palissades sécuritaires. Tandis que plusieurs pays du nord de l'Europe (y compris la Belgique, craignant le un reflux de migrants vers Zeebruges depuis les campements de Calais et de Grande-Synthe) ont rétabli les contrôles à leurs frontières en enfreignant sans vergogne les accords de Schengen, la « route des Balkans » est devenue aussi risquée et aléatoire que les traversées maritimes. La Grèce est mise sous pression avec l'installation contrainte de cinq « hotspots » : par une distinction discriminatoire, ces centres doivent opérer le tri entre réfugiés (en fait : demandeurs d'asile) à admettre provisoirement et migrants (sous-entendu : « économiques ») à retenir et à renvoyer. S'y ajoute de la part de la Commission européenne la menace d'exclure de l'espace Schengen un pays qui, en plus d'un troisième plan d'austérité dévastateur, doit recevoir chaque mois des dizaines de milliers de migrants.

- **Interventions militaires.** À l'opération « Sophia » de contrôle armé sous l'égide de Frontex (une dizaine de bateaux de guerre engagés) jusque dans les eaux territoriales

de la Libye, lancée le 7 octobre 2015, répond désormais le mandat d'intervention en mer Égée assumé par l'OTAN (pas moins...) en février 2016. Pour les deux opérations, il s'agirait de stopper « illegal trafficking and illegal migration » – en Méditerranée centrale d'une part, en mer Égée de l'autre. La musique est connue, de Calais au sud de l'Italie, des opérations terrestres du même genre, telle « Mos Majorum » de l'automne de 2014, l'ont montré : il faut en fait contrôler, retenir et expulser migrantes et migrants. La création toute récente dans le cadre d'Europol d'un « European Migrant Smuggling Center » le dit bien, sachant qu'en raison de frontières barricadées le seul moyen pour les exilés pour atteindre l'Italie ou la Grèce est le recours aux services d'un passeur [4].

- **Externalisation des frontières.** La Commission européenne a promis trois milliards d'euros à la Turquie pour garder sur son territoire des réfugiés qui, provenant essentiellement de Syrie, sont désormais au nombre de 2,4 millions [5]. L'UE s'est livrée à cette occasion à un marchandage aussi sordide qu'il est implicite. En échange du service rendu par le régime islamo-fascisant de Recep Tayyip Erdogan en bouclant sa frontière occidentale, elle gardera le silence sur les Kurdes qui sont à la fois bombardés en Syrie nord-orientale, dans la bande de terre qu'ils ont gagnée sur Daesh, et réprimés dans les villes de l'est du pays, soumises à un couvre-feu mortifère [6]. Et elle reste tout aussi silencieuse face aux intimidations et à la répression dont sont victimes les universitaires et intellectuels qui ont signé en janvier 2016 l'appel des « Academics for peace ».

## Évacuations de migrants, évacuations de Roms

C'est donc non seulement la base matérielle de la survie de plusieurs milliers d'êtres humains qui est menacée et en partie détruite à Calais ; mais aussi les espaces éphémères des liens sociaux les plus élémentaires, reconstruits dans les conditions les plus précaires, qui sont peu à peu rayés de la carte du Calaisis. Le parallèle est évident avec les innombrables évacuations et anéantisements de campements dont les Roms sont les victimes depuis le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy (11 128 personnes touchées par 111 évacuations en 2015 [7]). Les dernières expulsions en date, dans la région parisienne : l'évacuation et la destruction du campement du Samaritain par le maire communiste de La Courneuve (en dépit du plan de relogement élaboré par Médecins du monde et la Fondation Abbé-Pierre) ; puis l'expulsion policière des Roms habitant le bidonville de la Petite ceinture dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Dans les deux cas, les solutions de relogement, exigées par la loi, sont totalement lacunaires et des familles entières sont à nouveau forcées à survivre à ciel ouvert, dans les rues de Paris. Comme pour les migrants, on assiste au dessin discriminatoire d'une catégorie de personnes qui « n'ont pas vocation » à résider en France, au dénigrement des personnes concernées auprès de la population, à la destruction de leurs lieux de vie, à la privation de tous les droits élémentaires de la personne, en particulier pour la santé et pour la scolarisation des enfants.

Dans les deux cas, au-delà de toute composante raciste, c'est la situation d'extrême précarité partagée par un groupe de personnes qui entraîne la négation de leur humanité, physique et morale.

## Cohabitation éco-socialiste

### Que faire ?

Avec l'aide de l'État qui pourrait transférer dans le soutien aux exilées et exilés les sommes énormes qu'il dépense pour les réprimer, les refouler ou les

détruire, nous devons cohabiter avec migrantes et migrants. Une partie de la population de Calais le fait, de manière remarquable, depuis plusieurs années. C'est aussi le cas en Méditerranée centrale, avec l'extraordinaire travail de soutien solidaire accompli par les habitants et le maire de Lampedusa. Depuis l'été dernier, on assiste à un même élan de réconfort pratique et moral aux migrantes et migrants (quand ce ne sont pas leurs cadavres) échouant sur les plages de l'île de Lesbos. Et, sur le continent, Barcelone, qui s'est déclarée avec d'autres cités européennes « ville-refuge » à l'automne dernier, est prête à le faire ; mais elle attend encore les exilées et les exilés que doit lui envoyer l'UE... Aux campements de fortune et aux camps d'enfermement doivent se

substituer des « maisons des réfugiés » [8]. Rétablir migrantes et migrants dans leurs droits élémentaires, c'est en fait défendre les droits individuels et sociaux de la personne pour les résidents eux-mêmes.

Certes, la solidarité n'appartient pas aux valeurs fondant le néolibéralisme économiste, financier dont la Commission européenne est imbue. Et, autant du point de vue idéologique que dans la pratique d'un capitalisme mondialisé et d'un néocolonialisme économiste qui asservit les populations de la planète aux plus riches, un rééquilibrage des relations économiques et culturelles avec les pays les plus défavorisés s'impose. Il n'ira pas sans une rupture (éco-socialiste) avec un paradigme destructeur des hommes et de leurs environnements [9].

---

## Notes

[1] Ordonnance du 25 février 2016 : voir [l'article de Maryline Baumard](#), *Le Monde* du jour suivant.

[2] Su ce développement récent, on lira les informations données par Philippe Wannesson sur le site « [Passeurs d'hospitalités](#) », en particulier [ici](#) et [là](#). Voir aussi l'information parue dans *Le Monde* du 12 février 2016 : [ici](#) et [là](#).

[3] « Les murs de l'Europe : 22000 migrants morts en Méditerranée – Vers un crime contre l'humanité », *Le Monde* du 9 avril 2015.

[4] À ce propos, le commissaire européen à la migration Dimitris Avramopoulos a osé déclarer : « The fight against migrant smuggling is a key priority for the European Union in addressing the refugee crisis (...). The launch of this Centre will reinforce cooperation with Member States, international organisations, national stakeholders and European agencies, with a responsibility to fight migrant smuggling ».

[5] Rappelons que le nombre des réfugiés accueillis par le Liban, un pays de quatre millions d'habitants, dépasse le million et qu'ils sont plus de 600 000 en Jordanie. Pendant ce temps, l'UE peine à « relocaliser » 160 000 réfugiés et, toutes catégories confondues, le million de migrants parvenus en Europe communautaire (sic !) en 2015 ne représente que le 0,2 % de sa population.

[6] Les conditions de détention des réfugiés ont été dénoncées par Amnesty International ; voir [l'article de Carine Fouteau](#) sur le site « OpenEurope » de *Médiapart*.

[7] [Maryline Baumard](#), de nouveau, dans *Le Monde* du 12 janvier 2016.

[8] Selon la proposition formulée par Michel Agier :

<https://www.mediapart.fr/journal/international/171215/refugies-selon-amnesty-international-l-ue-finance-des-centres-de-detention-en-turquie>

[9] Pour quelques propositions dans ce sens je renvoi à mon essai, *Avenir de la planète et urgence climatique. Au-delà de l'opposition nature/culture*, Fécamp (Lignes) 2014, un essai pourvu d'une abondante bibliographie.

## Bidonville de Calais : la Cabane juridique

mardi 29 mars 2016, par [Raymond Blet](#)

On la désigne comme la Jungle de Calais ; je préfère l'appeler bidonville, même si les exilés me disent que pour eux ce mot signifie la forêt. Ils sont là, 6 à 7 000, qui ne sont pas venus par hasard. Leur but, c'est l'Angleterre, qu'ils tentent d'atteindre, pour certains plusieurs fois par semaine en se cachant dans des camions ou dans les trains. D'autres espèrent y accéder légalement, parce qu'ils y ont de la famille ou des proches. La plupart parce qu'ils parlent l'anglais et qu'ils pensent y trouver du travail. Mais l'Angleterre ne veut pas d'eux et a réussi par les accords du Touquet à persuader la France, moyennant finances que la frontière anglaise commence sur le territoire français (le Royaume-Uni est membre de l'Union européenne, mais a refusé les accords de Schengen). Alors, c'est la police française qui se charge de faire comprendre aux migrants qu'ils sont indésirables !

Après la dissolution du camp de Sangatte, les migrants se sont éparpillés ; et les autorités leur ont proposé l'année dernière de s'installer à Calais, en dehors de la ville (pour mettre fin aux squats et occupations des jardins publics), sur un terrain affecté, sur une friche de zone industrielle.

Ils y ont monté leurs tentes. Devant l'insalubrité du lieu, le Tribunal administratif puis le Conseil d'État ont contraint l'État à faire preuve de plus d'humanité : quelques points d'eau, WC, ramassage des ordures.

L'État a construit à proximité le centre Jules Ferry, qui permet de mettre à disposition des migrants quelques douches, et de servir 1 000 à 1 500 repas par jour, quelques tentes pour abriter une centaine de femmes seules avec enfants. C'est dire la pénurie.

Malgré tout, ce bidonville est devenu un véritable village, partagé par différentes communautés (Afghans, Irakiens, Iraniens, Turcs, Syriens, Soudanais, Érythréens...). Les exilés y ont créé des lieux de vie (petits restaurants, épiceries, lieux de cultes...) et les associations et volontaires sur place des lieux d'expression et d'animation culturelles, tels un théâtre (dôme), une école laïque, et divers centres d'entraide et d'informations. Dernièrement, la plupart des tentes ont été remplacées par des abris en bois plus confortables et plus chauds.

Fin décembre, l'association « charpentiers sans frontière » a édifié pour le compte de l'Appel de

Calais (appel de 800 cinéastes, acteurs, intellectuels...) une jolie cabane en forme de yourte. Nous avons décidé d'y faire un centre d'accès aux droits pour les migrants. Nous sommes des bénévoles, avocats, juristes français, anglais, italiens...

Nous avons travaillé avec les associations présentes sur place (je ne les nomme pas de peur d'en oublier) et les nombreux bénévoles français et anglais présents sur le site. Nous avons tissé des liens avec les barreaux d'avocats périphériques. Notre présence a permis un meilleur lien, une harmonisation une complémentarité de tous ces intervenants.

**Notre bilan est positif dans trois directions où nous avons réussi à débloquer des situations intolérables.**

**1) L'accès aux droits pour les migrants :** nous avons reçu en entretiens individuels plus de 600 exilés, dont beaucoup de mineurs et quelques femmes que nous avons conseillés en toute indépendance, car notre objectif n'est pas de les influencer sur leurs choix et parcours migratoires. Ils n'ont sans cela que l'information orientée fournie par la Préfecture et l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

Pour l'État, le but est de montrer, coûte que coûte, à l'opinion publique que la Jungle est en voie de démantèlement parce qu'il offre des solutions alternatives à chacun.

Mais, outre le fait que ces propositions sont en nombre insuffisant, elles sont illusoire. Il offre aux migrants d'intégrer un lieu grillagé où sont entassés plusieurs dizaines de conteneurs. Il s'agit de dortoirs, sans réels aménagements collectifs et dans lesquels le but premier est le contrôle des migrants. L'accès se fait par reconnaissance palmaire et mise en place d'un fichier que l'État s'est même dispensé de transmettre à la CNIL.

Une autre possibilité est le départ dans un Centre d'orientation (CAO), n'importe où en France ; des centres d'abord baptisés centres de répit. Mais ces lieux (certains sont des colonies de vacances ou autres lieux de villégiature) doivent être libérés fin mars ; et l'accueil laisse les migrants sous-informés, trompés. Ils sont en fait à la merci des préfectures locales. S'ils demandent l'asile en France, ils ont la surprise de se voir indiquer un autre pays comme responsable de leur demande, pays qu'ils doivent rejoindre sans délais.

C'est l'application de Dublin III [1] : doit répondre à la demande d'asile le pays où a été précédemment enregistré l'exilé par ses empreintes digitales (EURODAC), voire tout simplement un des pays qu'il a traversés au cours de son périple migratoire.

Dans ces conditions, le CAO est une tromperie d'État.

**2) Nous avons aussi forcé les autorités à poursuivre les actes de violences commis sur les migrants ;** en recueillant et centralisant leurs plaintes en lien avec Médecins du monde et Médecins sans frontières.

Car les violences commises, qu'elles soient le fait de la police ou de groupes xénophobes, étaient classées au motif dilatoire qu'il n'y avait pas de plaintes en bonne et due forme. Pourtant, bon nombre de victimes passent par l'hôpital pour des séjours quelquefois longs pour avoir été agressées à coups de barres de fer, de couteaux, voire de fusils.

- Il y a des disparitions inquiétantes pour lesquelles on peut craindre des décès (un au moins est établi, même si les causes sont, en l'état des recherches, indéterminées).

- Aujourd'hui, une quinzaine d'agresseurs sont sous les verrous. La police des polices mène des enquêtes pour les violences policières ; le Défenseur des droits est intervenu...

**3) Enfin, nous avons contribué à permettre le début du débloqué de situations intolérables concernant les mineurs,** et plus particulièrement des mineurs isolés qui ont de la famille en Angleterre (plus de 200). Ils sont plus de 400 mineurs dans le bidonville, dont 150 sans famille.

L'État s'était jusque-là contenté, par des maraudes [2] confiées à des associations, de les recenser et leur proposer de temps en temps un abri en foyer (moins d'une dizaine de places disponibles). C'était de toute manière peine perdue, puisque, le lendemain, le mineur était de retour dans la jungle auprès de ses copains, là où il pouvait compter sur la solidarité et l'usage de sa langue. L'offre est totalement inadaptée. Il faut instruire le cas du mineur sur place ; s'il a de la famille en Angleterre, établir sans délai des liens avec celle-ci ; monter une procédure de protection rapide et efficace.

Nous avons obtenu des ordonnances de protection par les Juges des enfants de Boulogne, et des désignations en urgence de représentants légaux de ces mineurs pour entamer rapidement les démarches de réunification familiale. Cela a au moins permis qu'une situation de déblocage soit envisagée lors du sommet franco-britannique d'Amiens du 3 mars 2016.

Je dois témoigner que si l'on rencontre souvent l'hostilité des pouvoirs publics et de nombre de leurs représentants, il existe aussi des gens bienveillants, qui agissent en professionnels, républicains soucieux des droits de tous (médecins, policiers, juges...) et que les Calaisiens, commerçants compris, ne sont pas racistes.

Mais l'État n'est pas à la hauteur. Il fantasme sur de prétendus extrémistes de gauche (No Borders), quasi inexistants et peu violents, pour interdire les manifestations des différentes extrêmes droites à Calais, au prétexte de risques d'affrontements entre

extrêmes ; alors qu'il devrait interdire l'expression de ces groupes racistes pour ce qu'ils sont : xénophobes.

Avec le démantèlement de la Zone Sud de la Jungle, l'État sait qu'il jette à nouveau dans l'errance plusieurs milliers de migrants (souvent des mineurs), sans abris et sans droits. Il sait aussi qu'il détruit un lieu de vie, qu'il faut certes concevoir comme provisoire, mais qui réunit des communauté unies par leur langue et leur culture, sans leur offrir de solution.

Notre Cabane juridique va continuer à vivre, là ou ailleurs, dans le ou les bidonvilles du Nord. On peut détruire une construction, mais pas une idée.

Le 2 mars, neuf Iraniens se sont mis en grève de la faim et se sont cousu la bouche pour manifester le fait que les migrants n'étaient pas entendus par les

pouvoirs publics. Ils ont arrêté leur mouvement ce 25 mars, après avoir obtenu quelques assurances de l'État : promesse de protection et améliorations sensibles de la zone nord du bidonville. Il faut rester cependant vigilants ; tant de promesses n'ont pas été tenues.

Le 17 mars, un incendie criminel a entièrement détruit la Cabane. À qui profite le crime ? Quand l'État avait déjà pratiqué la terre brûlée tout autour... !

Mais la Cabane Juridique va continuer à vivre dans la zone nord ; elle va même essaimer à Grande Synthe et dans les petits bidonvilles de la région. Elle va prendre le statut d'association pour pérenniser son action. **On peut détruire une construction, mais pas une idée.**

*Pour soutenir notre action RV sur le site Appel de Calais. Appel à dons lancé par Christophe Ruggia de [l'Appel des 800](#).*

---

## Notes

[1] Dublin III est le règlement juridique de l'Union européenne consacré au droit d'asile, dans le cadre de la Convention de Genève.

[2] Une maraude désigne ici une mission confiée à une association d'aide et d'accompagnement pour des personnes en situation difficile. (Note de l'éditeur LP).

# Une crise qui fera époque : L'Allemagne et la crise de migration

mardi 29 mars 2016, par [Peter Wahl](#)

La prétendue crise de migration a des dimensions qui vont bien au-delà des défis de la migration et l'asile en tant que tels.

## En Allemagne :

- elle bouscule le système politique avec l'essor d'un parti populiste de droite, l'AFD (*Alternative für Deutschland* [1]), qui a commencé à entrer dans les parlements des États fédéraux ;
- l'AFD remet en cause le monopole des chrétiens-démocrates comme seule représentation de la droite allemande ;
- s'est formée pour la première fois au sein même des chrétiens-démocrates une forte opposition contre M<sup>me</sup> Merkel. L'alliance entre le CDU et son parti frère en Bavière, la CSU [2], s'est transformée en conflit profond qui risque d'aboutir à une plainte devant la Cour suprême à Karlsruhe ;
- tout cela indique que les élites sont profondément divisées sur la question ;
- la crise révèle l'existence d'un fort courant xénophobe et de ressentiments islamophobes dans la société, avec un côté radical et violent qui se manifeste par des incendies de foyers d'immigrés et une vague d'agressions physiques contre des réfugiés ;
- il y a, de l'autre côté, un secteur important de la population ayant une attitude amicale et humaniste vis-à-vis des réfugiés, y compris çà et là dans l'appareil d'État – avant tout au niveau local – et des dizaines de milliers de volontaires qui organisent du soutien pour résoudre les problèmes de chaque jour, parfois remplaçant l'appareil d'État, là où il y a

incompétence ou même xénophobie ;

- il s'est produit donc une polarisation dans la société, accompagnée d'émotions énormes, et qui domine complètement le débat politique en ce moment.

## Au niveau de l'Union européenne la crise démontre :

- la faillite du supranationalisme. Bruxelles est pratiquement hors jeu dans la gestion de la crise. Comme on pouvait déjà l'observer lors du crash financier en 2008, l'UE ne dispose pas des moyens et des instruments politiques, financiers et juridiques pour gérer un problème d'une telle envergure ;
- la banqueroute des « valeurs européennes ». Une fois sérieusement mis à l'épreuve, le narratif des droits de l'homme, de la solidarité, de la fraternité, du droit d'asile se démasque comme langue de bois politicienne ;
- que des contradictions profondes et difficiles à surmonter sont apparues entre des pays membres ou groupes de pays, les pays de l'Est, l'Autriche et les Balkans d'un côté, la Grèce et, dans une certaine mesure, l'Italie de l'autre ;
- que l'Allemagne est isolée au sein de l'UE avec sa politique de portes ouvertes ;
- que l'axe Paris-Berlin qui, jadis, était la colonne vertébrale de l'UE, ne fonctionne pas sur ce problème non plus ;
- que la question d'une hégémonie allemande ne se pose plus. On pourrait plutôt parler d'un *vacuum* de « leadership ».

Tout cela se rajoute à d'autres crises telles

que la stagnation économique dans la zone euro, le désastre économique et social en Grèce et d'autres pays de la périphérie, les problèmes de la monnaie unique, les effets à long terme du crash financier, la montée du populisme de droite dans presque tous les pays membres, le Brexit et finalement des conflits armés internationaux, auxquels l'UE est, d'une manière ou de l'autre, directement liée. Ce n'est donc point exagéré de constater que nous vivons une situation historique qui fera époque. L'UE est un paquebot sans capitaine au milieu d'un ouragan.

## Cause et effet

Pour éviter tout malentendu : tout ce chaos n'est pas de la responsabilité des réfugiés et des migrants. Leur arrivée ne fait qu'émerger à la surface des problèmes qui existaient avant et indépendamment d'eux : désorientation, insécurité, angoisses des perdants de politiques néolibérales, exclusion par un capitalisme sans merci, et complexité accélérée de la société qui perd toute mesure humaine. C'est sur ce vivier que poussent la xénophobie, l'islamophobie, le nationalisme et le racisme, qui peuvent facilement être instrumentalisés par des forces politiques de droite et d'extrême droite.

La grande majorité des réfugiés sont des victimes qui essaient d'échapper à des menaces existentielles : la guerre, la guerre civile, la persécution et des circonstances politiques et économiques pour lesquelles l'UE ou ses pays membres portent très souvent une énorme coresponsabilité. Ainsi, par exemple, la guerre d'agression de l'administration Bush en Irak n'a pas seulement été une violation du droit international, justifiée avec un mensonge grossier – les prétendues armes de destruction massive de Saddam Hussein –, mais elle était aussi le déclencheur de la déstabilisation de toute la région. De même, l'intervention en Libye, l'ingérence dans le conflit en Syrie sous les oripeaux de la

défense des droits de l'homme, ou le *big business* de vente d'armes aux régimes féodaux au Golfe. L'Europe commence à être rattrapée par les effets de ses propres politiques. « *Maître, le péril est grand ; les Esprits que j'ai évoqués, je ne peux plus m'en débarrasser.* » (Goethe, *L'apprenti sorcier* ; traduction de Henri Blaze).

## Comment expliquer la politique d'Angela Merkel ?

La décision de M<sup>me</sup> Merkel de donner libre accès aux réfugiés en ignorant l'accord de Dublin II [3] a suscité beaucoup de débats sur ses motifs dans tous les camps politiques. La gauche a toujours soutenu l'accueil de réfugiés avec des arguments humanistes et en faisant référence à la responsabilité de l'Ouest pour les racines socio-économiques et politiques de la migration. Donc, l'irritation fut forte quand Merkel mit en pratique une politique considérée comme un classique de gauche.

Pour l'expliquer, beaucoup mettent l'accent sur des facteurs comme la démographie et des intérêts économiques. L'Allemagne est non seulement une société vieillissante, mais risque une réduction de sa population de 81 à 76 millions en 2050, s'il n'y pas de contre-mesures. Une forte immigration pourrait contribuer à une amélioration de la situation démographique. Le marché de travail étant lié à la démographie, cela permettrait sans doute d'éviter un manque de main-d'œuvre qui s'annonce déjà aujourd'hui. Il y a beaucoup d'études qui montrent des effets économiques de la migration, au moins à long terme.

Puisque le BDI [4] a exprimé son soutien à Merkel à plusieurs reprises, il y a aussi le soupçon que l'immigration pourrait être utilisée pour faire pression sur les salaires et pour diminuer le salaire minimum qui vient d'être introduit en 2015.

Bien sûr, nous ne pouvons pas regarder dans le cerveau de Merkel, ou celui de ses proches conseillers. Mais toutes ces interprétations présupposent l'existence d'une stratégie bien réfléchie. Or, les résultats de sa décision – opposition

massive dans son propre camp, essor de l'AFD, conflits existentiels dans l'UE, isolement international, etc. – sont tellement en contradiction avec ses propres intérêts qu'il est improbable que ç'ait été une décision bien réfléchie. La gauche a souvent tendance à surestimer les élites. Un regard sur d'autres sujets, tels que le réchauffement climatique, la régulation du capitalisme financier, la faiblesse de croissance structurelle des économies avancées, la gouvernance de l'UE, les conflits internationaux de tous les côtés montrent qu'il y a une tendance vers la perte de contrôle un peu partout. Il paraît que c'est un autre effet de la mondialisation. Beaucoup de problèmes sont devenus si graves et complexes qu'ils échappent aux capacités de la politique de trouver des solutions adéquates. Les migrations sont l'expression de cette crise généralisée.

Donc le *crisis management* permanent, le *muddling through* est devenu le mode de fonctionnement normal. Un peu de rafistolage par ci, un peu de replâtrage par là, on peut encore acheter du temps, mais on ne peut plus vraiment résoudre à fond les problèmes. Merkel est une représentante classique de ce style politique. Elle dit elle-même qu'elle « roule à vue ». Donc, ce qu'elle a vu en juillet dernier, c'était une opinion publique qui était choquée par les images à la télé, un petit garçon mort sur une plage en Turquie. Elle a vu les sondages selon lesquels les gens demandent à la politique « de faire quelque chose ». Elle se sentait contrainte de montrer du « leadership » Peut-être était-elle aussi personnellement émue. Donc, elle a fait « quelque chose » que l'on pourrait qualifier de pragmatisme populiste.

La situation ressemble beaucoup à celle qui existait quand elle décida la sortie du nucléaire, sous la pression de la catastrophe de Fukushima en 2011 : contre son propre parti, contre les intérêts des grandes entreprises d'énergie et au vu de sondages selon lesquels une majorité écrasante d'Allemands souhaitait la fin du nucléaire.

Et, dans les deux cas, Merkel était objectivement dans le camp de la gauche. Ce qui était naturellement très irritant pour celle-ci. Et, dans les deux cas, ce

n'est qu'après la décision que l'on s'est rendu compte des problèmes pratiques posés par un tel changement de cap abrupt.

## Les rapports de force basculent

Si les événements à Cologne n'avaient pas eu lieu, la droite aurait dû les inventer. Qu'est-ce qui s'est passé dans la nuit du réveillon 2015-2016 ?

Dans la nuit du nouvel an, il y en Allemagne la coutume, aussi populaire qu'idiote, que chacun fasse son feu d'artifice individuel. C'est une bonne affaire pour l'industrie correspondante, car les gens dépensent autour de 120 millions d'euros pour ce plaisir imbécile. Dans les centres des grandes villes, on se sent vers minuit comme sous le pilonnage à Verdun en 1916 et, chaque année, il y a des incendies, des milliers de blessés et parfois des morts. Dans les places centrales, se réunissent des dizaines de milliers de personnes, toutes plus ou moins alcoolisées. C'est dans cette atmosphère, que des bandes de petits délinquants, des pickpockets et des trafiquants de drogues au nombre de quelques centaines ont volé des portables, de l'argent et d'autres objets de valeur. Leurs cibles étaient avant tout des femmes, mais pas exclusivement, et dans plusieurs centaines de cas, ces petits criminels ont commis des abus sexuels, comme toucher aux fesses et aux seins. Bien sûr, c'est détestable. Mais la plupart de ces abus sexistes ne peuvent même pas être sanctionnés selon les lois allemandes. Le scandale est donc double. Mais, puisque les délinquants étaient à 90 % des Marocains et des Algériens, c'était une bonne aubaine pour la droite de commencer la contre-offensive.

Il y a une autre composante importante dans ce cas. Dans la télévision publique, qui est toujours le facteur le plus important dans la formation de l'opinion, une grande quantité des journalistes ont une orientation politico-culturelle qui ressemble à ce qu'on appelle en France la culture des « bobos ». C'est pourquoi ces médias ont soutenu de manière plus ou moins subtile la *Willkommenskultur* (culture de la bienvenue) et la ligne de Merkel. Dans ce cadre, il y avait en effet un certain biais dans la présentation

des informations. [5] En ce qui concerne Cologne, ils ne lui ont pas accordé beaucoup d'attention au début. Mais, à l'ère de YouTube, Facebook et Twitter, les conséquences étaient désastreuses. Pour compenser leur faute et sous la pression énorme de la droite dans la CDU et le SPD, ils ont fait l'inverse ensuite et des qualifications comme « rupture de civilisation » ont été diffusées, une notion qui normalement est réservée pour décrire l'holocauste, créant donc un embrouillamini intellectuel et moral total.

À l'étranger, ce genre d'incidents qui se produisent dans chaque fête de bière ou de carnaval, font normalement l'objet de la catégorie « faits divers » au maximum ! Mais, cette fois, c'était différent. Dans les autres pays de l'UE, qui ne partagent pas la position de Berlin, les dirigeants ont néanmoins un besoin profond de légitimer leur propre position. Alors, Cologne était pour eux aussi un cadeau du ciel et les médias ont gonflé l'affaire avec une *Schadenfreude* (joie malsaine) ouverte.

Le résultat de tout cela ne se fit pas attendre. Tandis qu'avant Cologne Merkel avait une majorité dans les sondages, 59 % étaient contre elle en février. La fronde contre la chancelière dans ses propres rangs passait à l'offensive.

## Changer de cap sans perdre la face

Sous cette pression commencèrent des manœuvres hectiques pour changer de cap sans perdre la face. Des mesures furent prises pour réduire le nombre de réfugiés en déclarant les pays de l'Afrique du Nord et l'Afghanistan comme pays d'origine fiables et dont les ressortissants n'ont donc pas droit d'asile. Parallèlement, un agrément avec la Turquie, au prix de trois millions d'euros et du silence sur la répression contre les Kurdes et la politique aventuriste d'Erdogan en Syrie, fut décidé, ainsi qu'une mission de l'OTAN dans la mer Egée.

Pour comble de misère, il y a mi-mars des élections régionales dans trois États, la Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg et la Saxe-Anhalt. Avant l'été dernier, l'AFD était dans une grave crise, avec

scission de l'aile modérée et une perte de popularité considérable. Il semblait que le phénomène avait disparu comme par enchantement. Mais, depuis juillet dernier, il y a une résurrection et, selon les sondages, l'AFD entrerait dans les parlements des trois États. En Saxe-Anhalt, il pourrait devenir le troisième parti derrière la CDU et Die Linke. L'essor de l'AFD se fait surtout aux frais de la CDU, non seulement en votes, mais aussi dans les possibilités de former un gouvernement de coalition sous direction de la CDU.

Pourtant, Merkel a maintenu sa position de ne pas admettre un plafond pour le chiffre de migrants, comme l'ont fait l'Autriche et d'autres pays. L'argument est « que faire s'il y a le énième réfugié plus un devant les frontières ? » Tirer dessus, comme l'a proposé une dirigeante de l'AFD soutenue par 27 % d'Allemands ? Le laisser se noyer dans la Méditerranée ? On voit ici concrètement cet élément de perte de contrôle mentionné plus haut : il n'y pas de solution autre que l'aide, sauf la barbarie. Aujourd'hui, Merkel est soutenue par un reste de la CDU, la majorité du SPD, la gauche, y compris Die Linke, les Verts et par les deux grandes Églises.

Parallèlement, elle essaye de trouver une « solution européenne ». Mais il paraît que cela ne fonctionnera pas. Même la France, qui était à la pointe de la déstabilisation de la Libye, jouait le trublion dans le conflit syrien et qui porte donc une responsabilité directe de la misère, refuse de faire plus qu'un geste symbolique. Paris accepte le chiffre de 30 000 réfugiés, ce qui fait 0,045 % d'une population de 66,3 millions. En Allemagne, les 1,1 million arrivés en 2015 font 1,35 % de la population. Ce n'est pas grand-chose pour la quatrième puissance économique du monde. La Jordanie reçoit 600 000 réfugiés syriens et irakiens, qui représentent 6,3 % de la population jordanienne.

## Les perspectives

Il est difficile de faire un pronostic pour savoir comment les choses vont évoluer. Il y a trop de variables incertaines en jeu. Dans un scénario négatif, la CDU subit une défaite grave dans les

élections régionales, Merkel tombe, Schäuble devient chancelier jusqu'aux élections fédérales en 2017, Berlin rejoint les « solutions » à tendance brutale, voire barbare, le concept de l'UE comme forteresse triomphe, l'UE est unie – au moins sur ce sujet – et nous aurons une tragédie inhumaine horrible devant les portes de la forteresse.

Dans un scénario positif, les élections régionales ne s'avèrent pas comme un désastre, la Turquie garde la plupart des nouveaux réfugiés sur son territoire et la

guerre en Syrie est terminée grâce à une solution politique. Dans ce cas, il y aura toujours, mais plus lentement, un glissement vers des « solutions » à tendance de cloisonnement, mais avec des trajets pour l'immigration et l'accueil d'une certaine quantité de réfugiés, au moins en Allemagne. À long terme, le pays va en profiter. Mais, puisque les racines structurelles qui poussent les gens à quitter leur pays continuent à exister, on n'aura fait que temporiser. Et la prochaine tragédie de réfugiés ne sera qu'une question de temps.

---

## Notes

[1] Alternative pour l'Allemagne.

[2] La démocratie chrétienne allemande est composée de deux partis : la CSU, qui est un parti régional qui n'existe qu'en Bavière (12,7 millions d'habitants, donc un peu plus que la Belgique), et la CDU, qui représente les chrétiens-démocrates dans le reste du pays. La CSU est au gouvernement à Munich sans interruption depuis 1948, souvent avec une majorité absolue. En général, elle est plus à droite que la CDU. Au Bundestag, les deux partis forment un groupe. Si la CDU est au gouvernement, il y a toujours quelques ministres bavarois.

[3] Dublin II stipule, qu'un réfugié doit être accueilli par le pays où il a foulé le sol de l'UE. C'étaient avant tout les pays du nord de l'UE, dont massivement l'Allemagne, qui ont imposé ce règlement. Il transfère les fardeaux sur le dos des pays riverains des zones d'immigration, comme la Grèce et l'Italie. Dublin II était un genre de cordon sanitaire contre l'immigration.

[4] *Bundesverband der deutschen Industrie*, équivalent du MEDEF.

[5] Par exemple, la télévision a montré avant tout des enfants, des femmes et des familles, quoique la proportion d'hommes entre 20 et 30 ans soit plus grande.

# Regard sur les perdants du système, Entretien avec Laurent Mucchielli

mardi 29 mars 2016, par [Laurent Mucchielli](#)

**À la suite des attentats terroristes de 2015, peut-on discerner dans les quartiers populaires, les dites banlieues, une modification des attitudes, comportements, à l'égard des populations d'origine immigrée, et de la part de celles-ci ? Les réactions que l'on peut percevoir sont elles communes ou différentes de (et vis-à-vis de) celles de la population en général ?**

Il m'est difficile de vous répondre de façon complète car je n'habite pas un quartier populaire type banlieue d'une grande agglomération. Je ne me rends dans ce type de quartiers que de façon occasionnelle, pour rencontrer des habitants ou des professionnels que je veux interviewer pour mes recherches. Je n'en ai donc qu'une vue partielle. J'ai une vue un peu plus complète sur la façon dont le reste de la population perçoit les quartiers populaires et la population dite « issue de l'immigration » (combien faut-il de générations pour ne plus être vu comme un immigré mais simplement comme un Français ?). Et ce que je perçois, c'est d'abord une crispation sur l'islam.

Du côté des habitants des quartiers populaires, à travers la dénonciation des amalgames, ce qui s'exprime c'est surtout la peur que les attentats renforcent encore un peu plus la suspicion, la stigmatisation et la dévalorisation globales dont ils se sentent l'objet dans le débat public, ainsi que les multiples formes plus ou moins visibles de discriminations qui en découlent dans leur vie quotidienne. Du côté des autres habitants (que je n'appréhende que partiellement là aussi, mais qui s'expriment beaucoup plus dans l'espace public), je perçois surtout une peur accrue de ces quartiers populaires ainsi qu'une dénonciation plus ou moins virulente de l'islam, qui cohabitent avec une méconnaissance des multiples pratiques se réclamant de cette religion, et une méconnaissance des quelques données précises que nous possédons

sur les processus de radicalisation. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant, vu la grande faiblesse du niveau du débat politico-médiatique et le fait que la télévision soit la principale source d'informations pour la majorité de la population.

Ensuite, je perçois aussi de tous les côtés une accentuation du fatalisme et d'une forme de désespérance liée autant à la répétition des problèmes qu'à la perte de confiance envers la capacité de nos gouvernements à y changer quoi que ce soit.

**Est-ce que la dégradation des conditions sociales qui touche certaines populations et l'influence du phénomène religieux sont liées ? Si oui, comment se manifeste cette agrégation ? En d'autres termes, la ségrégation sociale nourrit-elle la ségrégation raciale ou culturelle ?**

Le développement de la religiosité depuis un bon quart de siècle et une certaine mode plus récente de la conversion à l'islam chez des jeunes dont ce n'est pas la culture familiale d'origine ont de multiples raisons. Parmi elles, il y a à l'évidence la ségrégation socio-spatiale. Mais les sentiments de mise à l'écart et de victimisation collective qui minent la cohésion sociale et la citoyenneté ne procèdent pas seulement des conditions de vie matérielles. Ils se nourrissent aussi de cette frontière mentale entre « eux » et « nous », que la majorité de nos élites construisent de façon continue. Pour le dire de façon concrète, les populations qui habitent majoritairement les quartiers les plus pauvres n'ont pas seulement le sentiment d'être les perdants du système, ils ressentent aussi un regard ou une sorte de doigt accusateur porté sur eux, les désignant comme différents et comme moins valables que les autres citoyens français. Nous l'avons déjà dit dans notre analyse collective des émeutes de 2005 [1]. Le phénomène est ancien mais il s'est renouvelé et

accentué avec le développement de l'islamophobie [2]. Cette dernière s'exprime ouvertement dans l'espace public par le biais de responsables politiques, d'intellectuels et de journalistes. Mais elle s'exprime aussi de façon indirecte dans beaucoup de discours recourant à la notion de laïcité de façon incantatoire et en croyant qu'elle se définit par le rejet global de la religion, alors qu'il s'agit uniquement de la séparation de la religion et de l'État. Enfin, l'influence de la religion musulmane transcende aussi ces clivages sociaux. Elle apparaît aujourd'hui comme une sorte de théologie de la libération qui séduit des jeunes en mal d'idéaux et d'engagement pour une « noble cause » bien au-delà des quartiers populaires. On le voit bien avec le phénomène du djihadisme.

### **En quoi le terrorisme politico-religieux se différencie-t-il du crime organisé ? Appelle-t-il des réponses spécifiques et, si oui, lesquelles ?**

C'est bien entendu son but qui différencie surtout le terrorisme du crime organisé. Le second vise l'enrichissement de ses acteurs quand le premier sert avant tout une cause idéologique. Les réponses sont en partie les mêmes : la prévention et la surveillance bienveillante des jeunes en amont, le suivi policier et judiciaire des bandits en aval. Mais, dans le cas du terrorisme, il y a donc une dimension nouvelle, politique, qui questionne la politique intérieure comme la politique étrangère d'un pays. Et une lutte contre le terrorisme devrait également comporter des réponses à ce niveau-là. Ce qui n'est pas le cas en France, où la seule réponse est de type policière et pénale, avec cet état d'urgence et cette déchéance de nationalité qui ne sont à mes yeux que de fantastiques diversions permettant d'éviter tout débat de fond, étant inutiles car globalement inefficaces d'un point de vue pratique, et par ailleurs dangereuses à terme, politiquement et juridiquement [3].

### **La radicalisation des quelques jeunes qui partent faire le djihad relève-t-elle de la même analyse que la délinquance juvénile que vous avez étudiée ?**

Pour l'essentiel, non. Les délinquances juvéniles sont multiples. Les unes relèvent d'un moment de la vie

(l'adolescence), de l'influence des pairs et des concours de circonstances. Les autres renvoient à une dimension psycho-pathologique chez certains jeunes marqués par des traumatismes familiaux dès leur enfance. D'autres enfin renvoient avant tout aux mécanismes d'exclusion sociale et de ghettoïsation, à commencer par l'exclusion scolaire et l'absence de perspectives d'insertion économique [4]. Pour ce que l'on sait des jeunes qui veulent partir faire le djihad, les profils, là aussi très variés, sont largement différents. On trouve davantage de filles et davantage de jeunes adultes. On trouve une quête identitaire idéaliste qui, dans la plupart des cas, ne s'articule pas sur les ruptures familiales et scolaires précoces. Même si il y a un lien évident entre la délinquance d'exclusion et le passage à l'acte terroriste dans les trajectoires des Merah, Coulibaly et autres Kouachi, le phénomène du djihadisme dépasse totalement ces quelques cas extrêmes et doit être pensé de façon beaucoup plus large. Le terrorisme n'est pas le but recherché par la plupart des candidats au djihad.

### **Dans le climat d'insécurité et/ou de peur entretenue, comment faire la part entre, d'un côté, la dénonciation de l'endoctrinement religieux sectaire et agressif et, de l'autre, le discours, voire la législation, stigmatisant des croyants d'une religion, en l'occurrence depuis quelques années les musulmans ?**

C'est en effet toute la difficulté d'y voir clair dans un débat public où dominent les amalgames, les simplismes et les manichéismes. Le sectarisme est une chose, l'identité religieuse une autre. Toutes les religions et même toutes les idéologies ont connu des dérives sectaires, que ces dernières conduisent leurs membres à se retirer de la société dominante ou à agir violemment contre elle. Deux problèmes se posent manifestement.

D'abord, la difficulté que pose l'islam aux sociétés occidentales est qu'il s'agit d'une religion sans Église et clergé unifiés (c'est la religion de l'État dans la plupart des pays arabes), qui a donc plus de difficultés à définir et imposer des normes et des repères clairs pour les croyants. Plusieurs organisations en partie concurrentes prétendent rassembler les musulmans de France, sous

l'influence plus ou moins grande des pays étrangers qui les financent au moins en partie. L'État français s'en est préoccupé à plusieurs reprises, Pierre Joxe en 1990, puis surtout Jean-Pierre Chevènement à partir de 1997, ce qui a abouti finalement à la création du Conseil français du culte musulman en 2003. Hélas, ce dernier n'a jamais réussi à incarner véritablement l'islam de France et à organiser l'ensemble des éléments de ce culte.

Ensuite, on l'a déjà évoqué, il s'est développé une réelle et puissante idéologie islamophobe qui surfe sur les peurs et les ignorances de beaucoup d'entre nous et entretient en permanence les amalgames intellectuels et les réflexes émotionnels de rejet. Depuis 1989, les innombrables rebondissements de la question dite du « foulard islamique » l'ont illustrée de façon systématique. Pris intellectuellement et émotionnellement dans ces formes de paniques, beaucoup d'entre nous sont alors devenus incapables de distinguer l'essentiel et l'accessoire, le fond et la forme, ils ont lâché la proie (la socialisation par l'école, le contenu des programmes scolaires) pour l'ombre (un bout de tissu, un pendentif, etc.). La confusion est telle qu'on en est arrivé à interdire à des mamans d'accompagner une sortie scolaire où les enseignants ont besoin d'elles, pour la seule et unique raison qu'elles portent un foulard sur les cheveux. Ou encore à exclure d'une liste électorale une jeune femme portant un foulard avant même qu'elle ait pu prendre la parole pour dire ce à quoi elle croit et ce pour quoi elle milite. C'est dire si on nage ici en plein irrationnel.

### **Sous quelles formes la laïcité peut-elle aider à la construction de la société multiculturelle que vous appelez ?**

Je pense que les débats sur la laïcité et le multiculturalisme sont totalement pervertis en France par le poids de deux très vieilles idéologies, l'une qui structure plutôt la droite et l'autre qui structure plutôt la gauche. À droite de l'échiquier politique, le problème est le poids du nationalisme et de sa dérive consubstantielle vers la xénophobie. L'extrême droite constitue la quintessence de cette idéologie qui influence et taraude en permanence les

autres courants conservateurs depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On y célèbre « nos ancêtres les Gaulois », la « France éternelle », les « racines chrétiennes » de notre « grande civilisation », à quoi l'on a ajouté ensuite le drapeau tricolore et la *Marseillaise*. À l'image d'Astérix le Gaulois, tout cela n'est pourtant qu'un mythe produit par l'ancienne noblesse, puis par les bourgeois républicains qui l'ont imprimé jusque dans les manuels d'histoire [5]. La réalité est celle d'un pays multiethnique, multiculturel, multilingue, dont l'unité a été forgée au fil des siècles avant tout par la guerre, et dont les frontières n'ont été définitivement stabilisées qu'en 1945 (tous les territoires autres que la métropole étant naturellement des impensés/impensables).

Mais, à gauche de l'échiquier politique, l'on est également souvent empêché de penser la laïcité et le multiculturalisme par le poids d'une idéologie républicaine de combat qui s'est forgée dans plus d'un siècle de luttes acharnées et violentes, de la Révolution de 1789 à la stabilisation de la Troisième République. Cette idéologie républicaine conçoit au fond le citoyen français comme un individu sans odeur, sans couleur et sans saveur, une sorte de personnalité n'ayant pas d'histoire, pas de famille, pas de culture locale, portant un uniforme, pensant comme tous les autres et parlant comme tous les autres. Comme toutes les idéologies de combat, il s'agit d'une abstraction, une fiction potentiellement dangereuse et violente car engendrant de puissants mécanismes d'exclusion. Or, la réalité humaine, c'est la diversité. C'est même sa richesse, particulièrement dans un vieux pays comme la France. Regardez la richesse de nos traditions régionales, en tous cas de ce qu'il en reste. On considère aujourd'hui qu'il s'agit de notre patrimoine et on cherche à l'entretenir, voire à le revivifier. Mais il faut savoir que, pendant des décennies, la Troisième République a au contraire cherché à le faire disparaître !

Ce que produisent ces deux idéologies, c'est donc l'incapacité à penser le pluriel, la diversité, le métissage. C'est une sorte de formatage intellectuel qui nous conduit à penser que, pour être un « bon Français », il ne faut parler qu'une seule langue, ne s'habiller que d'une seule manière, ne pas avoir de

religion, avoir plaisir à chanter la *Marseillaise*, etc. Un formatage qui nous conduit inversement à penser qu'il n'est pas possible d'être et de se reconnaître à la fois comme français, républicain, breton, musulman et végétarien. Or, la réalité est que c'est possible ! La réalité est que nous ne sommes pas des clones uniformes, mais des êtres fabriqués par un ensemble d'influences, de traditions, de cultures, d'héritages qui ne peuvent pas et ne doivent pas disparaître. Ce dont il faudrait nous débarrasser aujourd'hui, ce n'est pas de tel ou tel trait culturel, mais au contraire de ces idéologies psychorigides qui nous empêchent de comprendre que la diversité est une richesse, un formidable potentiel qui doit être regardé fondamentalement avec bienveillance et non avec méfiance. Dès lors que l'on change sa vision globale pour débattre des règles de vie collectives dans ce nouvel état d'esprit, alors l'on se met en position de construire beaucoup plus facilement des médiations, des arbitrages et des compromis. Et l'on voit bien que nous aurions grand besoin de cela pour repartir de l'avant et entrer enfin vraiment dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Il faudrait au fond refonder la République, relancer le débat sur la VI<sup>e</sup> République, en inscrivant dans l'agenda de ce grand débat non seulement les questions d'organisation politique de la démocratie, mais aussi les questions de régulation de la vie économique et sociale, et enfin ces questions du vivre ensemble dans une société multiculturelle. Au lieu de cela, nous nous engluons dans d'éternelles et ridicules polémiques sur les façons de s'habiller ou sur le menu des cantines, le tout nourrissant en permanence les discours d'une extrême droite qui n'en demandait pas tant et qui n'a jamais été aussi proche de la conquête du pouvoir.

**Les mutations sociales imposées par le capitalisme néolibéral et les désastres sociaux engendrés par la crise de celui-ci appellent un regard et une analyse sans cesse renouvelés. Or, le Premier ministre Manuel Valls a récemment récusé les sciences sociales au motif que celles-ci « excuseraient » dès lors qu'elle cherchent à expliquer. Comment interpréter, en termes de sciences sociales justement, cette déclaration ahurissante : s'agit-il d'un simple propos irréflecti, de l'expression d'un obscurantisme qui a toujours vu les faits sociaux**

**comme naturels, ou de la conscience très claire du potentiel critique des sciences sociales à l'égard des pouvoirs établis, des intérêts dominants... ?**

Je pencherais pour un mélange entre la troisième hypothèse et la première car l'irréflexion est aussi un révélateur des réflexes ordinaires de pensée. Il me semble que M. Valls est quelqu'un qui n'a pas une analyse de la société très développée, qui a par ailleurs une pensée structurée autour de la notion d'autorité (qu'il s'attache à essayer d'incarner personnellement) et qui partage depuis toujours les principes de base de l'idéologie sécuritaire développée par la plupart de ses opposants théoriques de droite. Je ne le dis pas de façon bêtement polémique, mais, d'une part, parce que c'est un amalgame que je connais bien pour l'entendre depuis de nombreuses années dans la rhétorique sécuritaire [6], et, d'autre part, parce que j'ai eu l'occasion il y a quelques années d'analyser en détail un des livres de M. Valls, sur la sécurité [7]. Tout y est écrit, noir sur blanc. Dès lors, je n'ai pas été surpris outre mesure par ses propos sur les sciences sociales qui « excuseraient » ceci ou cela. Et je ne le prends pas simplement comme une petite phrase concédée pour se protéger de ses adversaires politiques, mais bien comme l'expression de sa pensée. De manière plus générale, au-delà des rigidités idéologiques des uns et des autres, je pense qu'une partie de nos élites sont à la fois tellement déconnectées de la vie quotidienne et tellement désespérées devant l'ampleur des problèmes sociaux qu'elles trouvent beaucoup plus confortable de camper sur des postures morales plutôt que de prendre le risque d'entrer véritablement dans l'analyse de ces problèmes. C'est tellement facile de rester sur son piédestal à juger du bien et du mal dans des beaux discours et par ailleurs de faire voter des lois par les assemblées. C'est pourtant parce qu'ils sont rarement capables de faire autre chose que cela que nos dirigeants politiques sont tellement discrédités de nos jours, ce discrédit étant devenu lui-même une des dimensions des problèmes que nous affrontons, notamment un des carburants qui alimentent toutes les formes de radicalisme et de populisme. C'est dire le cercle vicieux dans lequel nous sommes pris et l'urgence qu'il y aurait à mon

sens à modifier profondément cet ordre des choses. radical...

Mais je ne voudrais pas paraître moi-même trop

*Propos recueillis par Jean-Marie Harribey*

---

## Notes

[1] L. Mucchielli, V. Le Goaziou (dir.), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2<sup>e</sup> éd. 2007.

[2] A. Hajjat, M. Mohammed, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le 'problème musulman'*, Paris, La Découverte, 2013.

[3] Beaucoup l'ont dit ces dernières semaines. Pour notre part, nous l'avons écrit dans les jours mêmes qui ont suivi les attentats (L. Mucchielli, « Le pouvoir exécutif a enclenché une surenchère sécuritaire inédite », *Libération*, 23 novembre 2015).

[4] L. Mucchielli (dir.), *La délinquance des jeunes*, Paris, La Documentation française, 2015.

[5] S. Citron, *Le Mythe national. L'histoire de France revisitée*, Les Éditions ouvrières, 2<sup>e</sup> éd. 2008.

[6] Parmi les petites phrases préférées de Nicolas Sarkozy, il y avait notamment celle-ci, prononcée à la suite des émeutes de Villiers-le-Bel fin novembre 2007 : « *Quand on veut expliquer l'inexplicable, c'est qu'on s'apprête à excuser l'inexcusable* », reprise en septembre de l'année suivante sous une forme à peine différente (« *Quand on essaie d'expliquer l'inexplicable, c'est qu'on s'apprête à excuser l'inexcusable* ») à l'occasion d'un discours sur l'antisémitisme à New York.

[7] L. Mucchielli, « La posture autoritaire et populiste de Manuel Valls », in L. Mucchielli, *Vous avez dit sécurité ?*, Nîmes et Paris, Champ social et Le Monde, 2012, p. 89-98 (à propos de M. Valls, *Sécurité : la gauche peut tout changer*, Paris, Éditions du Moment, 2011).

# Métamorphose de la figure de l'autre dans la civilisation globale

mardi 29 mars 2016, par [Raphaël Liogier](#)

**Il est faux de prétendre que le XXI<sup>e</sup> siècle connaît une recrudescence de conflits, que le monde est moins sûr que jadis, que l'humanité se diffracte plus que jamais. Concernant les conflits frontaux eux-mêmes, en 1991 on comptait treize conflits majeurs de par le monde (plus de 1 000 morts par an) et cinquante et un conflits mineurs (entre 25 et 999 morts par an). En 2013, on ne comptait plus que trois conflits mineurs et six conflits majeurs (Afghanistan, Pakistan, Irak, Syrie, Somalie, Égypte), auxquels il faudra ajouter en 2014 les conflits palestinien et ukrainien. Mais le phénomène majeur est l'essor de nouveaux acteurs non étatiques – non attachés à une nation particulière – sur la scène planétaire.**

D'une part, la multiplication et la diversification des acteurs non étatiques universalistes : les ONG (organisations non gouvernementales) généralistes (humanitaires en général) ou spécialisées dans l'éducation, la santé, l'enfance, la malnutrition, le dialogue interreligieux, l'agriculture, l'écologie, les droits des détenus. D'autre part, le développement d'acteurs non étatiques gris : réseaux terroristes, mafias, groupes fondamentalistes. Ces nouveaux acteurs ont transformé la scène de la guerre, qui ne se déroule plus strictement entre des États-nations clairement définis. Dans les guerres du troisième millénaire, ces derniers restent des acteurs majeurs mais parmi d'autres.

Même si certaines frontières ont pu se refermer, certains États se rétracter, ces fermetures et rétractations nationalistes (et identitaristes) ne sont que des réactions, parfois explosives, et donc bruyantes et très remarquées, à un processus plus profond et inexorable d'effacement de la distinction entre l'*intérieur* et l'*extérieur*. Deux types de violences particulières se développent : l'ethnonationalisme et le terrorisme. Elles ont plusieurs causes. Tout d'abord, l'incertitude de « nos » identités collectives. Si l'Europe est touchée de plein fouet par une telle incertitude, qui a entraîné des politiques discriminatoires à l'encontre de certaines minorités ethnoculturelles, nous sommes évidemment encore loin de la réaction ethnocidaire à laquelle on a assisté au Rwanda. Le glissement européen vers des politiques publiques discriminatoires est tout de même préoccupant ; il passe par trois phases :

1. viser certains groupes de population comme marginaux, exceptionnels, différents (non seulement les musulmans, mais parfois les Roms ou même les homosexuels) ;
2. démoniser ces groupes, inciter la population à les rejeter par un discours sur leur dangerosité, sur leurs intentions malignes ;
3. mettre en place des mesures de privation de droit [1].

Cette violence collective, qui peut devenir violence d'État, s'alimente au rêve brisé (à cause de l'intensification de la mobilité planétaire !) d'une homogénéité ethnique, religieuse, nationale et culturelle. La difficulté croissante à distinguer entre « eux » et « nous » – d'abord parce qu'« eux » sont parmi « nous », mêlés inextricablement à nous – induit l'angoisse nostalgique de l'identité perdue. L'autre cause de ces deux types de violences (ethnonationalisme et terrorisme) est l'angoisse de l'incomplétude, de ne pas réussir à réaliser une totalité pure, ainsi que l'a bien vu Appadurai [2]. Nous revenons au rejet de l'hybridation, pourtant inhérente à la globalisation, que j'évoquais dans un chapitre précédent. Le sentiment d'incertitude doublé de celui de l'incomplétude se cristallise sous la forme d'identités prédatrices, prêtes à se mobiliser contre tout ce qui les menacerait, réellement ou illusoirement. Le conflit israélo-palestinien illustre bien cette quête éperdue d'un État ethnonational

homogène [3] qui serait empêché, encerclé, pénétré par les « autres », les Palestiniens, qui sont en l'occurrence pourtant objectivement beaucoup plus faibles.

## L'autre incertain

Si le XX<sup>e</sup> siècle a été hanté par les mouvements de masse, Appadurai a certainement encore raison de souligner que c'est l'angoisse des petits nombres qui caractérise le XXI<sup>e</sup> siècle. Mais il faut aller plus loin. C'est ce qui est petit, pas seulement par le nombre, mais par la qualité, autrement dit ce qui est fragile, non institué, peu visible qui effraie. La double violence, qui se répond en miroir, celle qui vise les minorités et celle des minorités, est directement alimentée par cette angoisse du fragile, du petit, du non-institué, finalement de l'invisible et de l'infiltrant. Parce que dans le village global, via la télé-connexion tous azimuts, règnent à la fois la transparence sans limite et l'anonymat insondable. Tout peut être vu, mais chacun peut se cacher derrière une multitude d'identités (par exemple derrière les masques des avatars dans les jeux en ligne, derrière des logos dans les forums). L'information fuse dans tous les sens, partout et nulle part. On ne sait plus où est *vraiment* notre interlocuteur internet et qui est *vraiment* notre voisin. C'est aussi cela l'incertitude. Celui qui a l'air lointain peut être tout près. Celui qui a l'air si près peut être à l'autre bout du monde. Celui qui a l'air faible peut être en réalité un terroriste, appartenir à un puissant réseau. Sa fragilité pourrait n'être que le masque de sa puissance. Un voisin frustré peut vouloir se venger d'une déception, en restant anonyme et en mobilisant un réseau. Le réseau est un nouvel objet de culte et à la fois d'angoisse, symbole de puissance comme de contrôle, d'omniprésence et pourtant d'absence, d'anonymat, de liberté et pourtant de contrainte.

L'altérité n'est plus rejetée seulement en tant qu'elle est autre, étrangère, différente, mais parce qu'elle est incertaine, parce qu'on ne peut jamais savoir de quelle altérité il s'agit vraiment : est-ce *seulement* un musulman, ou un jihadiste, *seulement* un bouddhiste,

ou le membre d'une secte dangereuse, *seulement* un juif, ou le soutien d'un groupe sioniste, est-ce seulement un homme d'affaires, un sportif, un cadre d'entreprise, ou autre chose ? Quels sont ses autres identités, ses autres liens, ses autres appartenances ? Appartient-il à d'autres environnements, d'autres groupes, a-t-il d'autres intérêts ? Du reste, ces questions sans contours ni réponse définies ne visent pas que l'autre, mais s'appliquent d'abord à soi-même. La quête permanente d'identités incertaines et volatiles transforme aussi le regard que l'on porte sur soi, celui d'un être incertain de son être, toujours en voyage car toujours incomplet.

## La violence sans limites

Il est indéniable que, sans être imperméables les unes par rapport aux autres, même si elles ont pu être éloignées, il a existé de nombreuses civilisations qui, presque toutes, avaient pour point commun de se considérer au centre du monde. La civilisation, au sens traditionnel du terme, est un espace ordonné, limité, rassurant, central – en chinois la Chine se dit *Zhonguo*, la « terre du milieu » –, face à une nature sauvage, agressive, illimitée et pour cela imprévisible et dangereuse. Hors du périmètre de la cité, de la tribu, de l'État, autant de noms qui désignent l'ordre rassurant et protecteur de la civilisation, règnent la nature et la sauvagerie, les étrangers et la barbarie. Puisqu'elle n'a plus de limites, de frontières et d'ennemis extérieurs, la civilisation globale qui se profile ne nous fait pas seulement changer d'échelle – d'une dimension plus étroite à une dimension plus vaste – mais bouleverse nécessairement le sens de ce que nous appelons une civilisation. Ce bouleversement s'opère à partir de trois questions emboîtées : celle des limites, celle des frontières, celle de la distinction ami-ennemi.

*Sur la question des limites.* Alors que les civilisations étaient fondées sur la limite, l'ordre, l'intérieur rassurant face à l'extérieur effrayant, sans bordure, où tout peut arriver mais où on ne s'aventure pas, dans la civilisation globale aucune limite n'est fixée a priori. Il n'y a plus de centre et de périphérie, l'espace est désorienté, les chemins mènent partout et nulle

part, et plus seulement à Rome (ou à tout autre centre symbolique) car toutes les capitales se répondent symboliquement et simultanément les unes les autres : les affiches chatoyantes d'une campagne de publicité pour un iPhone ou pour le lancement d'une superproduction hollywoodienne peuvent être placardées en même temps dans des autobus de Tokyo, de Sydney, de Bombay, de Casablanca, de Cape Town et de Mexico ; ce sont des mégalo-poles bruyantes et complexes (voire chaotiques et sauvages) et non des cités ordonnées et orientées. L'horizon sans limite – l'infini que craignaient les anciens Grecs – est devenu la perspective mouvante de l'homme globalisé. Il n'habite plus une partie de la terre mais il cohabite partout où il s'aventure. Et il s'aventure partout ! L'espace intersidéral lui-même n'est plus pour lui une limite : il envisage d'ailleurs de s'y aventurer pour y cohabiter. Dans une telle civilisation sans extériorité, le désordre, le sauvage n'est plus lointain, mais est intégré en permanence à la vie collective, à chaque pas dans la rue. La nature est limitée et enclose, non plus extérieure, et du reste si bien apprivoisée qu'elle doit être protégée de l'homme et non l'homme d'elle comme jadis lorsqu'elle était synonyme de puissance infinie. La disparition de la distance entre la civilisation (l'ordre intérieur) et la barbarie (le chaos extérieur) emporte l'effacement des hiérarchies ontologiques séparant la civilité humaine de la sauvagerie animale, la culture de la nature.

*Sur la question des frontières.* Sans distinction symbolique entre l'extérieur et l'intérieur, via le grand bain informationnel perversif, quelles que soient les résistances politiques et juridiques des États, les frontières se perméabilisent forcément. L'autre s'aventure chez nous, et nous nous aventurons chez lui. Mais est-il encore autre et sommes-nous encore nous-mêmes face à lui ? L'autre est disséminé, et à force de dissémination, ne se distingue plus de nous, et nous de lui. D'où le double sentiment d'incomplétude et d'incertitude identitaire, qui conduit à se vivre comme une majorité assiégée par des minorités *qui sont chez nous*, ou comme une minorité discriminée par la majorité *chez qui nous sommes*. Dans le monde global, plus une collectivité, un groupe, une communauté est fragilisée

économiquement et symboliquement, plus ce sentiment est susceptible de le submerger et de produire des effets de violence.

## Recherche ennemi désespérément

*Sur la question de la distinction ami-ennemi.*

L'homme global est incertain de ses amis, de ses propres concitoyens, et il ne sait pas non plus clairement où sont ses ennemis. Cette simple distinction ami-ennemi s'est évanouie avec la distinction entre le concitoyen et l'étranger, entre le même et l'autre. En un sens, c'est un homme sans-autre, *inséparable* selon l'expression de Dominique Quessada [4]. Parce qu'il est trop présent, trop ici. Parce qu'il nous ressemble trop, l'autre n'est plus suffisamment autre pour nous laisser être distincts de lui, être *nous*. Puisque les frontières sont devenues illusoires, l'ennemi peut se lover au seuil de notre intimité, nous étouffer dans notre sommeil, vivre parmi nous au cœur de notre quotidien... L'ennemi peut même s'éveiller en nous, car nous pouvons craindre de nous convertir à sa vision des choses. Nos propres enfants et notre famille sont suspects. En sens inverse, l'homme géographiquement lointain n'est plus a priori barbare, non civilisé, mais peut être un ami potentiel, un allié, si toutefois il participe au même espace de désir que nous, partageant les mêmes passions, les mêmes principes que nous, même s'il se trouve être formellement uruguayen alors que nous sommes nous-mêmes anglais.

Cette indistinction de l'ami et de l'ennemi a des conséquences majeures sur la nature de la guerre en particulier et de la violence en général dans le monde global. Les travaux de Pierre Clastres ont démontré que la guerre n'était pas simplement une des manifestations humaines de notre agressivité animale (hypothèse naturaliste défendue par Leroi-Gourhan [5]), ni simplement l'expression de la lutte pour l'appropriation des biens dans un contexte de rareté (hypothèse économique), ni seulement l'issue violente de transactions malheureuses, surtout concernant les transactions matrimoniales (hypothèse échangiste défendue par Lévi-Strauss

[6]). Clastres montre que le conflit n'est pas un accident déterminé par l'agressivité inhérente à l'animalité de l'homme, la rareté des ressources ou l'échec d'un échange, mais une stratégie des groupements humains pour maîtriser leur territoire et leur identité collective. Car la société « a besoin, pour exister dans l'indivision, de la figure de l'Ennemi en qui elle peut lire l'image unitaire de son être social [7] ». La guerre avec les *autres*, avec les ennemis qui sont sur l'autre bord de la frontière – qui doit autant que possible rester une guerre en puissance, non destructrice, ne se réalisant pas en acte – permet de limiter les dissensions internes. Pour se penser comme un *nous* solidaire, ayant une identité propre, tout groupement humain a besoin de frontières, avec des ennemis et des alliés. La tension guerrière est donc première alors que l'alliance n'est que tactique. La tension guerrière permet d'éviter la diffusion incontrôlable de la violence.

La modernité qui projette intellectuellement l'image d'une humanité universelle, et qui aboutit concrètement à l'interdépendance globale des groupements humains, rompt définitivement avec ce principe de définition des identités collectives. Elle s'expose par conséquent sans surprise à une diffusion de la violence selon des modalités inédites. Ce n'est pas la reconstitution d'un ultime et fictif surpuissant ennemi dans la figure de l'extraterrestre guetté par la NASA, dont la science-fiction fait ses cauchemars autant que ses rêves, qui permettra de l'endiguer. Sans doute l'apparition d'ET (version apparemment sympathique et inoffensive) ou d'Alien (version apparemment belliqueuse et prédatrice) aiderait-elle à fixer des limites, à reconstituer des frontières, à désigner des ennemis, et donc à nous sentir « nous » ; l'échelle planétaire redevenant un espace d'existence parmi d'autres face à un univers extérieur peuplé d'autres êtres. En attendant, notre civilisation globale sans civilisations extraterrestres à l'horizon, donc dépourvue de limites connues, de frontières stables et d'ennemis déterminés, bref d'extériorité, va devoir gérer d'une façon nouvelle un déploiement de violence interne inédit que n'avait pas prédit le sociologue Norbert Elias pour qui l'interdépendance croissante des humains sur des échelles toujours plus grandes se traduit par une plus

grande pacification des relations [8]. En réalité, ce sont surtout les guerres classiques entre États qui sont de moins en moins nombreuses, mais la violence s'est aujourd'hui pour ainsi dire retournée vers l'intérieur, en même temps qu'elle s'est disséminée. C'est une violence interdépendante.

## La coexistence par l'exclusion

D'ailleurs, depuis plusieurs siècles déjà, le déploiement de la modernité, indissociable du processus qui a conduit à l'interdépendance globale, a conduit à expérimenter de nouveaux modes d'administration de l'existence humaine sur quatre plans : cognitif, économique, juridique et politique. J'ai pris soin de rappeler dans le premier chapitre de cet essai que la modernité n'élimine pas les traditions mais les met en perspective. Autrement dit, la modernité consiste avant tout à faire coexister des *modes* d'être, des *modalités* d'existence apparemment incompatibles et qui n'étaient pas faits pour se rencontrer.

Le niveau le plus profond d'incompatibilité est cognitif, c'est celui des régimes de vérité : le sol mythique constitutif de la vision du bien et du mal, du vrai et du faux, du légitime et de l'illégitime. Il n'y a que trois manières de faire face à un régime de vérité divergent – ce que j'appelle un sol mythique – avec ses schèmes de croyances, son stock d'affirmations, son histoire de l'univers et de l'humanité, ses visions de la réalité, de la transcendance, de la mortalité, de l'immortalité. La première manière, qui est propre aux mondes traditionnels, est simple et sans équivoque. C'est *l'exclusion* de la vérité de l'autre. Ce que pense l'autre, ce qu'il voit, ce qu'il affirme, ce qu'il raconte, est tout simplement rejeté comme faux, parce qu'il est barbare, ignorant, et même inhumain. Notre propre vérité est ainsi préservée (comme celle de l'autre, parce qu'évidemment l'exclusion est mutuelle) : nous sommes dans le vrai parce que l'autre est dans le faux. Simple et efficace. Mais le problème surgit, avec le processus de globalisation, lorsque l'autre, avec son imaginaire structurant, ne peut plus être ignoré parce que nous sommes en contact constant et intense avec lui. À partir du

moment où l'on est obligé de reconnaître que les Amérindiens ont une âme comme nous, qu'ils sont des créatures de Dieu, douées de libre arbitre, de conscience, parce qu'ils vont dorénavant se mouvoir parmi nous, comment peut-on justifier qu'ils ne croient pas à l'existence de Jésus Christ notre Sauveur, qu'ils n'ont jamais entendu parler de Moïse et de ses Tables de la Loi ? Comment expliquer qu'ils n'ont pas de littérature écrite, que le *Discours de la méthode*, et avec lui la sublime rationalité cartésienne, leur soit parfaitement indifférent ? Comment peut-on justifier qu'ils n'ont pas suivi des voies de développement économique comparables aux nôtres, qu'ils n'ont pas inventé la machine à vapeur, qu'ils mangent avec leurs doigts, se baladent à moitié nus, n'ont pas le même sens de ce qui est pudique, de ce qui est cruel, qu'ils ne vénèrent pas l'or et l'argent, mais d'autres divinités, ne voient pas et ne traitent pas les animaux et les végétaux comme nous ?

## Le décalage et le fondement

Dans cette situation inédite où le régime de vérité de l'autre ne peut plus être exclu parce qu'on ne peut plus l'ignorer – même si l'on a la tentation protectionniste désespérée, et finalement autodestructrice, de le laisser sonner et piétiner à la porte, voire de le chasser à coups de pied de notre belle entrée fleurie –, il n'y a que deux possibilités logiques permettant d'éviter la dissonance cognitive. Ces deux méthodes ont été expérimentées dès l'origine de la modernité. La première est la logique du *décalage*. La seconde est la logique du *fondement*.

- La première logique, celle du *décalage*, consiste à considérer les régimes de vérité apparemment incompatibles avec le nôtre comme n'étant pas absolument faux (comme dans la logique de l'exclusion), car, face à la rencontre de leur multiplicité indissociable de la globalisation, il serait impossible de se faire croire durablement que nous sommes seuls à être dans le vrai. La compatibilité de notre vérité avec celle

des autres – avec leurs modes de vie, leurs techniques, leurs croyances – sera alors rendue possible en jugeant les différences non comme des différences de nature mais comme des différences de degré. Autrement dit, la vérité de l'autre ne sera plus vue comme fausse mais comme inférieure, non encore aboutie, en *décalage* avec la nôtre, sous-développée ou en développement. Cette logique est évidemment en phase avec l'anthropologie évolutionniste unilinéaire qui postule que toutes les sociétés passent par les mêmes phases de développement, et qu'ainsi les différences que l'on observe entre elles ne sont pas attribuables à des contradictions essentielles, mais à leur degré de développement. La société occidentale se plaçant évidemment en position surplombante, au faite de la montagne du progrès humain. Les productions culturelles et les modes de vie occidentaux, la science occidentale ne risquent plus ainsi la dissonance cognitive, et peuvent en surplus dominer en toute bonne conscience les autres, dans un esprit officiel d'aide à leur développement, histoire de les mettre en phase, de leur faire rattraper leur décalage. Nous sommes au cœur de l'idéologie de la colonisation.

- La seconde logique, celle du *fondement*, consiste à postuler que les régimes de vérité humains, aussi divers soient-ils, ont les mêmes fondements, même s'ils peuvent avoir été maquillés, dévoyés ou perdus au cours des âges. Cette logique consiste à valoriser des principes communs qui seraient fondamentaux, parce qu'ils nous unissent, et à dévaloriser les expressions qui nous opposent, parce qu'elles seraient conjoncturelles et

superficielles. Cette vision du monde imbibera l'imaginaire de la civilisation perdue, dont la perfection, la beauté, serait elle-même perdue et, cependant, à l'origine de la part positive, pacifique, signifiante de toutes les civilisations. Cette origine perdue, dont l'on pourrait retrouver des bribes enfouies dans les symboles de toutes les traditions, religions ou productions culturelles humaines, est l'idée de base sur laquelle s'appuie, par exemple, la théosophie, ou plus anciennement la franc-maçonnerie. Puisque la vérité complète est perdue, personne ne peut prétendre l'imposer entièrement à l'autre, mais se doit sans cesse d'en rechercher les bribes chez l'autre, pour tenter de la recomposer en « lui-même ». La vérité, dans ce sens, n'est plus une donnée mais devient un processus permanent et ouvert ; elle est en travaux, perpétuellement à construire. Avec ce système de pensée, toutes les contradictions susceptibles de provoquer un conflit – cognitif d'abord, et ensuite physique bien sûr – seront considérées comme des dévoiements, des dérives historiques qui défigurent la *vraie tradition primordiale* [9]. Cette façon de penser est aussi, dans sa version non plus

spiritualiste (voire mystique) mais anthropologique, celle du relativisme culturel qui, comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, implique nécessairement un accord sur des principes universels permettant de lire ensuite nos différences comme des variations et non comme des oppositions.

Soulignons au passage que le différencialisme, qui postule au contraire que nos différences constituent des parois infranchissables, est une régression vers la logique prémoderne de l'exclusion (logique qui, en son temps, fut indéniablement source de cohésion et de paix sociale). Une telle résurgence de la logique de l'exclusion ne pourra pourtant en aucun cas nous ramener à l'ancien monde des civilisations locales, comme le désirent tant ceux qui en sont nostalgiques, parce que – le fait est irréductible et irréversible – le grand bain informationnel emplit maintenant l'ensemble de nos espaces d'existence. Par conséquent, si des logiques régionalistes, nationalistes, intégristes, bref de rétractations identitaires exclusives, gagnaient suffisamment de terrain pour que l'on assiste à une sorte de contagion différencialiste planétaire, le résultat le plus probable serait l'éclatement pur et simple de l'humanité. Car les relations continuant à s'intensifier nécessairement, la logique de l'exclusion ne pourrait produire aucune identité stable, pacifique et sûre d'elle-même, mais provoquerait dès lors une situation de discorde mondiale ingérable, et à terme l'impossibilité de toute existence collective.

---

## Notes

[1] . Ces trois phases sont très bien décrites, avec faits à l'appui, par le chercheur Hossam Shaker (« Will Europe Surrender to Selective Racism ? A Interpretative Model of a Worsening Phenomenon », *Arches Quarterly*, vol. 4, hiver 2010, p. 84-88).

[2] Arjun Appadurai est un anthropologue indien qui étudie les questions culturelles confrontées à la mondialisation, en opposition à la thèse de Huntington. (Note des *Possibles*).

- [3] . Si l'on en croit les propos d'Alain Finkielkraut (« Entretien avec Alain Finkielkraut », *Lefigaro.fr*, 26 juillet 2014).
- [4] . Dominique Quessada, *L'inséparé. Essai sur un monde sans Autre*, Paris, PUF, 2013.
- [5] . André Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, 2 vol., Paris, Albin Michel, 1964-1965.
- [6] . Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté* (1948), Paris, Mouton, 1981.
- [7] . Pierre Clastres, *Archéologie de la violence. La guerre dans les sociétés primitives*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2010, p. 86.
- [8] . Norbert Elias, *La société des individus* (1983), Paris, Pocket, 1998.
- [9] . J'ai amplement analysé la genèse, la structure et la diffusion progressive de cette religiosité globale dans *Souci de soi, conscience du monde. Vers une religion globale ?*, Paris, Armand Colin, 2012.

## De l'inintelligence des choses, à propos d' « excuses sociologiques »

mardi 29 mars 2016, par [Gérard Loustalet-Sens](#)

**Le 26 novembre 2015, lors de la séance des questions au gouvernement, le sénateur communiste Christian Favier osait demander quelles politiques publiques seraient mises en œuvre « pour que la jeunesse sans discrimination ni stigmatisation puisse redonner sens à sa vie, reprendre confiance en son avenir et renouer avec l'espoir d'une vie meilleure ». Fureur du Premier ministre, Manuel Valls, qui répond avec véhémence (et à côté) : « j'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses et des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé ». Misérable diversion. On connaît bien cette rhétorique perverse consistant à attribuer à l'interlocuteur une proposition inventée de toutes pièces que l'on va facilement réfuter pour disqualifier l'adversaire. Les sciences sociales « excuseraient » donc le terrorisme, comme tous les autres comportements, en mettant en évidence le poids des déterminismes sociaux... A-t-on jamais entendu un chercheur parler d'« excuses » à propos de quelques conduites pénalement condamnables que ce soit ? À la rigueur, ce serait de la morale. Certainement pas de la science.**

Déjà, en janvier 1999, Lionel Jospin – dont on sous-estime la responsabilité dans l'infection par le virus néo-libéral d'un parti socialiste qui, il est vrai, ne demandait que ça – tout en admettant l'existence de « problèmes liés à des phénomènes graves d'urbanisme mal maîtrisé, de déstructuration familiale, de misère sociale » ajoutait que « ceux-ci ne constituent pas une excuse pour des comportements délictueux (...). Tant qu'on admettra des excuses sociologiques et qu'on ne mettra pas en cause la responsabilité individuelle, on ne résoudra pas ces questions ». À propos de l'incendie d'un bus à Marseille en 2005, Nicolas Sarkozy y allait de son couplet : « le chômage, les discriminations, le racisme, l'injustice ne sauraient excuser de tels actes ». L'inévitable Caroline Fourest, au prospère fond de commerce islamophobe, en rajoutait : « on ne fera pas baisser le racisme en trouvant des excuses sociologiques aux fanatiques » [1].

Ce discours répétitif se fonde sur un totem libéral connu donc sous le nom de « responsabilité individuelle » : l'individu décidant librement de ses actes en est strictement comptable hors de toute cause exogène. Le chômeur est responsable de son chômage car il a choisi le non-travail ! L'élève en difficulté est responsable de son échec car il a choisi

la paresse... Valls qui a pourtant parlé « d'apartheid territorial, social, ethnique » (cela serait donc sans conséquence ?) en est donc à confondre délibérément « explications » et « excuses », ce qui est, comme le dit Frédéric Lordon, « revendiquer explicitement l'inintelligence des choses ». Comportement indigne et du plus bas populisme. Tout phénomène a une cause, refuser l'explication c'est se complaire dans l'ignorance et l'obscurantisme. Comment toutes les expériences de manques, de traumatismes, d'humiliations n'engendreraient-elles pas de la frustration et du ressentiment ? Les sciences sociales n'ont rien à excuser, mais ont à rechercher les causes des comportements. Mieux repérer ces causes devrait permettre de mettre en place les dispositifs empêchant que de tels drames se reproduisent en tarissant la source qui les a engendrés. Choisir de ne pas chercher à comprendre est évidemment plus facile. Voir un aussi lamentable anti-intellectualisme au sommet de l'État est consternant.

### La liberté par la connaissance

Il me semble cependant que le refus obtus par le gouvernement socialiste de toute explication

rationnelle du phénomène terroriste ne relève pas seulement de la bêtise ou de l'inculture. Il est la marque d'une double évolution de la social-démocratie contemporaine dans sa dérive vers la droite. C'est tout d'abord un ralliement inconditionnel à la philosophie politique et à l'anthropologie commune du libéralisme. Le postulat initial du libéralisme consiste, on le sait, à hypostasier la liberté individuelle en une réalité permanente inhérente à la « nature humaine » et faisant de tout homme le responsable unique de son propre destin, et de tout individu un calculateur évaluant coûts et avantages pour choisir rationnellement en fin de compte d'être riche ou pauvre, PDG ou chômeur, banquier ou dealer...

Dans la vision enchantée du libéralisme, c'est « liberté » à tous les étages. On amalgame liberté politique et liberté économique, liberté d'expression et liberté du travail, liberté des mœurs et liberté de l'enseignement, liberté de la presse et liberté de religion, etc. Toutes libertés dont l'objet essentiel est d'enjoliver la seule qui compte vraiment, la *liberté d'entreprise* dont on sait qu'elle peut parfaitement s'exercer en l'absence de toutes les autres. Le libéralisme fonctionne selon trois dogmes. La *libre-entreprise* : c'est une impasse où la recherche irresponsable de la rentabilité immédiate et du profit individuel conduit, on le sait aujourd'hui, la planète entière au désastre. Le *libre-échange* : c'est une imposture car, dans une société de classes, l'échange est toujours inégal. L'anthropologie libérale ignore les classes et constitue la société en collection d'individus en compétition endémique pour l'appropriation des biens sous couvert d'échanges. Tout ce qui vient perturber l'harmonie supposée spontanée des échanges commerciaux est réputé libéricide. Le *libre-arbitre* enfin : c'est une illusion dissipée il y a déjà plus de 300 ans par Baruch Spinoza dont on cite souvent la sentence définitive : « les hommes se trompent en ce qu'ils se croient libres, cette opinion consiste en cela seul qu'ils sont conscients de leurs actions et ignorants des causes qui les déterminent ».

Tout le programme des sciences sociales est là, en tout cas celui du meilleur de la sociologie : faire que les hommes soient un peu moins ignorants des

causes qui déterminent leurs actions. Ah, le déterminisme ! cet attentat contre la « liberté humaine », s'indignent les bons esprits, gardiens de la tradition, dont le souci est en réalité que l'homme social ne puisse être un objet de connaissance scientifique. Ils y voient – à juste titre sans doute – un danger pour le maintien de l'ordre social tel qu'il est. La science est ici dangereuse : « la science qui doit *rendre raison* de ce qui est, postule par là même que rien n'est sans raison ? Le sociologue ajoute *sociale* : sans raison d'être sociale » [2]. La méconnaissance par les dominés des lois du monde social est une condition fondamentale de la perpétuation de la domination. Au contraire, « une loi connue apparaît comme la possibilité d'une liberté » [3]. Les déterminismes sociaux ne relèvent en rien de la fatalité. Nous ne sommes pas des individus abstraits, mais des agents sociaux dont la singularité se constitue par des choix contraints dans un champ de possibles d'autant plus restreint que les dominations sont plus fortes et qu'ainsi le comble de la domination est de ne nous faire désirer que ce que nous pouvons désirer. C'est la connaissance des déterminismes sociaux qui peut permettre de nous en affranchir. La célébration de l'ignorance est, à cet égard, une démarche idéologique et politique significative.

## La stratégie de la peur

Cette ignorance nécessaire est présente dans la seconde forme d'évolution de la social-démocratie vers la droite : l'absence de réflexion sur l'événement permet d'en rester au registre de l'émotionnel et de la réaction viscérale. C'est une stratégie délibérée.

[Thomas Coutrot](#) en donne le sens : « les élites politiques ne cherchent plus à susciter l'espoir mais à jouer sur la peur » (14 janvier 2016). Dans un texte percutant, le philosophe italien Giorgio Agamben a fait la théorie de ce passage « de l'état de droit à l'État de sécurité » (*Le Monde*, 24 décembre 2015). L'État de sécurité se fonde durablement sur la peur et doit à tout prix l'entretenir, car il tire d'elle sa fonction essentielle et sa légitimité. La sécurité vise moins à prévenir le terrorisme (ce qui est pratiquement impossible) qu'à établir un système de

contrôle généralisé et sans limites. Ce contrôle nécessite et produit une dépolitisation progressive des citoyens, voire une infantilisation tout à fait frappante dans les propos de Hollande lors de ses vœux de nouvel an : « Je suis fier de vous... Mon premier devoir est de vous protéger... ». Bonne nuit les petits ! Selon Agamben, dans cette perspective, la citoyenneté se verra réduite à d'épisodiques consultations sondagières et les citoyens ne sortiront de la passivité que si on les mobilise par la peur contre un ennemi étranger qui ne leur soit pas seulement extérieur : « les juifs en Allemagne nazie, les musulmans en France aujourd'hui ».

Mais, pour que la peur se perpétue, il faut que la terreur reste possible. On va donc poursuivre une politique étrangère qui alimente le terrorisme, et même vendre des armes aux États qui le financent... Et proclamer la guerre. De frémissements bellicistes en excitations guerrières, les importants ont rivalisé d'audace. Comme en 14. « Halte à la naïveté et à l'insouciance : la France est en guerre », proclame martialement le journal *Le Monde*. Un historien libéral nous fait le coup de la rituelle mise en garde devant un « nouveau Munich » tout en lançant un belliqueux : « ils ne passeront pas ! » mot d'ordre, en 14-18, de tous ces généraux morts dans leur lit sans remords, tel Nivelle, le boucher du Chemin des Dames ! Et, comme en 14, halte au « défaitisme » ! Il faudrait relativiser les responsabilités accablantes des puissances occidentales dans la décomposition des pays et sociétés du Moyen-Orient... Un pays entier, l'Irak, détruit par le fer et le feu sur la foi de « preuves » délibérément mensongères parce qu'il fallait à tout prix satisfaire la soif de vengeance de l'Américain moyen après les attentats du 11 septembre... Et on continue à bombarder, détruire, massacrer des populations civiles sous prétexte de supprimer des terroristes... On sait bien que cela, au contraire, suscite des vocations... Mais, pour les va-t-en-

guerre, comme tel chroniqueur de radio, dire cette réalité, ce serait « innocenter » les terroristes !

Hollande prévoit déjà de prolonger l'état d'urgence, ce qui va institutionnaliser la peur et en faire un mode de vie permanent. Juppé flaire le vent et remet au goût du jour l'« État fort », vieille valeur de droite... Par ailleurs, pour l'oligarchie mondiale et le développement sans rivages de sa puissance financière, génératrice des monstrueuses inégalités que l'on connaît, la démocratie libérale elle-même est devenue un obstacle. Le pouvoir réel doit être toujours plus laissé aux experts, instruments directs de l'oligarchie, et le maintien de l'ordre confié à un État autoritaire confiné aux tâches régaliennes : ce n'est pas par hasard que Hollande et Valls n'en finissent pas de rendre des hommages appuyés aux policiers et aux militaires et que les médias s'extasient de leur nouveau prestige. On en voit les prémices. Face aux nouvelles « classes dangereuses » des « quartiers », ces fameux « territoires perdus de la République », selon l'inusable cliché, il faut frapper fort. Un présumé délinquant est abattu dans le dos comme un vulgaire Noir américain, le policier qui a tiré est acquitté ! Ces classes dangereuses, la classe ouvrière en fait toujours partie : on a vu l'hystérie médiatique autour du sort tragique de la belle chemise d'un cadre d'Air France. Et voilà que des ouvriers syndicalistes en lutte pour défendre leur emploi sont condamnés à de la prison ferme ! Il est vrai que leurs « victimes » étaient encore des cadres, ces éternels porteurs d'eau de la vindicte patronale contre les salariés remuants ; bras armé de l'exploitation, ils subissent les conséquences de leur position. La répression contre les Goodyear doit servir d'exemple. Grâce à un gouvernement socialiste, la bourgeoisie tient sa revanche sur la classe ouvrière et, sous l'invocation du terrorisme, n'est-ce pas un État proto-policier que l'on cherche à mettre en place ?

---

## Notes

[1] Les interventions de Jospin, Sarkozy et Fourest ont été réunies sur le [site altereco+](#).

[2] Pierre Bourdieu, « Le sociologue en question », *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1980.

[3] *Ibid.*, p. 45.

# La laïcité à l'épreuve

mardi 29 mars 2016, par [Pierre Khalifa](#)

**Les sociétés occidentales ont été marquées par un long processus de sécularisation dont les formes et l'aboutissement ont été très différents suivant les pays, avec cependant deux caractéristiques communes : le recul très important du religieux dans l'imaginaire social et le fort affaiblissement de l'influence politique des Églises dans la vie publique. La laïcité peut être considérée comme l'aboutissement d'un processus de sécularisation, certes inégalement développé, qui modifie le fonctionnement des institutions en séparant clairement le politique du religieux.**

Elle est aujourd'hui l'objet de débats passionnés. Alors que le débat a longtemps opposé une droite rétive à toute idée de laïcité à une gauche qui en faisait un étendard, une recomposition idéologique est en cours depuis une quinzaine d'années et bouleverse les repères traditionnels. L'extrême droite, qui vomissait l'idée même de laïcité, s'en fait, avec le Front national, un défenseur intransigeant ; la gauche, qu'elle soit politique, sociale ou associative, est profondément divisée, comme vient de l'illustrer la polémique lancée par Manuel Valls contre l'Observatoire de la laïcité et son président Jean-Louis Bianco. Les raisons de cette situation sont complexes et renvoient à la fois à l'histoire du rapport à la religion en France et à l'apparition de l'islam sur le territoire national, aujourd'hui deuxième religion du pays, qui ont revivifié et remodelé des débats anciens sur la laïcité. Ces débats, tranchés non sans mal en 1905, n'ont jamais vraiment disparu et resurgissent aujourd'hui dans un contexte tout à fait différent.

## Retour sur l'histoire

Le débat principal porte sur la définition même de la laïcité. Si les positions défendues par les uns et les autres ont pu évoluer lors des débats en 1905, on peut néanmoins distinguer deux grands blocs qui, sans être homogènes, sont porteurs d'une vision très différente de la laïcité.

On trouve d'un côté un bloc formé par les partisans d'une laïcité antireligieuse et par ceux d'un contrôle étroit sur l'Église. Pour les premiers, laïcité et

athéisme se confondent et, face aux religions, l'État ne saurait être neutre. Son rôle est de les combattre au nom de l'émancipation humaine. Reprenant le mot d'ordre de Voltaire « écrasons l'infâme », ils érigent la laïcité en moyen de lutte contre les religions. Les seconds, dont le représentant le plus connu est à l'époque Émile Combes, se situent dans la tradition gallicane qui a dominé les rapports de l'Église et de l'État en France. Le gallicanisme, dont au XVII<sup>e</sup> siècle l'évêque Bossuet a été un des théoriciens, combine deux éléments : d'une part, l'État a le droit d'intervenir dans les affaires religieuses, d'autre part, il doit promouvoir le développement d'une Église nationale autonome par rapport à la papauté. Ainsi, sous des formes diverses, c'est le gouvernement qui nommait en fait les évêques jusqu'à la loi de séparation de 1905. Après la Révolution française, le gallicanisme s'incarne dans le régime du Concordat mis en place en 1801 par Bonaparte, régime dont Combes demande la prorogation.

Ces positions sont battues en 1905 par un bloc animé par Aristide Briand, Ferdinand Buisson et Jean Jaurès. Ce qui s'impose, c'est l'idée d'une laïcité séparatiste. La loi de 1905, dans laquelle d'ailleurs le mot « laïcité » ne figure pas, correspond à une double rupture : rupture d'une part avec la volonté des Églises d'exercer un magistère sur le politique ; rupture d'autre part avec la tradition gallicane et concordataire, l'État n'ayant plus son mot à dire ni sur l'organisation interne du culte, ni sur les questions relatives au dogme. La loi de 1905 promet donc une double indépendance, celle du politique par rapport au religieux, mais aussi des Églises par

rapport à l'État. L'État laïque, qui se distingue d'un État athée, traite toutes les convictions de façon égale, il n'en privilégie aucune. Les convictions philosophiques comme la foi religieuse relèvent du choix individuel. L'État laïque respecte donc la liberté de conscience (art. 1 de la loi de 1905). La laïcité admet l'existence des religions, mais en les cantonnant strictement à leur objet, le religieux. La loi de 1905 traite donc, en théorie, toutes les religions de façon égalitaire. La religion catholique perd ainsi son statut particulier de « religion de la grande majorité des Français » que le Concordat lui avait attribué.

## Un équilibre instable

La séparation est un équilibre instable. Le débat se focalise sur la question de l'organisation des cultes et sur la rédaction de l'article 4 de la loi qui crée les associations cultuelles devant se voir attribuer les établissements de culte. Ces dernières devront « se conformer aux conditions générales du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice ». C'est, sans l'écrire explicitement, indiquer que les associations cultuelles catholiques seront placées sous l'autorité de l'Église [1]. Mais les associations cultuelles sont refusées par l'Église, et il faudra attendre 1924 un accord entre le Saint-Siège et l'État français portant sur la création d'associations diocésaines présidées obligatoirement par les évêques pour que le conflit s'apaise. Alors que la loi de 1905 ne fait aucune distinction entre les religions, la religion catholique obtient donc, de fait, un statut à part, statut confirmé par le fait que des fêtes religieuses chrétiennes deviennent des jours fériés.

De plus, la loi ne s'appliquera pas en Alsace-Moselle où le régime concordataire allemand perdurera pour l'essentiel. Si la République « ne subventionne aucun culte » (article 2), cela n'empêche pas l'État de financer les aumôneries et de permettre l'entretien sur fonds publics des lieux de culte mis gratuitement à disposition (articles 12 et 13 complétés par la loi de 1908). Le refus de financement des cultes sur fonds publics connaît donc des exceptions notables.

Par la suite, les affrontements vont se polariser sur

l'école, terrain où le camp laïque subira défaite sur défaite, que ce soit en 1959 avec la loi Debré, ou en 1984 avec l'échec de la loi Savary [2]. Mais, surtout, l'Église catholique n'a pas renoncé à édicter des lois morales qu'elle juge supérieures aux lois séculières. Elle s'oppose ainsi au nom de la « loi naturelle » à la loi sur le divorce et à celle sur l'IVG. Lors de la loi sur le mariage pour tous, on a pu voir que les religions, à l'exception notable de la Fédération protestante de France, n'avaient pas renoncé à leur comportement dominateur en voulant imposer leur conception de la famille à la société.

## L'islam impensé

La loi de 1905 n'a jamais été appliquée dans les colonies françaises, et notamment en Algérie, et ce malgré la demande des responsables musulmans. Les autorités coloniales préféraient en effet maintenir un contrôle étroit sur tous ceux qui étaient soumis au code de l'indigénat, à tel point que le terme « musulman » a pris à l'époque une connotation ethnique. Ainsi, la Cour d'appel d'Alger a statué en 1903 que ce terme « n'a pas un sens purement confessionnel, mais qu'il désigne au contraire l'ensemble des individus d'origine musulmane qui, n'ayant point été admis au droit de cité, ont nécessairement conservé leur statut personnel musulman, sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils appartiennent ou non au culte mahométan ». Et la Cour de parler d'« indigènes musulmans chrétiens » (sic).

Le refus d'appliquer les lois de la République aux musulmans a été une constante et, hélas, l'empreinte du colonialisme n'a pas disparu, puisque l'État continue à vouloir avoir son mot à dire sur la religion musulmane, comme le montrent les tentatives régulières de la part des gouvernements de faire surgir un « islam de France » dans la plus pure tradition gallicane. La mise en place du Conseil français du culte musulman (CFCM) en 2003 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, en illustre les apories. Instance très fortement contestée par une partie des musulmans, elle est en permanence soupçonnée d'être le relais du

gouvernement français [3]. Il s'agit en fait, pour les autorités, de créer un organisme qui puisse parler au nom de tous les musulmans. Or, la loi de 1905 ne connaît que des associations cultuelles, pas les cultes en tant que tels. Son article 2 postule que la République ne reconnaît aucun culte. La volonté de créer de toutes pièces un organisme représentant les musulmans en France relève d'une vision concordataire dans laquelle l'État reconnaît et prétend organiser les cultes. L'État participe ainsi à la création d'une communauté musulmane à laquelle sont, de fait, assignés tous les individus supposés musulmans. C'est d'ailleurs ce qui s'était passé lors du Concordat de 1801 avec le judaïsme. La loi de 1905 a justement voulu rompre avec cette conception, même si actuellement le Conseil représentatif des institutions juives (CRIF) prolonge l'esprit concordataire avec les dérives communautaristes qui en sont issues.

Suite aux attentats terroristes de novembre 2015, l'état d'urgence s'est accompagné de la fermeture de lieux de culte musulman, que ce soient des mosquées ou de simples salles de prières. D'après le journal *Le Monde* (30 décembre 2015), la préfecture de police des Alpes-Maritimes justifie ces fermetures comme étant des mesures « préventives » destinées à « dessiner un islam modéré » dans notre pays, ces lieux étant réputés diffuser un islam « contraire aux valeurs de la République ». Pourtant, si les imams de ces mosquées, ou des individus qui s'y trouvaient, étaient suspectés de faire l'apologie du terrorisme, de prêcher la haine et l'antisémitisme, ou de préparer des attentats, les autorités auraient dû, à juste titre, enclencher des poursuites judiciaires. Or, comme le rapporte *Le Monde*, aucune procédure judiciaire n'a été entamée.

La seule justification de ces mesures reste donc la volonté de combattre un islam « contraire aux valeurs de la République » et de « dessiner un islam modéré » contre le fondamentalisme. Remplaçons un instant « islam » par « christianisme » ou « judaïsme ». Est-ce le rôle de l'État de promouvoir un judaïsme ou un christianisme « modérés » dont d'ailleurs on peut se demander quel en serait le contenu ? À ce que l'on sache, le gouvernement n'a pas fermé l'église Saint-Nicolas du Chardonnet occupée illégalement depuis

des décennies par les intégristes catholiques qui multiplient pourtant les actions plus ou moins violentes contre des centres IVG ou contre des spectacles qui dérangent leur conception du monde. Nous n'avons pas non plus connaissance de mesures prises contre les sectes intégristes juives, dont le respect des valeurs de la République n'est pas évident. De même, les gouvernements français de l'époque n'avaient pas fermé les églises, alors même que les curés, au nom d'un christianisme réactionnaire, tonnaient en chaire contre « la gueuse », la République, tout en fricotant avec les monarchistes.

Il est indéniable que des idées intégristes sont développées dans certains lieux de culte musulman. Mais, dans un État de droit, qui plus est laïque, chaque individu a le droit de pratiquer et de prêcher le dogme religieux qu'il désire, dans le respect des limites mises à la liberté d'expression [4]. En tant que citoyens, nous pouvons critiquer tel ou tel aspect des religions chrétienne, juive ou musulmane, ou même considérer, si l'on est athée, que toute religion est obscurantiste. Nous pouvons, nous devons, en tant que citoyens, combattre le fondamentalisme religieux, mais la puissance publique doit être garante du libre exercice du culte et de la possibilité pour chacune et chacun de faire valoir ses opinions à condition de ne pas violer la loi [5]. L'équilibre instable de la loi de 1905 se retrouve ici dans des circonstances radicalement différentes.

Les idées portées par l'intégrisme religieux, quel qu'il soit, sont effectivement contraires à toute perspective d'émancipation, plus particulièrement encore celle des femmes, et à l'existence même d'une société démocratique. Comment les affronter et empêcher leur développement ? La force de l'intégrisme religieux tient à sa capacité à donner un sens global à la vie des individus qui embrassent la foi. Le combattre suppose de faire vivre concrètement un autre imaginaire social. Dans une société où la concurrence entre individus est promue comme valeur suprême, où la compétitivité devient l'objectif majeur de la vie sociale et où la devise louis-philipparde « enrichissez-vous » semble le seul horizon, c'est en promouvant pratiquement dans la réalité sociale les valeurs de solidarité, d'égalité et de

justice sociale, c'est par l'éducation quotidienne à l'égalité entre les femmes et les hommes que sera asséché le terreau de l'intégrisme et que ses adeptes seront marginalisés.

La loi de 1905 est une loi de séparation qui implique que l'État doit renoncer à régimenter les cultes. Un État laïque n'a rien à dire sur ce que doit être le dogme religieux. Il n'a pas à intervenir sur la façon dont les croyants vivent leur foi. Imagine-t-on un gouvernement légiférer sur la messe en latin ou sur le port d'une perruque pour les femmes juives orthodoxes ? Par contre, une partie de l'opinion ne semble pas choquée que la puissance publique puisse dire ce qui est ou pas acceptable dans l'islam. De plus, l'égalité de traitement entre les religions n'est pas aujourd'hui assurée puisque la religion musulmane, qui n'était pas présente en France en 1905, n'a pu bénéficier de la mise à disposition gratuite des lieux de culte et de leur entretien par la puissance publique.

## La focalisation sur le voile

Le débat sur le port du voile a pris en France des allures paroxystiques. Nous n'entrerons pas ici dans le débat qui ne saurait se résumer à savoir si le voile est un symptôme de l'oppression des femmes ou si, à l'opposé, il est l'affirmation d'une identité musulmane librement choisie [6]. Quelle que soit l'opinion de chacun, il est clair que la laïcité est brandie ici par beaucoup pour stigmatiser les femmes qui le portent et montrer l'islam du doigt. Il faut pourtant remarquer que la mise en œuvre de laïcité en France ne s'est pas accompagnée d'une amélioration du sort des femmes. Malgré la loi de 1905, les progrès en matière d'égalité femmes/hommes sont restés très limités. La France a ainsi le triste privilège d'avoir le temps le plus long, parmi les pays occidentaux, entre l'instauration du droit de vote généralisé pour les hommes et celui du suffrage universel. Pire, la laïcité fut utilisée comme prétexte par des courants laïques pour refuser le droit de vote aux femmes, ces dernières étant censées être sous l'influence de leur curé. Il a fallu attendre les années 1970 pour que les femmes

obtiennent l'égalité des droits et que les établissements scolaires deviennent obligatoirement mixtes.

Quel que soit le jugement sur la loi de 2004 portant sur l'interdiction des signes religieux à l'école, force est de constater qu'elle a ouvert les vannes à des dérives importantes : interdiction dans certaines écoles aux mères voilées d'accompagner les enfants lors de sorties scolaires alors même qu'elles ne sont pas des agents publics ; chasse aux coiffes, assimilées au voile et tentative d'interdiction des jupes trop longues considérées comme un signe religieux ; tentative de la part de personnalités de droite et de gauche d'imposer l'interdiction du voile dans les universités ; proposition de la majorité de gauche au Sénat d'interdire le port du foulard aux assistantes maternelles. Le voile est considéré comme le signe à bannir absolument au nom de la laïcité, alors même que la loi de 1905 garantit la liberté de conscience et celle d'afficher ses convictions religieuses dans l'espace public (voir plus loin).

La loi de 2010 interdit le port du voile intégral dans l'espace public. Précédée d'une agitation médiatique intense, cette interdiction, qui ne concerne que quelques centaines de femmes sur le territoire national, est présentée par ses défenseurs comme une loi en défense de la laïcité. Sauf que, pour ne pas être retoquée par le Conseil constitutionnel, elle sera justifiée juridiquement par des motifs d'ordre public. Certes, comme le dit Jean Baubérot, « Même choisi, le voile intégral se fourvoie. Le refus du risque d'uniformisation sociale conduit à porter un uniforme intégral – ce qui est très différent du fait de manifester son identité par tel ou tel signe – et, par ce fait même, on englobe sa personne dans une seule identité, on gomme ses autres caractéristiques personnelles, on efface son individualité [7] ». Mais ajoute-t-il « une loi qui conduirait celles qui subissent le port du voile intégral à ne plus pouvoir se déplacer dans l'espace public induirait une situation pire que la situation actuelle. Et, pour le voile intégral choisi, le contraindre irait le plus souvent à l'encontre du convaincre. Or c'est essentiellement de convaincre qu'il s'agit ».

## Une dérive identitaire

En fait, c'est la question de la place des musulmans et de l'islam, devenu deuxième religion du pays, qui se pose aujourd'hui avec en arrière-fond le débat sur « l'identité française ». Pour Marine Le Pen « pour mériter la nationalité française, il faut parler français, manger français, vivre français [8] ». Nicolas Sarkozy n'est pas en reste : « On ne peut pas continuer à utiliser le mot "intégration", il faut utiliser le mot "assimilation" (...) L'intégration, c'est je viens comme je suis, je ne change rien à ce que je suis".

L'assimilation, c'est "on vous accueille tel que vous êtes mais vous adoptez la langue, la culture, l'histoire, le mode de vie du pays qui vous accueille" [9] ».

Derrière une remarque apparemment de bons sens – pour vivre en France, il vaut mieux parler français –, c'est une conception d'une société homogène, dont les fondements seraient chrétiens [10], traquant la diversité, qui s'affirme sans fard. L'Autre est accepté à condition de nier la part musulmane de son identité et d'être semblable à une vision mythifiée de ce qu'est un citoyen français. À l'inverse de la nécessité de faire vivre l'unité du corps social dans sa diversité, l'exigence de l'assimilation – un mot issu du vocabulaire colonial –, tournée aujourd'hui essentiellement vers les musulmans, implique de leur demander de ne plus revendiquer leur appartenance religieuse, d'être invisibles dans la société. Cette exigence se couvre dans de nombreux cas de la parure de la laïcité avec notamment la revendication d'une neutralité de l'espace public.

Le débat sur la neutralité de l'espace public avait été tranché en 1905, lorsqu'un amendement portant sur l'interdiction du port de la soutane dans l'espace public avait été rejeté. S'affirmait ainsi le fait que l'espace public est un espace de liberté dans lequel les individus peuvent manifester, dans le respect des

lois en vigueur, leur appartenance religieuse ou leurs convictions, qu'elles soient philosophiques, politiques ou syndicales. Ainsi, si la foi est une affaire individuelle privée, la religion étant, par définition, une affaire collective [11], les processions et les manifestations sont en général autorisées et les lieux de culte peuvent être apparents. Les convictions peuvent s'exercer dans l'espace public, mais sans exercer d'emprise sur celui-ci, et un juif peut, s'il le désire, porter la kippa dans la rue, de même qu'un musulman la djellaba, un moine bouddhiste une robe safran et une femme musulmane ou juive orthodoxe un voile. L'exigence de la neutralité de l'espace public apparaît pour ce qu'elle est, un moyen de faire reculer les libertés publiques et la liberté individuelle.

---

Plus de cent ans après la loi de séparation de l'Église et de l'État, la laïcité reste une question sensible. Parce que la question de la place des écoles religieuses privées n'est pas réglée et que les régimes d'exception continuent d'exister. Parce que le traitement égalitaire des religions, au fondement de la loi de 1905, n'est pas aujourd'hui respecté. Parce que la laïcité tend à être assimilée à une conception identitaire niant la diversité et la pluralité des composantes de la société française. Parce que l'écart grandissant entre les idéaux de la République et la République réelle, minée par la souffrance sociale, les discriminations multiples et les politiques sécuritaires, ne pourra pas être résolu par le recours incantatoire à la laïcité. Il est donc temps, comme le disait Jaurès, d'en finir avec la diversion que constitue la question religieuse, pour que « la démocratie puisse se donner tout entière à l'œuvre immense et difficile de réforme sociale » (*La Dépêche du Midi*, 15 août 1904).

## Notes

[1] Cette position fait éclater le camp « séparatiste » dont une partie, avec Ferdinand Buisson, refuse de voir l'autorité hiérarchique de l'Église confortée par la loi.

[2] La loi Debré instaure, sous diverses formes, un régime de subventions publiques des écoles privées. Elle provoqua le lancement, par le Comité national d'action laïque (CNAL) d'une pétition qui recueillit plusieurs millions de signatures. La loi Savary visait à créer un service public unifié de l'éducation regroupant public et privé. Elle fut retirée devant les imposantes mobilisations impulsées par l'Église catholique.

[3] Lors des premières élections au CFCM en avril 2003, le recteur de la Grande mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, en devient le président suite à un accord imposé par l'État alors même que la Grande mosquée de Paris s'est retrouvée très minoritaire dans cette instance. Cette situation s'est reproduite lors des élections de 2005.

[4] La liberté d'expression ne permet pas d'appeler publiquement à la mort d'autrui, ni de faire l'apologie de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, ni d'appeler à la haine contre un groupe ethnique ou national donné. On ne peut pas non plus user de la liberté d'expression pour appeler à la haine ou à la violence envers un sexe, une orientation sexuelle ou un handicap.

[5] Nous laissons de côté la discussion sur le rapport entre la légalité et la légitimité qui est à la source de la désobéissance civile.

[6] Il faut cependant remarquer que, dans ce débat, la parole des femmes musulmanes concernées est en général peu prise en compte.

[7] Audition devant la Mission d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national, 21 octobre 2009.

[8] Propos tenus le 28 novembre 2015.

[9] Propos tenus le 7 février 2015.

[10] Certains parlent de racines judéo-chrétiennes, oubliant opportunément ainsi que la chrétienté a persécuté les juifs pendant des siècles.

[11] On sait que le mot « religion » trouve son origine dans le mot latin *religare* signifiant « relier ». Une religion relie les individus en eux sur la base d'un dogme qui se traduit par des pratiques collectives et individuelles.

## En finir avec La Marseillaise ?

mardi 29 mars 2016, par [Jean Tosti](#)

**Le président de la République l'a déclaré en septembre 2015 : l'année 2016 serait celle de la *Marseillaise*. Selon lui, en effet, notre hymne national est, pour tous les Français, « un chant de rassemblement »... Et donc, « c'est – dans les moments que nous traversons – très important que nous puissions nous unir face à des menaces, elles existent – le terrorisme –, face à des enjeux considérables qui se passent loin d'ici mais qui nous concernent tous – la guerre –, face à des peurs que nous pouvons ressentir, des inquiétudes qui peuvent nous traverser, des espoirs que nous devons avoir... »**

Cela, c'était deux mois avant les terribles attentats du 13 novembre et les déclarations tapageuses du tandem Valls-Hollande, selon lesquelles la France est désormais en guerre. Depuis, la *Marseillaise* a été entonnée, en France et dans le monde, par des millions de personnes inquiètes à juste titre de la menace terroriste et bouleversées par l'horreur du drame subi. Faut-il pour autant se rassembler autour d'un hymne belliqueux et souvent sanguinaire ? La question a été bien des fois posée par le passé, elle devient cruciale aujourd'hui, quand, dans l'imaginaire populaire, dans les conversations et parfois même dans les discours politiques, le terrorisme se retrouve assimilé à l'islam, voire à l'ensemble des peuples « arabes », y compris les Français issus de l'immigration maghrébine. Et il n'y a qu'un pas à franchir pour que le *sang impur* du refrain devienne le leur.

### Qu'un sang impur...

De la *Marseillaise*, on ne chante généralement que le premier couplet et le refrain. On parlera longuement du refrain, mais le couplet vaut aussi qu'on s'y arrête : l'ennemi y brandit un *étendard sanglant*, il est *féroce* et *mugit* tel un taureau en rut. Il se précipite dans nos maisons, et y *égorge nos fils et nos compagnes*, même *dans nos bras* (les avons-nous utilisés comme boucliers humains ?). On objectera que ces paroles doivent être replacées dans leur contexte, nous y reviendrons plus loin en comparant la *Marseillaise* à d'autres hymnes nationaux. Mais le principal problème est certainement celui du refrain :

Aux armes, citoyens,  
Formez vos bataillons,  
Marchons, marchons !  
Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons !

Passons sur l'hyperbole du verbe *abreuver*, l'essentiel étant ici le *sang impur*. Face à la cruauté d'une telle expression, certains auteurs ont voulu lui donner une signification différente de celle qui semble pourtant évidente. Pour eux, le sang impur ne serait pas celui des contre-révolutionnaires, mais celui des révolutionnaires eux-mêmes. Une ébauche de cette interprétation nous est fournie par Frédéric Dufourg [1] : « Ainsi, abolition des privilèges oblige, au lieu du "sang pur" des aristocrates, c'est du *sang impur* qui coulerait à flots pour féconder la terre fertile de la nation ? Cette sentence fait penser aux sacrifices propitiatoires des Romains, où des libations venaient fertiliser la terre. » On remarquera, dans ce passage, le point d'interrogation marquant l'éventuelle distanciation de l'auteur face à l'hypothèse qu'il avance. Il n'en va plus de même avec Dimitri Casali qui, bardé de son statut d'historien, enfonce le clou et nous assène sa vérité [2] : « Aujourd'hui en période de paix, les paroles guerrières de la *Marseillaise* sont, en effet, mal interprétées. La phrase 'Qu'un sang impur abreuve nos sillons' est tout particulièrement déformée et vidée de son contexte. Elle signifie en vérité que les soldats de 1792 étaient fiers de verser leur propre sang pour leur patrie – leur 'sang impur' –, par opposition au sang bleu des aristocrates, eux qui n'étaient pas nobles. »

L'interprétation de Casali a depuis été largement véhiculée sur Internet, au point que Jean-Clément Martin, l'un des meilleurs historiens actuels de la Révolution française, a jugé nécessaire d'y apporter une [réponse sur son blog](#) : « Une interprétation aussi fautive que dangereuse, parce qu'elle nourrit la confusion des esprits, court à propos de l'expression 'sang impur' dans la Marseillaise, pour faire de ce sang impur celui des 'révolutionnaires', du 'peuple' sacrifié pour la bonne cause. Les textes de l'époque démentent catégoriquement cette vision sacrificielle et a-historique. Il faut assumer son passé et éviter de le déformer, pour empêcher des dérives dramatiques. »

Épluchant les archives parlementaires de l'ère révolutionnaire, J.-C. Martin nous fournit quelques exemples, en voici deux :

« Les Allemands s'en souviendront (Applaudissements réitérés) ; leur sang impur fécondera peut-être cette terre ingrate qui en est abreuvée. » 6 mars 1792, tome 39, p. 424

« Le sang des patriotes se mêlera avec le sang impur des mauvais citoyens. » 15 janvier 1793, tome 57, p. 308

Et si cela ne suffisait pas, citons un dernier exemple emprunté à Marat :

« J'ai démontré la nécessité d'abattre quelques centaines de têtes criminelles pour conserver trois cent mille têtes innocentes, de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter d'en verser de très-pur, c'est-à-dire d'écraser les principaux contre-révolutionnaires pour sauver la patrie [3]. »

Ceci dit, quelle que soit l'origine du sang impur répandu dans nos sillons, l'expression est aujourd'hui

ignoble et n'a rien à faire dans un hymne national.

## Football et Marseillaise

C'est indéniablement sur les terrains de sport qu'on a le plus souvent l'occasion d'entendre les hymnes nationaux, qu'il s'agisse de remises de médailles lors de jeux olympiques, de championnats mondiaux ou européens, ou de la présentation des équipes lors des matchs internationaux de rugby et de football. En rugby, pour la *Marseillaise*, tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes : joueurs et spectateurs s'époumonent en chœur, les uns bombant le torse, les autres agitant leurs drapeaux tricolores. Il n'en va pas de même en football, où l'hymne a suscité et suscite encore de nombreuses polémiques. Ce n'était pourtant pas le cas il y a trente ans, lors de l'épopée des Platini, Giresse et Tigana. À l'époque, aucun joueur ne chantait la *Marseillaise* et nul ne s'en offusquait [4]. Dix ans plus tard, Zidane ne la chantait pas non plus ou se contentait de remuer vaguement les lèvres, tandis que Fabien Barthez refusait systématiquement de chanter l'hymne, allant même jusqu'à rire pendant son exécution. Personne ne leur en voulait, d'autant que la France était championne du monde : c'était en 1998, l'époque du triomphe de l'équipe *black-blanc-beur* présentée comme le modèle d'une intégration réussie.

Intégration réussie ? L'image se déchire peu à peu au début des années 2000, et d'abord dans le public : la *Marseillaise* est copieusement sifflée en 2001 lors d'un match France-Algérie qui ne pourra même pas aller jusqu'à son terme, le terrain étant envahi par les supporters de l'Algérie. Rebelote en 2002 lors d'une finale de Coupe de France opposant Bastia à Lorient. Cette fois, ce sont les supporters corses qui sifflent l'hymne national, provoquant la colère de Jacques Chirac qui abandonne momentanément la tribune présidentielle et s'en explique sur TF1 : « Quelques irresponsables ont cru devoir siffler la *Marseillaise*, ce soir, en début de match. C'est inadmissible et inacceptable... Je ne tolérerai pas et je n'accepterai pas que soit portée atteinte aux valeurs essentielles de la République et à ceux qui les expriment [5]. »

Ces débordements « sportifs » sont en grande partie à l'origine d'un amendement de loi voté le 24 janvier 2003, qui crée un délit d'outrage au drapeau français et à l'hymne national, délit pouvant être sanctionné par un emprisonnement de six mois et une amende de 7 500 euros lorsqu'il est commis en réunion [6]. Ce qui n'a pas empêché que la *Marseillaise* soit à nouveau sifflée en 2007 lors d'un match France-Maroc, puis en 2008 lors de France-Tunisie. Si les autorités ont préféré garder le silence à l'issue de France-Maroc, il n'en a pas été de même en 2008, où le gouvernement a proposé des mesures aussi absurdes qu'irréalisables : en cas de sifflets contre l'hymne tricolore, le match serait immédiatement arrêté, les spectateurs évacués, la partie annulée s'il s'agit d'un match amical, jouée à huis clos dans un cas contraire. L'artillerie lourde au secours de la *Marseillaise* ! N'aurait-il pas été plus judicieux de comprendre et de relativiser les faits incriminés ? C'est ce que pensait à l'époque le sociologue Michel Fize :

« Cette violence traduit une souffrance de plus en plus insupportable dans un contexte social de plus en plus chargé. Ces jeunes s'interrogent dramatiquement sur leur avenir. Il y a beaucoup d'exaltation mais ce n'est pas une exaltation méchante. Ce ne sont pas des monstres : la société se montre incapable de leur donner une identité sociale, ils se sentent abandonnés. Il y a derrière ces réactions le problème de l'avenir de ces jeunes dans les banlieues. Face à ce mépris éprouvé, ils cherchent une identité de substitution qui s'appuie sur les origines. C'est une manière pour eux de dire qu'ils ne sont pas rien du tout. C'est cela que traduit la pratique du Ramadan qui se développe chez les jeunes. Ça ne veut pas dire qu'ils ne se sentent pas Français : il y a le pays où l'on vit et le pays des racines. Attention aux analyses au premier degré [7]. »

Hélas, le premier degré a le vent en poupe. L'histoire d'amour entre les Français et leur équipe nationale est révolue, suite à une série de scandales et de résultats médiocres, sur fond de crise économique et financière, tandis que les idées véhiculées par le Front national progressent d'élection en élection. Désormais, lors de chaque match international, le

comportement des joueurs pendant l'exécution de la *Marseillaise* est examiné avec le plus grand soin : il y a les gentils, ceux qui chantent l'hymne à gorge déployée, les moins gentils qui se contentent de faire semblant de chanter, et les méchants qui refusent systématiquement d'ouvrir la bouche. Au premier rang d'entre eux, Karim Benzema, coupable non seulement de ne pas chanter la *Marseillaise*, mais aussi de cracher pendant son exécution, voué aux gémonies par Marine Le Pen et Nadine Morano qui ne veulent plus jamais le voir en équipe de France.

Rassurons-nous, ou plutôt inquiétons-nous, il n'y a pas que la *Marseillaise* qui soit ainsi malmenée sur les terrains de football. Parmi les nombreux exemples, il en est un qui a marqué les esprits, celui des deux matchs qualificatifs pour la Coupe du monde joués en 2005 entre la Suisse et la Turquie. Au match aller, l'hymne turc avait été sifflé par le public suisse, et, au retour, c'est tout un stade qui se dressait pour conspuer l'hymne helvétique (le match s'était en plus terminé par une bagarre générale dans les vestiaires). De quoi dégoûter Sepp Blatter, alors président de la Fédération internationale de football (FIFA), qui n'avait pas hésité à déclarer : « Je me demande si cela a encore un sens de jouer les hymnes nationaux. Quand un nationalisme exacerbé s'ajoute à la passion et à l'émotion, cela devient explosif [8]. »

Pour en terminer avec le football, revenons en France et laissons la parole à Michel Platini qui, quoi qu'on puisse lui reprocher par ailleurs, ne manque ni de sensibilité, ni d'intelligence. À plusieurs reprises, il a expliqué pourquoi il s'était toujours refusé à chanter l'hymne national, et pourquoi [il prenait la défense de ceux qui ne le chantaient pas](#) : « Aujourd'hui, paraît-il, si tu ne chantes pas la *Marseillaise*, c'est que tu n'aimes pas la France. Moi, la *Marseillaise*, je ne l'ai jamais chantée, et pourtant j'aime la France... C'est un hymne guerrier qui n'a rien à voir avec le jeu, la joie du football. Les onze en face de nous, sur le terrain, ils ne venaient pas égorger nos fils et nos compagnes, ils voulaient juste nous prendre le ballon. »

## D'autres hymnes dans d'autres pays

Il existe dans le monde autant d'hymnes nationaux que d'États, sans compter les hymnes officiels comme ceux de l'Écosse ou du Pays de Galles. Il est donc difficile de les étudier tous, mais aucun ne nous semble aussi sanguinaire que celui de la France, à l'exception peut-être de celui des États-Unis, *The Star-Spangled Banner*, dont le troisième couplet évoque le sang des ennemis qui a lavé les souillures de leurs empreintes immondes (*Their blood has washed out of their foul footsteps' pollution*). Mais on ne chante généralement que le premier couplet et le premier refrain ! Il est certes beaucoup question dans les hymnes de guerres, de sang versé, mais ce sang est presque toujours celui des peuples qui défendent la liberté de leur pays, et non celui des ennemis. Un exemple avec l'hymne chinois (*La Marche des volontaires*) :

Debout ! Nous ne voulons plus être des esclaves !  
C'est avec notre chair que nous allons bâtir notre  
nouvelle muraille [9] !

Parfois, les guerres évoquées sont très anciennes, c'est, entre autres, le cas de l'hymne du Danemark, qui renvoie aux Vikings, tout comme celui de la Norvège. Reste que toutes ces références aux guerres et au sang versé sont difficilement supportables de nos jours.

Outre les mentions guerrières, d'autres mots reviennent fréquemment dans les hymnes nationaux, en particulier *patrie* et *liberté*, mais aussi *Dieu*. C'est le cas de l'hymne des Pays-Bas (*Wilhelmus van Nassouwe*, « Guillaume de Nassau ») le plus ancien au monde, écrit sans doute entre 1569 et 1572, chanté pour la première fois en 1574. Cet hymne est composé de quinze huitains dont douze font référence à Dieu. Même chose bien sûr avec l'hymne britannique (première exécution en 1745), où Dieu est appelé à sauver le roi ou, selon les circonstances, la reine. Même chose aussi avec l'hymne suisse (*Cantique suisse*, 1841) et notamment son refrain :

Au ciel montent plus joyeux (bis)  
Les accents d'un cœur pieux,  
Les accents émus d'un cœur pieux.

Dieu est également présent dans l'hymne de l'Afrique du Sud (1997), dont trois des cinq strophes font appel à la bénédiction divine. Il se glisse aussi dans l'hymne italien (*Fratelli d'Italia*), composé en 1847 :

Uniti, per Dio,  
Chi vincer ci può ?

(Unis par Dieu, qui peut nous vaincre ?)

La chute du socialisme en Europe de l'Est a entraîné une recrudescence du christianisme souvent exprimée dans les hymnes nationaux, que ce soit en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Roumanie, en Slovaquie ou en Russie : soit on a créé un nouvel hymne, soit on a modifié les paroles, soit on a repris un hymne antérieur à l'instauration du socialisme. L'exemple russe ne manque pas d'intérêt, car il montre à quel point les hymnes sont parfois dépendants des évolutions politiques : au moment de leur victoire de 1917, les Bolcheviks chantent la *Marseillaise*, qui sera pendant quelque temps leur hymne national avant d'être remplacée par l'*Internationale*. Changement de décor en 1944, à la fin de la Seconde Guerre mondiale : on crée un nouvel hymne propre à l'Union soviétique et glorifiant, outre la victoire, les figures de Lénine et de Staline. L'hymne est modifié en 1977, Staline disparaissant du couplet où il était évoqué. Nouveau changement en 1990, à l'initiative de Boris Eltsine : l'hymne soviétique est supprimé et remplacé par la *Chanson patriotique* de Glinka, œuvre écrite pour piano et dénuée de paroles. Ce nouvel hymne ne plaît pas à la population, notamment aux communistes ou anciens communistes. Il disparaît en 2000, Vladimir Poutine imposant de revenir à l'hymne de l'Union soviétique, mais avec de nouvelles paroles. Lénine se trouve ainsi remplacé par Dieu dans le deuxième couplet :

Des mers du sud au cercle polaire  
S'épanouissent nos forêts et nos champs.  
Tu es seule au monde ! Tu es unique !  
Terre natale gardée par Dieu.

Paroles anciennes (1977) :

À travers les orages rayonnait le soleil de la  
liberté,  
Et le grand Lénine a éclairé notre voie :  
Il a élevé le peuple vers la juste cause,  
Et il nous a inspiré le travail et les exploits !

## Peut-on changer un hymne national ?

L'exemple russe l'atteste, c'est tout à fait possible, en modifiant soit la musique, soit, le plus souvent, les paroles. Le phénomène est fréquent et se produit en général lors d'un changement de régime politique, mais aussi lorsqu'on juge obsolètes les paroles précédentes. Concernant l'obsolescence, on retiendra entre autres l'hymne cubain (*La Bayamesa*), comportant à l'origine six strophes, mais dont on a supprimé les quatre dernières, trop violemment anti-espagnoles. Quant aux changements de régimes, et pour rester en Amérique latine, on notera que le général Pinochet avait fait ajouter à l'hymne chilien une strophe à la gloire des « vaillants soldats ». Cette strophe fut officiellement supprimée en 1990.

L'un des exemples les plus connus est peut-être celui de l'Allemagne, dont le bel hymne, du moins musicalement, reprend une mélodie de Haydn [10]. À tort ou à raison, le début du premier couplet (*Deutschland, Deutschland über alles, über alles in der Welt*, "L'Allemagne, l'Allemagne par dessus tout, au-dessus de tout au monde") fut considéré comme indécent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. On décida donc de ne plus jamais chanter ce premier couplet et de n'interpréter que le troisième, jugé plus conforme aux idéaux démocratiques.

Terminons par l'hymne espagnol (*La Marcha Real*,

appelée aussi *Marcha Granadera*), très belle marche solennelle dont le refrain est emprunté à la musique andalouse médiévale. Cet hymne fut doté de paroles officielles sous les dictatures de Primo de Rivera et de Franco, avec obligation de l'apprendre dans toutes les écoles, mais, une fois Franco disparu, le texte le rejoignit dans la tombe. Et, depuis, la *Marcha Real* n'a plus de paroles [11]. On a certes tenté de lui en redonner, en particulier en 2007 à l'initiative du Comité olympique espagnol qui souhaitait que les supporters aient quelque chose à chanter dans les stades, mais cette initiative ne souleva aucun enthousiasme et fut vite abandonnée, d'autant qu'il aurait fallu sans doute faire des versions basque, catalane et galicienne. Et puis l'Espagne n'a pas visiblement la même ferveur que la France pour son hymne : lors d'une finale de la *Copa del Rey* de football opposant les Basques de Bilbao aux Catalans de Barcelone en 2015, la *Marcha Real* fut copieusement sifflée par le public. Saisie de cet incident à la suite d'une plainte, la justice espagnole estima que siffler l'hymne n'était pas un délit « d'injure à la Couronne et d'outrage aux symboles constitutionnels [12] ».

## Alors, que faire de la Marseillaise ?

Une première solution, valable pour l'ensemble des hymnes nationaux, consisterait à limiter ou à interdire l'usage de ces hymnes lors des compétitions sportives, en particulier les matchs de football où les débordements sont les plus nombreux, exprimant un chauvinisme qui n'a rien à faire sur les terrains de sport. Cela concerne *a fortiori* la *Marseillaise* et ses paroles belliqueuses [13]. Il semble impossible de modifier la musique de notre hymne, au demeurant très entraînant. Mais les paroles, rien n'interdit d'y toucher, plusieurs exemples venus d'autres pays nous l'ont montré. Puisque François Hollande a décrété que l'année 2016 serait celle de la *Marseillaise*, pourquoi ne pas en profiter pour s'interroger sur le contenu de l'hymne et proposer des modifications gommant son aspect guerrier ? Et pourquoi pas, tout simplement, en supprimer les paroles ?

On trouvera le programme complet de *l'Année de la Marseillaise* sur le site du [ministère de l'Éducation nationale](#), chargé d'organiser les événements prévus en collaboration avec... le ministère de la Défense. Sur le plan pédagogique, « l'année, 2016 sera notamment l'occasion de :

- retracer avec les élèves la naissance de l'hymne national pendant la Révolution française ;
- éclairer la portée de ses paroles ;
- étudier les situations par lesquelles ce chant, dans l'histoire, a pris des significations différentes ;
- comprendre son accession au statut d'hymne national ;
- souligner sa dimension de chant de la Liberté ;
- apprécier son lien avec la devise de la République. »

Le dernier point mérite qu'on s'y attarde, la devise de

la République (art. 2 de la Constitution) étant, faut-il le rappeler, « Liberté, Égalité, Fraternité », trois mots dont nos gouvernants ont visiblement perdu le sens. La liberté, du moins celle des citoyens, se rétrécit comme peau de chagrin sous le poids notamment de l'état d'urgence, des interdictions de manifester, des sanctions contre les syndicalistes. L'égalité est devenue un rêve inaccessible quand les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Quant à la fraternité, elle a bien du mal à résister à la poussée raciste et à l'individualisme forcené prêché par le néolibéralisme. On l'a vu plus haut, le non-respect du drapeau tricolore et de l'hymne national est devenu un délit. Pourquoi ne pas considérer aussi comme un délit le non-respect de la devise de la République, dont les trois valeurs sont beaucoup plus importantes qu'un morceau de tissu et qu'un hymne suranné ?

*Addendum* : Une réécriture de la Marseillaise a été effectuée en 2005 par Graeme Allwright et Sylvie Dien. On en trouvera le texte et la musique à l'adresse suivante : <http://mga.asso.fr/>

Merci à tous les lecteurs qui me l'ont signalée.

---

## Notes

[1] Frédéric Dufourg, *La Marseillaise*, Paris, Éd. du Félin, 2003, 2008 (p. 49 pour l'édition de 2008).

[2] Dimitri Casali, *L'Histoire de France interdite. Pourquoi ne sommes-nous plus fiers de notre histoire*, 2012, Paris, J.-C. Lattès.

[3] Journal de la République française, 7 novembre 1792.

[4] Voir notamment la [vidéo](#).

[5] [Vidéo et texte](#) disponibles sur le site de l'INA.

[6] Amendement devenu loi en mars 2003 et transposé dans le Code pénal (article 433-5-1).

[7] Journal *La Dépêche*, 16 octobre 2008.

[8] Cité par *Le Monde* du 16 octobre 2008, au lendemain des incidents de France-Tunisie.

[9] Pour tous les hymnes et leur traduction, nous nous sommes référés à l'excellente page de Wikipédia intitulée « [Liste des hymnes nationaux](#) ».

[10] Datée de 1797, cette mélodie était d'abord un hymne dédié à l'empereur François 1<sup>er</sup> d'Autriche, avant d'être intégrée au *Kaiserquartett* (quatuor à cordes no 62 en do majeur, op. 76, no 3).

[11] C'est également le cas, sans doute pour des raisons « ethniques », des hymnes de la Bosnie-Herzégovine et du Kosovo. L'hymne de Saint-Marin n'a lui non plus pas de paroles officielles, mais possède des paroles officieuses.

[12] Voir [la page](#).

[13] J'ai chanté récemment le premier couplet et le refrain de la Marseillaise à l'un de mes petits-enfants, âgé de dix ans, et sa seule réaction a été : « Qu'est-ce que c'est *gore* ! »

# Prison ferme pour des syndicalistes de Goodyear : les résistances sociales dans le collimateur !

mardi 29 mars 2016, par [Annick Coupé](#)

**Le 12 janvier dernier, le tribunal correctionnel d'Amiens a condamné huit anciens salariés de l'usine Goodyear à vingt-quatre mois de prison, dont quinze avec sursis : soit neuf mois de prison ferme et cinq années de mise à l'épreuve. Le motif : ils avaient retenu pendant trente heures deux cadres de l'usine d'Amiens-Nord, le directeur des ressources humaines et le directeur de la production, les 6 et 7 janvier 2014.**

## Un jugement de classe

Cette séquestration s'inscrivait dans la longue lutte des salariés de Goodyear qui se sont battus pendant près de sept ans pour défendre leurs emplois. Elle en constituait le dernier épisode avant la fermeture de l'usine, qui a mis sur le carreau 1173 salariés dans une région, la Picardie, déjà largement sinistrée par le chômage et la misère. Lors de ces deux journées, 300 ouvriers, en retenant ces deux cadres, par ce geste de désespoir ultime, voulaient obtenir de nouvelles négociations pour de meilleures indemnités.

Lors du procès, les inculpés n'avaient pas de plaignants en face d'eux, et pour cause... Goodyear avait retiré sa plainte : c'était une des clauses de l'accord de fin de conflit, signé fin 2014 ; les deux cadres concernés, qui avaient déposé plainte à titre individuel, s'étaient également désistés. Les poursuites étaient donc menées uniquement au titre de l'État par un procureur qui a mené la charge de façon particulièrement sévère, demandant deux ans de prison, assortis d'un an ferme... Le tribunal, en prononçant neuf mois de prison ferme a suivi la logique de cette charge répressive.

Cette décision de justice, extrêmement lourde, est inédite pour des luttes sociales de ce type, impliquant des syndicalistes dans la séquestration de dirigeants d'entreprise. Le tribunal n'a pas retenu le contexte social, la colère légitime et le désespoir des salariés, ni le fait qu'il n'y avait eu aucune violence à l'encontre des deux cadres... Lors de

conflits durs, face à l'intransigeance et au refus de négocier de ceux d'en face, la séquestration a souvent été utilisée par les salariés : en 1936, lors du Front populaire et des occupations d'usine, en 1968 lors du mouvement de grève générale, ou dans le conflit de Lip des années 1970, pour ne citer que les exemples les plus connus. Jamais il n'y avait eu de condamnation à de la prison ferme jusqu'à ce jugement du tribunal d'Amiens... C'est une condamnation pour l'exemple, une nouveau pas de franchi dans la criminalisation de l'action syndicale et, plus globalement, des mouvements sociaux en général.

De nombreuses voix se sont élevées pour témoigner de l'indignation que ce jugement a suscitée. Une pétition de soutien aux huit syndicalistes a été mise en ligne et a recueilli près de 200 000 signatures en quelques jours. Les salariés condamnés ont décidé de faire appel : il faudra que toute cette solidarité s'amplifie afin d'obtenir leur relâche.

## Une attaque contre tous les mouvements sociaux

Mais, au-delà des huit de Goodyear, c'est bien un avertissement sérieux qui est lancé au monde du travail, au syndicalisme de luttes, à tous les mouvements sociaux, à tous ceux et celles qui se mobilisent pour défendre leurs droits.

Assimiler l'action syndicale à un délit de droit commun, traiter les syndicalistes comme des

délinquants ou des droit commun n'est pas nouveau. Mais que cela conduise à de la prison ferme est un très mauvais signal : désormais, toute lutte un peu offensive pourra être réprimée par de la prison ferme ! Et cela, dans un contexte de grave crise sociale où un chômage de masse perdure, où les fermetures d'entreprises et autres plans de licenciement sont de plus en plus nombreux. Tensions sociales, actions désespérées risquent de se multiplier, et ce jugement pourrait faire « jurisprudence » au plus mauvais sens du terme.

Le jugement des Goodyear s'inscrit dans une période où la répression sociale se développe (cf. l'affaire des licenciés d'Air France pour faute lourde, et arrêtés comme de dangereux bandits), mais aussi dans le contexte de l'état d'urgence, avec des militants écologistes assignés à résidence pour empêcher qu'ils ne viennent perturber la COP 21 à la fin de l'année 2015. Toute activité militante risque d'être assimilée à du terrorisme : tous ceux qui contestent l'ordre patronal, l'ordre économique ou les grands projets inutiles risquent bien d'être dans le collimateur.

Pendant ce temps, l'impunité patronale se porte bien : par exemple, les fautes lourdes en matière d'accidents du travail ou la délinquance financière en col blanc restent relativement impunies. Tout cela se passe sous un gouvernement qui s'est présenté sous

l'étiquette de gauche en 2012, mais cela n'est guère surprenant au vu des renoncements et des trahisons dont il s'est rendu coupable sur le plan social : loi Macron, pacte de compétitivité, future réforme sur le Code du travail...

Il faut aussi se rappeler que François Hollande, qui avait refusé de prononcer une mesure traditionnelle d'amnistie lors de sa prise de fonction en 2012, s'est également opposé à l'amnistie sociale pourtant votée unanimement par la gauche sénatoriale en 2013.

Mais ce qui se passe en ce début d'année 2016 va au-delà : prolongation et constitutionnalisation de l'état d'urgence, déchéance de nationalité, projet de réforme de procédure pénale donnant plus de pouvoir aux instances administratives, aux préfets et au ministre de l'intérieur, entérinant un recul des libertés individuelle. La question sociale est maltraitée au profit de l'état pénal et autoritaire. Une fois de plus, quand l'État social recule, l'État pénal avance...

Ce qui se joue, c'est notre capacité à pouvoir nous mobiliser dans l'avenir, à défendre nos droits, à inventer et imposer d'autres choix économiques, sociaux, écologiques, plus solidaires... Il y a donc urgence à faire face collectivement pour soutenir les Goodyear, mais plus largement pour défendre nos libertés !

# Retrait du projet de loi El Khomri

mardi 29 mars 2016, par [Gérard Filoche](#)

**Tout est dans l'article 1 du projet de loi de réforme du Code du travail : ne serait-ce qu'à cause de ce seul article, tout le projet El Khomri doit être retiré. C'est la remise en cause historique, théorique, juridique fondamentale d'un siècle entier de code du travail. [1]**

Pour le comprendre, il faut savoir que le code du travail est né en 1910 après la catastrophe de Courrières de 1906 dans le Pas-de-Calais. Lors de cette tragédie, 1099 mineurs avaient perdu la vie au fond des puits. Le patron avait exigé que le travail reprenne en cessant la recherche des survivants, car sinon le charbon polonais allait arriver et il allait mettre la clef sous la porte. Une douzaine de jours plus tard, treize puis un survivants étaient réapparus. Le choc émotionnel avait été tel qu'on avait décidé de créer le ministère du travail pour qu'il échappe aux exigences du ministère de l'économie.

## Le droit des humains au travail

Le choix fondamental a été d'adapter le travail aux humains et non pas les humains au travail. Si nous avons exigé les 3 X 8 : 8 heures de travail, 8 heures de loisir, 8 heures de repos, ce n'est pas pour plaire aux patrons des entreprises, c'est pour plaire aux humains, pour qu'ils puissent vivre avec leur travail.

Aussi, lorsque le Président Hollande annonce qu'il allait « *adapter le droit au travail aux besoins des entreprises* », c'est une contre-révolution conceptuelle. Elle n'a rien de « moderne » et rien à voir avec la « crise » : c'est le retour au XIX<sup>e</sup> siècle, bien avant 1906, aux débuts du salariat post-esclavage, quand il n'y avait ni lois ni cotisations sociales.

Cela n'a rien à voir non plus avec l'emploi : François Hollande l'avoue le 21 février 2016 en précisant que cette loi « *n'aura pas d'effets en termes d'emploi avant plusieurs mois. Mais il s'agit d'installer un nouveau modèle social* ». Il ne pouvait mieux

reconnaître que le chômage était un prétexte, et qu'il visait surtout à rompre avec le droit du travail existant.

Le projet dit El Khomri est donc une remise en cause idéologique ultra-libérale de décennies de combat des syndicats et de la gauche pour protéger les salariés. Même les patrons ont été surpris de ce projet de loi qui va plus loin que ce qu'a fait la droite.

Cent ans durant, le code du travail a été construit pour que les droits des humains au travail échappent aux exigences aveugles du marché, de la rentabilité, de la compétitivité. C'est un code exceptionnel en ce qu'il est fait de luttes et de sang, de sueurs et de larmes, il est le produit de 1920 à 1936, de 1945 à 1968, de 1995 à 2002, de grèves, d'occupations, de manifestations, de négociations et de lois de la République.

Car, il faut le redire, dans une entreprise, il n'y a pas égalité entre les deux parties cocontractantes, patronat et salariat : dans le contrat de travail, il y a inégalité, le salarié est subordonné, c'est un « lien de subordination juridique permanent » et c'est pour cela qu'il existe une « contrepartie », un code spécifique de droits.

En fait, les lois du travail sont – et doivent rester – universelles en ce qu'elles sont attachées aux droits humains, quelles que soient la taille de l'entreprise, sa spécificité, sa branche. Elles doivent l'emporter sur les « contrats », sur les « accords », sur les « dérogations », les « exceptions » et non pas l'inverse. C'est ce qui est garanti par la déclaration des droits de l'homme de 1948, par la charte européenne des droits fondamentaux de l'homme de 1999, par des conventions de l'OIT comme celles n° 81 ou 158.

S'il existe une « Organisation internationale du travail », c'est pour que ces droits humains s'étendent universellement et non pas pour que le président Hollande ou la loi El Khomri les rabougrissent, de dérogation en dérogation, aux besoins de chaque employeur, entreprise par entreprise. La prétendue crise de migration a des dimensions qui vont bien au-delà des défis de la migration et l'asile en tant que tels.

Le droit du travail doit être constitutif du droit de la concurrence et non pas piétiné au nom de la concurrence. Tous les pays qui utilisent le travail des enfants, qui imposent des journées épuisantes doivent être combattus et sanctionnés, non pas imités.

Certes, on peut modifier, renforcer le code du travail. Mais nul ne peut le réécrire en entier, tant il est le fruit, dans ses mille détails, de l'expression historique des rapports de force sociaux. Il est l'ordre public social, l'état de droit dans les entreprises, les lois de la République face au marché. En cela, le code est l'indice de mesure de la qualité d'une civilisation.

Le code est le droit le plus intime, le plus vital, le plus essentiel pour les salariés. Il est le plus petit, le plus lisible de tous les codes. Il est le code le moins enseigné, le plus dénigré, le plus fraudé, hélas.

## Un projet à rejeter

À partir de l'article 1 du « préambule » du projet El Khomri, tout s'explique, tout est faux et tout doit être rejeté : il affirme que « les libertés et droits fondamentaux de la personne »... peuvent être soumis à des limitations « si elles sont justifiées par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise ». Les droits des salariés sont ainsi, non plus protégés en tant que droits de l'homme, mais soumis à un état d'urgence permanent, selon les nécessités décrétées par les besoins de profit et de dividendes du seul employeur et de ses actionnaires.

Alors, tout le reste se comprend :

Si les lois El Khomri-Badinter, Macron, Valls et C<sup>ie</sup>

cassent les règles de vie élémentaires, au détriment de l'être humain, de sa santé, de sa vie de famille, et du partage de l'emploi, en ne voulant plus de durée légale pour toutes et tous, c'est pour le « bon fonctionnement de l'entreprise ». Dans le préambule dit Badinter il n'y a pas de chiffres : alors qu'en droit du travail, les chiffres incarnent les principes, 35 heures, 48 heures, 151,66 heures, 1600 heures, car le code du travail s'est construit autour des chiffres de la réduction du temps de travail depuis 170 ans.

La notion de durée légale est « de facto » supprimée, les entreprises en décideront, au cas par cas, le pistolet sur la tempe de leurs salariés. Les syndicats majoritaires (élus avec un quorum !) pourront même être court-circuités par les syndicats minoritaires qui auront le droit d'en appeler au patron pour qu'il organise un référendum à ses ordres.

Le gouvernement essaie de mentir en niant la subordination des salariés obligés, comme chez Smart, de signer des « accords » sous une violente pression patronale et un chantage à l'emploi. Mais le gouvernement a lui-même violé une loi dont il cherche pourtant à faire principe, celle qui énonce que toute modification du droit du travail et du droit social doit, avant d'arriver au Parlement, avoir été négociée entre partenaires sociaux : au contraire, le gouvernement a même piétiné tout principe et menacé de passer en force, sans vote, par le seul 49-3.

Le projet de loi El Khomri est le nom donné à l'attaque finale du Medef de Pierre Gattaz : « Le code est l'ennemi n° 1 des patrons. » Le Medef veut remplacer la subordination caractéristique du contrat par une « soumission librement consentie ». D'où l'engouement nouveau orchestré pour « l'ubérisation », pour les contrats « civils » sans droit ni lois, ni horaires, ni smic. Le rapport de la commission Badinter en finit avec un code du travail spécifique et le remplace par un mixte avec le code civil, où les contrats commerciaux et les statuts d'indépendants sont mis sur le même plan que l'ex-contrat de travail. La « *personne* » remplace le salarié. Le salarié est traité comme l'indépendant. Uber peut s'y retrouver, Attali et Macron sont passés par là.

Dans cette loi ignominieuse, les technocrates libéraux et patronaux se sont « lâchés » sans retenue. Finies les 35 heures et les 48 heures, les heures supplémentaires pourront être compensées et non plus majorées. Il deviendra possible de travailler 12 heures par jour par « simple accord ». Le repos quotidien de 11 heures pourra être fractionné. La forfaitisation par accords individuels pourra aller au-delà de toute durée maximale, y compris 48 heures et 60 heures. L'annualisation du calcul des horaires se fera sur... 3 ans ! Les congés payés ne sont plus obligatoires, le salarié pourra y renoncer pour de l'argent. Un apprenti pourra travailler 40 heures. Il n'y a même plus d'âge plancher pour le travail des enfants (lesquels dès 14 ans, sont moins protégés face aux risques de chutes ou machines dangereuses). La précarité est démultipliée, trois CDD de suite sont autorisés au lieu de deux. Il n'est plus interdit de payer à la tâche. Il n'y a plus de limites pour le port des charges. Il n'y a plus de plancher de 24 heures pour les temps partiels. La mensualisation, c'est fini. Le patron décidera du jour où commence la semaine, ainsi il pourra éviter toute majoration du dimanche.

Si ses profits et dividendes baissent, le patron pourra modifier les horaires à la hausse et les salaires à la baisse (la loi Warzmann de Sarkozy l'avait autorisé pour un an, la loi Sapin l'avait prévu pour deux ans, avec la loi El Khomri, ce sera pour cinq ans). Les inaptés au travail pourront être chassés. La médecine du travail, les prud'hommes, l'indépendance de

l'inspection du travail, les institutions représentatives du personnel sont laminés.

Les licenciements pourront être préprogrammés dès la signature du contrat et les patrons licencieurs abusifs verront leurs condamnations abaissées au maximum. Alors que dans notre société sécuritaire les délinquants « ordinaires » sont soumis à un « plancher », voilà qu'il est instauré un « plafond » pour les délinquants patronaux.

Ils veulent aller vers le licenciement sans motif comme aux États-Unis. À quoi ça sert de faciliter les licenciements ? À faciliter les licenciements ! Pas un seul emploi de plus, mais au contraire des emplois de moins. C'est une loi pro-chômage, car toute dérégulation facilite à la fois les pertes d'emplois et la non-crédation d'emplois. S'il y a du boulot pour 12 heures par jour et 60 heures par semaine, pourquoi y a-t-il des millions de chômeurs ? Il y aura encore plus de reculs économiques, car ce sont les salariés bien formés, bien traités, bien payés qui produisent le plus, pas les flexibles, pas les précaires.

Ce projet de loi est une déclaration de guerre à 18 millions de salariés. Si tous ne le savent pas, nous entendons, par l'action collective, les alerter, les informer, contribuer avec leurs syndicats, leurs élus, les mobiliser. C'est tellement important et historique que cela mérite une indignation et une révolte massive pour le retrait total de ce projet de loi dit « El Khomri ».

---

## Notes

[1] R. Abauzit et G. Filoche, *Comment résister aux lois Macron et C<sup>ie</sup>*, Éditions Le Vent se lève, 2016. G. Filoche, *Comme résister à la démolition du code du travail*, Éditions Le Vent se lève, 2014 ; « [Analyse détaillée du projet de loi El Khomri/Macron 2](#) », février 2016.

# Débats

# Le troisième stade de la crise systémique mondiale et ses issues, l'urgence d'un front progressiste

mardi 29 mars 2016, par [Dominique Taddei](#)

**Les historiens retiendront probablement que c'est dans la chaleur de l'été 2015 que le monde est passé au troisième stade d'une crise planétaire qui est non seulement économique et sociale, mais aussi multidimensionnelle, au point qu'on peut la désigner, après Edgar Morin et un nombre grandissant d'auteurs, comme une crise de civilisation.**

En effet, cet été a mis en pleine lumière :

- d'une part, l'ampleur de la crise de reconversion de l'économie chinoise et de ses conséquences sur le reste du monde, à commencer par les pays asiatiques, africains et sud-américains ;
- d'autre part, l'interférence entre les dimensions économiques et extra-économiques (géopolitiques, démocratiques, écologiques, etc.) dans la double incapacité des institutions européennes à traiter humainement la situation grecque et celle des réfugiés du Proche-Orient, venus par la Méditerranée orientale.

On insistera donc d'abord sur ces deux points, avant de broser rapidement les réponses, contradictoires ou complémentaires, qui pourraient découler du passage à ce troisième stade de la crise systémique mondiale. [1]

## **Non seulement il n'y a plus de pilote dans l'avion, mais il n'y a plus de moteur !**

La doctrine libérale a toujours soutenu qu'il n'y avait besoin de personne pour piloter l'économie globale, le génie des marchés y pourvoyant de par sa « main invisible ». Encore faudrait-il qu'il y ait un ou des moteurs pour en assurer la progression...

Durant les Trente Glorieuses, une conjonction heureuse assurait une motricité exceptionnelle de l'économie : dans l'ordre interne, l'importance de la dépense publique et de la consommation salariale ; cette dernière elle-même bénéficiait d'un compromis, dit fordiste, par lequel – en simplifiant à peine – les profits finançaient les investissements, tandis que les salaires en faisaient autant pour la consommation. Il est vrai que les relations extérieures, coloniales et impériales, favorisaient la mise en œuvre de ce compromis, du fait d'un pétrole et d'autres matières premières pillés à des prix dérisoires et de la stratégie américaine qui souhaitait avant tout que ses alliés – ouest-européens et japonais – bénéficient d'un rattrapage suffisant pour que cette triade soit en mesure de faire face au « monde communiste ».

On sait que la crainte américaine grandissante de perte de son leadership en Occident, conduisit les gouvernements américains au démantèlement par paliers, entre 1967 et 1973, du système monétaire international [2]. De plus, l'augmentation de la facture pétrolière qui l'a suivi de près, mit fin à ces conditions internationales favorables, à partir du milieu des années 1970. Dès lors [3], le compromis social antérieur fut détruit, les entreprises multinationales et les lobbies financiers, un moment en difficulté, trouvèrent un moteur de rechange dans l'endettement pratiqué à l'échelle mondiale, grâce à la dérégulation systématique des mouvements de capitaux et de marchandises, quitte à engendrer une instabilité croissante, dans une succession de bulles et de crises financières. Cette nouvelle période, dite

de « mondialisation », pouvait d'autant plus paraître apporter une solution de remplacement qu'elle s'accompagnait d'une plus grande stabilité des prix des marchandises, du fait de la concurrence extérieure accrue, et qu'elle trouvait un formidable moteur supplémentaire dans la nouvelle stratégie chinoise initiée par Deng Xiaoping, pour permettre le rattrapage de son immense pays. Cette nouvelle conjonction a évidemment correspondu à des résultats réels beaucoup plus médiocres en Amérique du Nord et surtout en Europe – croissance de la production et de la productivité divisée par deux, chômage de masse, précarité croissante, etc. –, et l'essentiel de ces difficultés nouvelles fut subi par le monde du travail, les inégalités se creusant et la part des profits augmentant fortement. Cependant, comme déjà aux États-Unis, la faiblesse de la consommation salariale détourna largement les capitalistes des investissements productifs (sauf en Allemagne à des fins d'exportation), et les orienta vers les placements spéculatifs de type financier et foncier, nourrissant les diverses bulles qui commencèrent à éclater à partir du krach boursier de l'automne 1987 : manifestement, le nouvel agencement était non seulement moins efficace et plus injuste, mais il était aussi plus volatile et, partant, plus fragile : sous l'égide des doctrines néolibérales, les « Trente Piteuses » succédèrent aux « Trente Glorieuses ».

Bien pire, la limite infranchissable de cette phase d'hégémonie du capital financier tenait à ce que les deux moteurs qui la propulsaient, l'endettement et le rattrapage des pays émergents, ne pouvaient durer : tôt ou tard, l'endettement dégénère en surendettement par la faute des créanciers bien plus que des débiteurs ; et, de son côté, le rattrapage opérant, les pays qui étaient en retard ont de moins en moins à rattraper !

La première de ces deux contradictions a éclaté aux yeux de beaucoup durant l'été 2007 avec la crise des *subprimes* et, l'année suivante, pour ceux qui n'avaient pas bien compris, la faillite de Lehman Brothers, nous faisant passer au deuxième stade de la crise systémique mondiale. Depuis lors, les pouvoirs publics dominés par les lobbies financiers imposent l'austérité et la régression sociale au plus

grand nombre, sous le prétexte de résorber le surendettement qu'ils n'avaient cessé de susciter jusqu'alors ! En pratique, ils ont blanchi les banques et les banquiers, coupables de prêts abusifs. Particulièrement en Europe, cela a consisté à nationaliser les pertes et remplacer la dette des financiers par celle des États dits souverains (on a vu récemment ce qu'il en était de ladite souveraineté de Chypre et de la Grèce) et donc potentiellement, s'ils devaient un jour rembourser, des citoyens. Le résultat est une nouvelle aggravation des inégalités sociales et un surendettement global de l'ensemble des agents économiques, plus que jamais insoutenable, quand la croissance de l'économie réelle et l'inflation tendent vers zéro. Dans le même temps, depuis huit ans, les performances économiques globales sont devenues bien pires : ainsi, l'OCDE, dans son rapport « Énigmes et incertitudes » (sic), démontre que 2015 est « la cinquième année consécutive de ralentissement de la croissance mondiale ». Plus généralement, les performances d'ensemble depuis 2007 sont, dans l'ensemble du monde, les plus mauvaises depuis les années 1930 ! On est arrivé au point où les économistes les plus éminents, peut être parce que les plus orthodoxes, sont obligés de renoncer à laisser espérer une reprise significative dans un avenir prévisible : non sans exagération, ils parlent même désormais, après Robert Gordon (août 2013) et Larry Summers (novembre 2014), de « stagnation séculaire » [4]. Cette reconnaissance académique d'une croissance longue quasi nulle rejoint un sentiment populaire de plus en plus pessimiste sur l'avenir à long terme, comme à court terme, de l'activité économique, et cela à l'échelle de la planète. Cette prise de conscience collective est un fait économique, qui bride les anticipations de tous les investisseurs (entreprises et citoyens), mais aussi politique et social majeur, car il conduit à gonfler les rangs de tous ceux qui essaient de dessiner de nouvelles perspectives, hors système.

Car, depuis l'été 2015, après celle de l'endettement, la crise de l'économie chinoise et des autres pays émergents [5] met en panne un moteur supplémentaire de ce que les comptes nationaux appellent la croissance de l'économie mondiale et

qu'on peut aussi considérer comme l'accumulation du capital. Il ne s'agit peut-être ici que de la phase critique d'une reconversion désirée par les dirigeants chinois eux-mêmes, celle d'une économie jusqu'ici tirée par les exportations vers une nouvelle forme de développement qui serait désormais mue par la consommation intérieure. L'ennui est qu'une telle transformation, à l'échelle d'un pays de près d'un milliard et demi d'habitants, va nécessiter beaucoup de temps, ne serait-ce que pour mettre en place un système général de sécurité sociale et surtout de retraites, qui est nécessaire pour réduire la sur-épargne de masse, dans un pays en vieillissement accéléré. Or, les nombreux pays qui dépendent le plus directement du dynamisme chinois et même les vieux pays capitalistes, toujours aux prises avec le piège du surendettement, ne disposent pas, durant ce temps, de solution de rechange, si bien que les dirigeants américains hésitent : les États-Unis peuvent-ils et doivent-ils remonter leurs taux d'intérêt ? Si oui, ils risquent d'aggraver encore plus la situation vacillante des pays émergents, en attirant leurs capitaux flottants et en déclenchant de nouvelles crises financières, ailleurs et peut être chez eux, du fait de l'interdépendance des marchés ; s'ils maintiennent des taux quasi nuls, ils continueront d'engendrer de nouvelles bulles spéculatives chez eux, et peut être ailleurs, pour les mêmes raisons [6]... De son côté, la zone euro sans croissance et sans inflation ne pourra évidemment pas soutenir l'endettement grec, mais encore pire espagnol, portugais, italien, pour ne pas parler de la France, sans une rupture avec la politique allemande actuelle ! Le FMI est d'ailleurs le premier à le proclamer...

Ceci nous conduit aux autres mauvaises nouvelles de l'été 2015 et qui confirment l'**Union européenne comme l'épicentre d'une crise de civilisation de portée planétaire** : il y a eu le feuilleton grec écrit principalement par l'Allemagne et ses suiveurs, français et autres. Il s'écrit dans la dimension d'une crise humanitaire sans précédent sur notre continent depuis 1945. Et comment qualifier les drames qui accompagnent l'exode massif de réfugiés (ils sont tout sauf des migrants volontaires, même si certains de ces derniers essaient logiquement de se joindre à

eux) venus des pays déstabilisés par l'aventurisme et l'incurie des grandes puissances ? Ce qui reste d'esprit de solidarité dans les élites des pays européens aura du mal à résister à l'impatience légitime des couches les plus défavorisées. Mais pour quelles issues ?

## Quelles issues ?

Quand la plupart des pays s'enfoncent depuis près de dix ans dans une telle crise multidimensionnelle et que s'effectue maintenant la prise de conscience collective que l'on n'en sortira évidemment pas sans rupture avec le système en place et l'ordre établi, le besoin de boucs émissaires surgit dans l'inconscient collectif et toutes les tentations se présentent, les pires comme les meilleures. Sans prétendre être exhaustif, on indiquera quatre d'entre elles, particulièrement présentes, qui peuvent se combattre ou plus ou moins se combiner, suivant les histoires et les cultures nationales :

- La première, la pire, est de s'en prendre, comme dans les années 1930, à l'étranger lointain, perçu comme l'envahisseur, engendrant l'islamophobie après, ou avec, l'antisémitisme. On est alors en présence de l'extrême droite de toujours, qui s'étend de façon plus ou moins masquée.
- La seconde tentation est de s'en prendre au voisin le plus proche, au nom d'antagonismes historiques, longtemps endormis, et que la pérennisation de la crise permet de réveiller. La tendance à la balkanisation de l'Europe qui en découle est plus ambiguë dans sa signification sociale, car elle peut impliquer, en Catalogne et en Écosse notamment, des mouvements progressistes, alors qu'elle s'avère plus franchement réactionnaire en Flandre ou en Italie du Nord et, plus contradictoire chez les Basques et les Irlandais, comme dans nombre de mouvements nationalistes ou

régionalistes ailleurs, en France notamment. De surcroît, la dimension « identitaire » de ces mouvements les conduit à une sensibilité écologique plus ou moins forte, qui peut susciter des réactions contre la spéculation financière ou foncière.

- La troisième tentation, abandonnée par la majeure partie de la social-démocratie, résignée aux charmes captieux du prétendu social-libéralisme [7], consiste à s'en prendre aux excès évidents de la finance, dans une tentative de retour aux régulations publiques de la fin des années 1930 aux années 1960, même si elles sont conçues de façon moins étatiste qu'à cette époque. Derrière l'expression de *green new deal*, qui lui est souvent accolée depuis 2007, la distinction n'est pas toujours bien nette entre ceux qui cherchent un nouveau souffle post-libéral du capitalisme, comme ce fut alors le cas, et ceux qui y voient le passage relativement paisible à une ère post-capitaliste, comme l'envisageaient déjà les sociaux-démocrates suédois d'Olaf Palme dans les années 1970. Mais cette question des intentions ultérieures est sans doute aujourd'hui moins importante pour ce courant « réformiste » que sa difficulté de mise en œuvre d'une coopération internationale suffisante pour ne pas succomber devant les tenants d'une finance dite libérale, mais foncièrement autoritaire, comme elle ne cesse de le prouver.
- La quatrième tentation mérite sans doute d'être qualifiée de pré-communiste, au sens originel du terme, en ce qu'elle prétend dépasser non seulement la recherche du profit, par le développement des activités à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, mais aussi

les formes canoniques de la propriété privée, en distinguant l'abus de l'usufruit, voire l'usage de la monnaie, avec une extension des biens communs et des activités gratuites. Le développement des thèmes de la frugalité ou la réduction des taux d'activité de la population en âge de travailler traduit cette volonté grandissante de se situer au-delà d'une crise de durée indéfinie. Cette approche, qui s'appuie volontiers sur les nouvelles technologies numériques, s'inscrit généralement dans une tradition de gauche libertaire plutôt qu'étatiste, à la différence de la précédente. Ceci constitue une vraie difficulté pour un rapprochement entre ces courants, qui ne pourra sans doute être surmontée qu'en distinguant les différentes formes de l'action collective : après tout, l'étatisation n'est qu'une forme particulière de la socialisation et le niveau à laquelle celle-ci peut le plus légitimement opérer, du local au global, doit faire débat, avec tous les courants souverainistes, anciens, résurgents ou nouveaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une perspective anti-spéculative. De plus, les modes de gouvernance souhaitables doivent être débattus en tenant compte des réalités techno-bureaucratiques et des idéaux autogestionnaires.

## **L'urgence de constituer un front progressiste**

Ces courants d'opinion anti-système ne doivent en aucun cas être réduits à des partis politiques de forme traditionnelle, issus de l'une ou l'autre Internationale séculaire : cette forme hiérarchique d'organisation politique est trop souvent aujourd'hui aux antipodes des nouvelles formes de mobilisation, comme le confirment les exemples récents d'Europe

du Sud. C'est donc sans doute la responsabilité des mouvements sociaux, anciens et nouveaux, de faciliter une convergence stratégique entre les tenants des deux derniers courants, et peut être une fraction des courants identitaires, qu'il faudrait mettre en œuvre face à l'urgence, née des pulsions d'extrême droite.

Pour cela, tous doivent prendre conscience que le nouveau système global à construire, et qui est déjà en gestation, sera nécessairement hybride, métissant des pratiques et des courants de pensée pré-communistes, éco-rooseveltiens, capitalistes productifs, identitaires..., ayant en commun de rompre avec l'hégémonie du capital financier. Au demeurant, nulle surprise à cela : il en a toujours été ainsi dans l'histoire, aucun mode de production « chimiquement pur » n'a jamais existé et ce que nous désignons comme mode esclavagiste, féodal ou bourgeois n'a jamais désigné qu'un mode plus ou moins dominant, coexistant avec d'autres qu'il a supplantés ou qui le supplantèrent. Ainsi, la question du mode dominant de production et d'accumulation dans les années 1940 dominées par l'effort de guerre, puis de reconstruction, n'est pas évidente à trancher. *A fortiori*, la question de savoir dans le futur système, nécessairement hybride, ce que sera le mode dominant reste ouverte entre les désirs divers de chacun et l'imprédictibilité irréductible pour tous [8].

L'expérience des luttes quotidiennes, concrètes, dans de nombreux domaines, existe et elle est un immense atout, qu'il convient de situer dans une démarche stratégique. Pour cela, il faut les placer dans une perspective d'ensemble positive, qui leur donne un sens, c'est-à-dire à la fois une signification et une direction dans un avenir tangible, à 10 ou 20 ans, et apparaisse comme plausible au plus grand nombre, dans tous les pays. À cet égard, la récente adoption unanime par l'Assemblée générale des Nations unies des 17 Objectifs du développement durable (et des 169 cibles les accompagnant) offre une plate-forme crédible pour un tel front

progressiste, de même que la procédure de révision d'ici cinq ans des conclusions de la COP 21. C'est pourquoi il serait stupide de dauber sur la mauvaise foi évidente de beaucoup des gouvernements signataires de ces textes. Dans une bataille pour l'hégémonie, il faut toujours accepter les hommages que le vice rend à la vertu !

Plus largement, face à l'approfondissement de la crise de la mondialisation financière, un large front progressiste se doit de proposer de nouveaux paradigmes, qui dépassent le débat entre partisans du libre-échange et du protectionnisme, qui ne font qu'annoncer un débat vieux de deux siècles entre David Ricardo et Frédéric List. À titre d'illustration, nous avancerons deux hypothèses paradigmatiques concernant respectivement la circulation des capitaux et celle des biens et services marchands :

- La coresponsabilité des créanciers et des débiteurs : s'inspirant des travaux de David Graeber, cette hypothèse revient à considérer qu'à partir d'une norme de surendettement préalablement définie, son règlement est à la charge conjointe des créanciers et des débiteurs. Il va sans dire que la reconnaissance d'un tel paradigme aurait permis de régler *ex ante* la situation grecque.
- Le principe de l'échange loyal, et non pas du libre-échange. Ceci signifie la possibilité de pénaliser ou d'interdire tout échange marqué par une forme ou une autre de dumping (monétaire, social, écologique ou fiscal), défini par une des organisations des Nations unies spécialisée dans ce domaine (OIT, etc.)

Bien entendu, la mise en œuvre de ces paradigmes suppose de rattacher les institutions de Bretton Woods et l'OMC au système général des Nations unies.

## Notes

[1] Cette note propose une actualisation des idées développées dans notre essai, sous forme numérique : « Pour une civilisation conviviale des connaissances. Dépression rampante, mutations et ruptures ». Nous en tenons une version 2015 disponible pour le lecteur intéressé.

[2] Le système de l'étalon de change or, adopté à Bretton Woods à la fin de la guerre mondiale, fut d'abord victime de ses contradictions internes, qui se portèrent en 1967 et 1969 sur la livre sterling, laquelle en était manifestement le maillon le plus faible. Les Américains, d'abord solidaires, décidèrent de faire cavalier seul à travers leurs décisions unilatérales de 1971 et 1973, au nom de l'adage : « le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème ».

[3] Si on doit dater le début de cette nouvelle période, qui est celle de la mondialisation financière, il est sans doute pertinent de remonter à la décision de Paul Volker, à la tête de la Fed, en janvier 1979, de remonter brutalement les taux d'intérêt, au nom d'un nouveau paradigme : lutter prioritairement contre l'inflation, plutôt que d'assurer le plein emploi. Ce choix fondamental, décrété hors de toute instance démocratique, était justifié par les conséquences prévisibles de la révolution iranienne sur l'inflation mondiale, à partir d'un second choc pétrolier. Il fut ensuite suivi par toutes les autres banques centrales et par les gouvernements.

[4] De notre point de vue, il s'agirait plutôt d'une dépression rampante, au moins aussi grave que celle des années 1930, qui n'évitait jusqu'ici de galoper et de tourner à la déflation que par la croissance des pays émergents. À tout le moins, à défaut d'être capable de raisonner à l'échelle séculaire, serait-il plus exact de parler de « stagnation systémique », dont on ne sortira pas aussi longtemps qu'on n'aura pas changé de système.

[5] À ce jour, l'Inde semble la moins atteinte, mais il faut tenir compte de manipulations statistiques, dignes de Goldman Sachs, conseillant les anciens gouvernements grecs.

[6] Tels sont sans doute les termes de l'actuel dilemme des responsables de la Fed : dans le premier cas, la crise sera immédiate dans le reste du monde, mais n'atteindra pas immédiatement les USA ; dans le second, elle les frapperait de plein fouet, mais pas tout de suite... Autrement dit, existe-t-il un passage entre Charybde et Scylla ?

[7] Le plus souvent antisocial et de plus en plus adepte de l'autoritarisme.

[8] Pour être clair, notre conviction personnelle est que, dans le futur d'une civilisation nouvelle, dominera l'accumulation des connaissances et des savoir-faire.

# La crise est bien celle du capitalisme

mardi 29 mars 2016, par [Jean-Marie Harribey](#)

**Plus personne n'en doute vraiment. Le monde est au bord d'une nouvelle crise. Est-elle vraiment nouvelle ou est-ce la même qui n'en finit pas ? Les classes dominantes s'activent pour renforcer encore leur position. Les gouvernements redoublent d'ardeur pour imposer l'austérité à leurs peuples. Les banques centrales s'affolent parce qu'elles brûlent leurs cartouches sans aucun impact sur l'économie, sinon celui de grossir les bulles financières. Et les économistes ? Les plus nombreux, c'est-à-dire les libéraux, ou bien ne comprennent encore pas ce qui leur a toujours échappé, ou bien font les autruches. Et les autres ? La crise qui redouble met à mal les thèses de ceux qui la voient comme une simple crise financière, elle-même résultat des représentations et de phénomènes mimétiques sans prise avec l'état du système productif et des rapports sociaux qui s'y nouent. Le caractère structurel de la crise contredit aussi ceux qui pensent qu'une relance suffira à surmonter les difficultés.**

## 1. Le ressort de la croissance est cassé

En trois ans, le prix du baril de pétrole a dégringolé des trois quarts de sa valeur, et celui des matières premières a suivi le même mouvement. Depuis plus d'un an, le moteur principal de la croissance économique mondiale, la Chine, se grippe, et la chute de sa demande aux autres pays entraîne ces derniers dans le ralentissement, sinon la récession. Le Brésil, autre grand pays émergent, s'effondre, et le Japon est embourbé dans la stagnation depuis vingt-cinq ans. Les États-Unis, dont la reprise était montrée en exemple, s'essoufflent déjà.

La « révolution » des gaz de schiste et autres combustibles non conventionnels s'est retournée contre ses promoteurs. L'augmentation de la production de combustibles est venue au moment précis où la demande a diminué. L'attitude de l'Arabie saoudite et l'arrivée de l'Iran sur le marché du pétrole ont accentué le revirement : les prix se sont donc effondrés et ont rendu non rentables les combustibles non conventionnels.

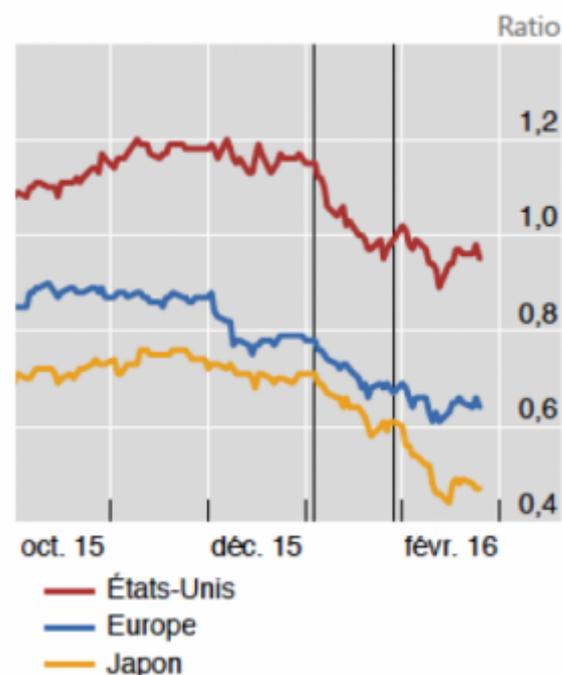
Deux facteurs aggravent les choses. D'une part, les politiques d'austérité menées par tous les gouvernements, en particulier en Europe, sont, au sens propre, contre-productives. D'autre part, toutes les grandes banques centrales du monde (la FED, la BCE, la Banque du Japon, la Banque d'Angleterre et

même la Banque de Chine) injectent à jet continu des masses de liquidité impressionnantes : on les estime en cumulé à environ 20 000 milliards de dollars. C'est la politique dite d'assouplissement monétaire (*quantitative easing* – *QE* – en anglais) qui, au lieu de relancer l'économie productive, sauve les banques en difficulté ou relance la formation de bulles financières... jusqu'au moment où, depuis le milieu de l'année 2015, les Bourses se mettent à dévisser de concert. Non seulement les banques centrales inondent les marchés de liquidités, mais certaines baissent les taux d'intérêt directeurs à presque zéro, voire négatifs. [1] La hausse des prix des obligations concomitante de la baisse des actions fait donc courir le risque d'un krach encore plus dangereux que celui de 2007-2008, parce que les États, dont les budgets ont été fragilisés à cause du sauvetage précédent, ne pourront pas recommencer cette opération. D'une certaine manière, la situation actuelle confirme ce que disait Keynes dans l'entre-deux-guerres : c'est le couplage entre la politique monétaire et la politique budgétaire qui fait la force d'une politique économique. Or, la politique monétaire actuelle a beau être « accommodante », selon l'expression désormais consacrée, elle entre en contradiction avec la politique budgétaire partout restrictive.

Ce que craignent donc par dessus tout les banquiers, c'est que, lors de la prochaine débâcle bancaire, ce

soient leurs actionnaires qui seront appelés à payer les pots cassés et non plus les contribuables. La Banque des règlements internationaux (BRI), d'une part, fait état dans son rapport [2] de mars 2016 d'un endettement privé et public colossal, et, d'autre part confirme le fait que les banques font face, selon la terminologie châtiée de l'institution, « à des turbulences ». En réalité, l'atonie de l'économie, les taux d'intérêt au plus bas et des créances douteuses dans les bilans des banques contribuent à faire grandir leur inquiétude : la Deutsche Bank a enregistré une perte de 7 milliards en 2015, et, en moyenne, les banques européennes ont 15 % de leurs créances qui sont douteuses ; parmi elles, les banques françaises n'en ont que 5 %, mais pourraient voir s'évanouir un tiers de la valeur de ces créances douteuses. Au total, la BCE, qui a procédé à l'évaluation de la qualité des actifs de 130 banques, a estimé à 876 milliards d'euros le montant de leurs actifs douteux. Pendant ce temps, beaucoup de grands groupes industriels et financiers comblent d'aise leurs actionnaires : à l'image de Vivendi qui, après avoir engrangé quelque 34 milliards d'euros de trésorerie en vendant des participations (SFR, GVT, Maroc Télécom), rachète ses propres actions et augmente les dividendes (en 2015, avec un résultat net de 1,9 milliard, Vivendi a versé 4 milliards de dividendes, et 8 milliards de dividendes et de rachats d'actions auront été versés en deux ans). [3]

### Ratios cours/valeur comptable du secteur bancaire



Source : BRI, « [Un calme précaire fait place à des turbulences sur les marchés financiers](#) », 6 mars 2016, p. 11.

Dans ce contexte, peut-on penser que la chute des cours boursiers n'a pas de rapport avec celle des profits ? Finalement, comment interpréter la cassure de l'économie mondiale ?

## 2. La finance hors-sol n'explique rien

L'illustration la plus marquante de la coupure que font certains théoriciens entre la sphère productive et la sphère financière est donnée par le modèle proposé par André Orléan. Dans un de ses derniers articles, « La valeur économique comme fait social : la preuve par les évaluations boursières » [4], il entend appliquer la définition d'un fait social de Durkheim : « des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel [elles] s'imposent à lui ». L'appliquer à quoi ? À la formation des valeurs boursières, qui constitueraient une « preuve » de la démarche.

Très explicitement, Orléan annonce sa démarche comme un prolongement de la thèse qu'il avait

soutenue dans *L'empire de la valeur* [5]. J'adhère pleinement à l'idée que la valeur est un fait social et non pas le fruit de décisions individuelles, mais le modèle que développe Orléan laisse sur le bord la discussion contradictoire à laquelle son livre avait donné lieu. [6]

Quel est ce modèle ? Il y a d'abord un présupposé : la valeur économique relève de la même épistémologie que les valeurs philosophiques ou religieuses. Ainsi, « les valeurs sont, non pas des mesures, mais bien des forces qui font agir les hommes en leur donnant des raisons de vivre et des buts à atteindre. Selon cette approche, les valeurs sont à l'origine de l'énergie qui fait fonctionner la société. C'est l'influence qu'elles exercent qui pousse les hommes à se dépasser, à s'élever au-dessus d'eux-mêmes (...) ; raison pour laquelle on ne peut s'en tenir à l'hypothèse d'individualités fixées une fois pour toutes. Cette approche, qui trouve aisément à s'illustrer du côté des valeurs religieuses ou morales, s'applique aussi bien à la valeur économique. » Ce présupposé est-il tenable ? Peut-être, s'il y avait commensurabilité des valeurs et de la valeur. Est-ce le cas ? Je ne le pense pas. [7]

Que se passe-t-il sur les marchés financiers selon Orléan ? « À contre-courant des automatismes les plus ancrés de l'analyse économique néoclassique, qui toujours construit le prix par agrégation en partant des estimations privées, il s'agit de jeter sur les faits boursiers une autre lumière afin de faire émerger une manière nouvelle de les comprendre. (...) Les estimations individuelles se construisent à partir de la convention financière, c'est-à-dire à partir du marché lui-même, et non l'inverse. C'est le marché financier qui informe les investisseurs et non le contraire. La valeur, sous la forme du prix, est d'emblée collective. Avec cette conception alternative, l'acteur n'est plus le souverain qui détermine les prix. Tout au contraire, il est agi par le marché. Cette causalité « inversée » est particulièrement visible lors des épisodes de bulles. »

Dans cet article, Orléan abandonne – ou laisse de côté – l'amalgame qu'il faisait entre la théorie de la valeur de Marx et celle des néoclassiques. Il ne réfute ici que cette dernière, mais tout en gardant cette

coupure entre la sphère financière et le système productif et ses rapports sociaux. Or, en quoi le refus de considérer les évaluations individuelles conduisant à des prix de marché dément-il la nécessité de regarder ce qu'il se passe dans le système productif ?

Par quel mystère l'imitation à la hausse des prix boursiers se transforme-t-elle (souvent brutalement) en imitation à la baisse ? « Cependant, lorsque le poids de l'imitation passe un certain seuil critique, se produit un changement qualitatif dans le comportement collectif, à savoir que les deux opinions cessent d'être réparties à égalité ; une des deux opinions – *a priori* n'importe laquelle – l'emporte sur l'autre. Autrement dit, ce modèle nous donne à voir l'émergence spontanée d'une majorité au sein d'une population qui est pourtant sans convictions personnelles tranchées ! Tel est le résultat fondamental qui ici nous intéresse. Il en est ainsi parce que, localement, les choix des voisins ne se répartissent pas nécessairement de façon strictement égale entre les deux options, même si chacun d'entre eux fait un choix purement équiprobable. Cela tient à la nature aléatoire des choix. [...] Pour qu'il en soit ainsi, il importe cependant que l'intensité des interrelations dépasse un certain seuil. En dessous de ce seuil, le fonctionnement global du groupe ou du marché ne s'éloigne pas de la simple somme des préférences individuelles. »

Le modèle d'Orléan ne permet pas de savoir pourquoi l'imitation « passe un seuil critique ». Orléan regarde les entreprises des nouvelles technologies et il constate que, dans la période de la bulle internet, la valorisation boursière atteignait des sommets astronomiques, sans rapport avec les profits réels des entreprises. Soit ! Et alors ? La bulle ne s'est-elle pas effondrée parce que justement cet écart était intenable ? On pourrait encore formuler le problème non résolu autrement : le modèle d'Orléan vise-t-il à expliquer les variations du niveau des prix des actifs financiers et, au-delà, celles du niveau des prix des marchandises en général, ou bien à expliquer leur niveau lui-même ? [8]

Certes, comme le montre Orléan, la valeur ne résulte

pas d'appréciations individuelles. Mais elle ne résulte pas plus d'un marché financier qui agirait sur les individus, sans que ce marché ne soit lui-même le produit d'un système socio-économique et non celui de simples représentations hors-sol. [9]

### 3. La crise capitaliste est une crise de la valeur

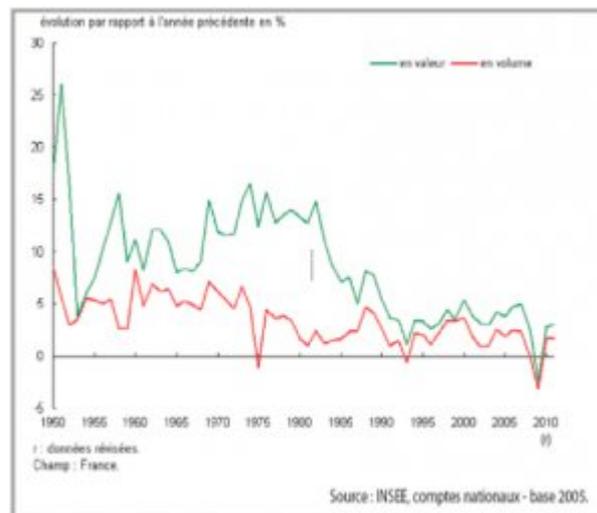
Pour comprendre la crise capitaliste, il faut revenir à ce qu'est le capitalisme. Le capitalisme est un système socio-économique tendu vers la production de toujours plus de valeur pour le capital. Quand cette production rencontre des difficultés, alors la crise n'est pas loin. Mais cette tendance chronique revêt aujourd'hui un caractère structurel, systémique, parce qu'à la difficulté traditionnelle de faire produire aux travailleurs toujours davantage de plus-value transformable en argent s'ajoute celle de fonder cette production sur une base matérielle de ressources en voie de raréfaction ou de dégradation accélérées. Crise sociale et crise écologique font la crise actuelle du capitalisme mondial.

C'est cette trame qui donne lieu à un débat tout à fait renouvelé. Le pionnier de l'alerte sur une éventuelle « stagnation séculaire » est l'économiste américain Robert Gordon. [10] Le débat a maintenant franchi l'Atlantique. [11]

Les termes de ce débat peuvent être résumés de la manière suivante. D'une part, sur le long terme, la forte progression de la productivité du travail pendant les « Trente Glorieuses » n'est peut-être qu'une parenthèse dans l'histoire du capitalisme, du moins dans les pays développés. D'autre part, aujourd'hui, le constat est que tous les grands secteurs industriels dans le monde sont en surproduction ou en surcapacité de production (automobile, sidérurgie, cimenterie, raffinage, verre, papier, chimie, pharmacie...) Le risque de baisse de la rentabilité du capital grandit alors. D'autant plus que le capitalisme s'est installé dans une tendance à la baisse de la croissance de la productivité du travail, quelle que soit la façon dont on mesure celle-ci. La tertiarisation des économies n'est pas pour rien dans

cette tendance. Peut-on parier sur le progrès technique pour relancer la dynamique de l'économie ? Rien n'est moins sûr si l'on regarde l'évolution de ladite productivité totale des facteurs, censée mesurer le rôle du progrès technique.

#### Évolution du PIB en France depuis 1950



#### Évolution de la productivité horaire du travail en France depuis 1950



France Stratégie, « [Comprendre le ralentissement de la productivité en France](#) », La Note d'analyse, n° 38, janvier 2016.

#### Taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail (en %)

	France	Zone euro	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume-Uni	États-Unis	Japon
1890-2012	2,46	2,48	2,45	2,70	2,34	1,77	2,18	3,07
1890-1913	1,80	1,87	2,28	1,64	1,15	0,71	1,73	2,03
1913-1950	1,52	1,32	0,98	1,82	0,68	1,25	3,00	1,76
1950-1975	4,70	5,32	5,33	6,30	5,62	2,78	2,25	6,65
1975-1995	2,76	2,68	2,45	2,62	3,72	2,55	1,19	3,17

	France	Zone euro	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume-Uni	États-Unis	Japon
1995-2007	1,59	1,18	1,58	0,71	0,03	2,30	1,89	1,55
2007-2012	0,27	0,30	0,02	-0,32	2,13	-0,35	0,84	0,72

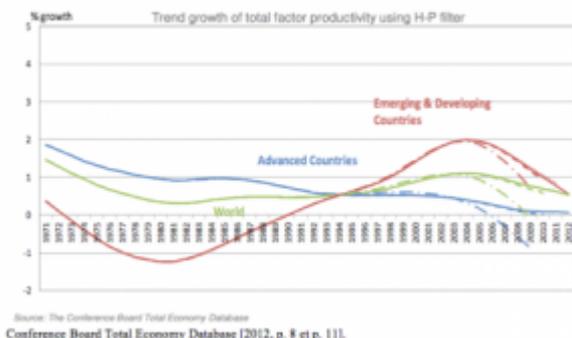
G. Cette, « [Croissance de la productivité : quelles perspectives pour la France ?](#) », *France Stratégie*, 27 septembre 2013.

### Taux de croissance annuel moyen de la productivité globale des facteurs (en %)

	France	Zone euro	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume-Uni	États-Unis	Japon
1890-2012	1,76	0,82	1,54	1,66	1,43	1,04	0,58	1,55
1890-1913	1,34	0,43	1,72	1,15	0,62	0,52	0,71	0,48
1913-1950	1,18	0,41	0,62	1,13	0,15	0,93	0,48	0,74
1950-1975	3,55	1,68	3,23	3,99	4,02	1,28	0,61	4,02
1975-1995	1,69	1,00	1,55	1,56	2,37	1,55	0,37	1,67
1995-2007	1,10	0,50	0,84	0,28	-0,65	1,55	0,71	0,81
2007-2012	-0,29	0,62	-0,24	-0,92	0,52	-0,99	0,55	0,37

G. Cette, « [Croissance de la productivité : quelles perspectives pour la France ?](#) », *op. cit.*

### Évolution de la productivité totale des facteurs dans le monde [12]



Voilà pour le constat. Quelle interprétation en donner, loin de l'aveuglement néoclassique et loin aussi de la croyance idéaliste dans les seuls mécanismes autoréférentiels ? L'hypothèse proposée est de revenir à la loi capitaliste de la valeur théorisée par Marx.

Le taux de profit est le déterminant fondamental du capitalisme (et non pas le PIB, comme font semblant de le croire les reconstructeurs d'indicateurs). Ce taux de profit se décompose en une variable de répartition des revenus et une variable d'efficacité du capital technique mis en œuvre. Il augmente si la productivité du travail augmente plus vite que les salaires (c'est-à-dire si le taux de plus-value prélevée sur la force de travail s'accroît) et si l'efficacité du capital s'améliore (parce que les machines sont plus

performantes ou parce que les matières premières sont plus accessibles).

Cela se formalise simplement ainsi :

*variation du taux de profit = variation de la part des profits dans le produit national + variation de l'efficacité du capital ;*

*avec variation de la part des profits = (taux de variation de la productivité du travail – taux de variation des salaires) / taux de variation de la productivité du travail,*

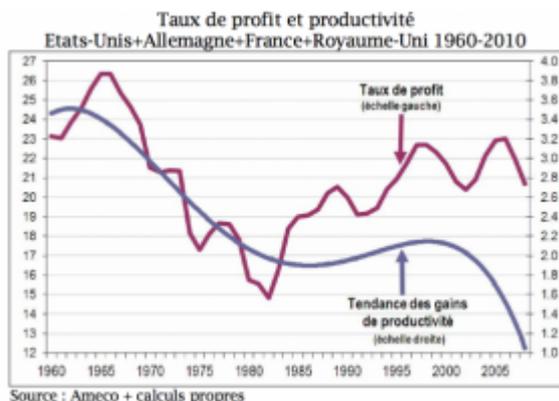
*et variation de l'efficacité du capital = taux de variation de la production – taux de variation du stock de capital.*

Lorsque les contradictions sociales sont suffisamment aiguës (le capital rencontre des limites à la baisse des salaires ou des obstacles à la réforme du code du travail !) et que les contradictions écologiques ne peuvent plus être ignorées, le système a toutes les chances de partir en vrille : financiarisation accrue (la nature, le vivant...), fracturation sociale... En d'autres termes, lorsque l'exploitation de la force de travail accrue ne suffit plus à compenser la perte d'efficacité du capital, la crise structurelle est aux portes.

Le rétablissement du taux de profit dans les pays capitalistes développés depuis le début des années 1980 jusqu'au milieu des années 2000 a été obtenu essentiellement par la dévalorisation de la valeur de la force de travail, c'est-à-dire en jouant sur la variable de répartition ci-dessus : le taux de croissance des salaires a été inférieur à celui de la productivité du travail, sorte de « règle d'argent » de la phase néolibérale du capitalisme, ce qui signifie une augmentation du taux d'exploitation (taux de plus-value) de la force de travail.

Mais la pérennisation de cette situation s'est heurtée à deux obstacles. D'une part, les gains de productivité du travail se sont affaiblis et il s'agit donc d'une difficulté de faire produire de la valeur par la force de travail, car, pour le dire de manière imagée, le capitalisme n'a pas encore inventé la vingt-cinquième heure par jour : l'augmentation du

taux d'exploitation a donc des limites. D'autre part, la dévalorisation relative des salaires finit par provoquer un problème de débouchés aux marchandises, c'est-à-dire une difficulté de réalisation monétaire de la valeur, et donc, au final, une tension défavorable sur le taux de profit.



in M. Husson, « Stagnation séculaire ou croissance numérique ? », *op. cit.*

Alors, une relance keynésienne de la croissance suffirait-elle à refaire partir de l'avant la machine capitaliste ? Non, pour deux raisons. D'abord, croyant

avoir affaire à une crise conjoncturelle, elle ferait l'impasse sur le caractère structurel de la crise. Ensuite, le capitalisme est moins à même de satisfaire des besoins d'ordre qualitatif, d'ordre collectif, que les besoins matériels traditionnels qu'il suscite sans cesse.

Cela ne justifie pas pour autant de prôner une décroissance immédiate. [13] Si une transition sociale et écologique était amorcée, il s'ensuivrait un temps de croissance économique, par la relance d'investissements de transformation de l'appareil productif, dans le sens de la qualité et de la durabilité des produits, de l'évolution des systèmes d'énergie et de transports, de l'isolation des logements et bâtiments, etc.

Placer l'analyse de la crise capitaliste sous le signe d'une crise de la valeur est enfin l'occasion de réfléchir à nouveau sur la distinction entre la valeur économique et la richesse sociale. [14] Le capitalisme est avide de la première et se moque bien de la seconde.

## Notes

[1] La BCE a décidé le 10 mars 2016 de baisser son taux directeur à 0 %, de faire payer aux banques leurs dépôts auprès d'elle d'un taux passant de 0,3 % à 0,4 % (donc une rémunération des banques de -0,4 %), et de baisser de 0,3 % à 0,4 % le taux marginal de prêt aux banques au jour le jour, et enfin de porter ses achats mensuels de titres dans le cadre du QE de 60 à 80 milliards d'euros. À ce jour, la BCE, la BoJ, la Banque nationale de Suisse, la Banque du Danemark et la Banque de Suède pratiquent les taux d'impôt négatifs. Toutes visent à inciter les banques à placer leur argent ailleurs, de façon à faire baisser le cours de la devise nationale.

[2] BRI, « [Un calme précaire fait place à des turbulences sur les marchés financiers](#) », 6 mars 2016.

[3] Voir le reportage de J. Lefilliâtre, « Bolloré prend ses ponctions chez Vivendi », *Libération*, 10 mars 2016.

[4] A. Orléan, « [La valeur économique comme fait social : la preuve par les évaluations boursières](#) », *Revue de la régulation*, n° 18, 2<sup>e</sup> semestre 2015.

[5] A. Orléan, *L'empire de la valeur, Refonder l'économie*, Paris, Seuil, 2011.

[6] Voir J.-M. Harribey, « [La valeur, ni en surplomb, ni hors-sol](#) », *Revue de la Régulation*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2011, repris dans *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, LLL, 2013 ; M. Husson, « [Le pire de la valeur](#) », *Contretemps*, n° 13, 2012 ; A. Orléan, « [Réponse à Jean-Marie Harribey](#) », *Revue de la Régulation*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2011.

[7] La lecture spinoziste de la valeur que font Orléan et Lordon est une variante du présupposé néoclassique, selon lequel la valeur naît des « forces désirantes ». Voir J.-M. Harribey, « [Note de lecture de Frédéric Lordon, Capitalisme, désir et servitude, Marx et Spinoza](#) », *Revue de la régulation*, n° 9, 1<sup>er</sup> semestre 2011.

[8] C'est aussi, la question que pose sans en avoir l'air Laurent Cordonnier à Orléan dans L. Cordonnier, « [Une théorie de la valorisation ?](#) », *Revue française de socio-économie*, n° 10, 2012/2, p. 289-294.

[9] C'est peu de dire que je ne partage pas les commentaires dithyrambiques d'une thèse qui fait l'impasse sur les rapports sociaux, par exemple celui de C. Chavagneux, « La guerre des monnaies », *Alternatives économiques*, n° 354, février 2016.

[10] R. J. Gordon, « [Is US economic growth over ? Faltering innovation confronts the six headwinds](#) », Center for Economic Policy Research, *Policy Insight*, no 63, september 2012 ; « L'âge de la croissance est derrière nous », *Le Monde*, 21 et 22 février 2016.

[11] Pour une synthèse et le détail technique, voir J.-M. Harribey, « [L'impact cumulé des crises sociale et écologique du capitalisme sur la croissance : la fin programmée de celle-ci](#) », Colloque de la Régulation, 10-12 juin 2015 ; « [La nouvelle crise arrive](#) ». Voir aussi M. Husson, « [Stagnation séculaire ou croissance numérique ?](#) », janvier 2016.

[12] La « productivité totale des facteurs » est censée mesurer la part de croissance économique qui n'est pas due à l'augmentation des quantités de travail et de capital utilisées, mais qui est imputable au progrès technique et cadre institutionnel. Le taux de variation de la productivité totale des facteurs est égal à la somme du taux de variation de l'efficacité du capital pondéré par la part du capital dans le revenu et du taux de variation de la productivité du travail pondéré par la part du travail dans le revenu. Pour les détails techniques, voir J.-M. Harribey, « [La productivité totale des facteurs](#) », 2003 ; B. Guerrien et O. Gun, « [En finir, pour toujours, avec la fonction de production agrégée ?](#) », *Revue de la régulation*, 15, 1<sup>er</sup> semestre, Spring 2014.

[13] Pour une synthèse récente, voir J.-M. Harribey, « [Face à la crise globale du capitalisme global, la décroissance est-elle une voie soutenable ?](#) » *Les Utopiques, Cahier de réflexions de l'Union syndicale Solidaires*, n° 2, décembre 2015, p. 98-107.

[14] C'est l'objet du livre *La richesse, la valeur et l'inestimable, op. cit.*

# Stratégies des mouvements et projet d'émancipation

mardi 29 mars 2016, par [Gustave Massiah](#)

**Nous sommes dans une période de grands bouleversements et de très fortes incertitudes. Nous vivons probablement un changement de période dans lequel se crispent les anciennes tendances et s'amorcent de nouvelles. La citation de Gramsci est d'une grande actualité « le vieux monde se meurt ; le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres ». Il faut à la fois lutter contre les monstres et construire le nouveau monde. Il n'y a pas de fatalité, ni dans le succès, ni dans l'échec.**

## La situation mondiale semble désespérante

De 2008 à 2015, s'ouvre une nouvelle séquence dans l'histoire longue de la situation mondiale. Depuis 2011, des mouvements massifs, quasi insurrectionnels, témoignent de l'exaspération des peuples. Les révoltes des peuples répondent à la crise structurelle officiellement admise depuis 2008. Elles confirment l'épuisement de cette phase de la mondialisation capitaliste. Les inégalités sociales, le chômage, la précarisation ont fait baisser la consommation populaire et ouvert une crise de « surproduction ». Le recours au surendettement a trouvé ses limites ; par l'extension des marchés financiers dérivés, il a contaminé tous les marchés de valeurs. L'explosion des « subprimes » a marqué le passage de la dette des ménages à la dette des entreprises bancaires. Le sauvetage des banques par les États a ouvert la crise des dettes publiques. La réduction des déficits par les plans d'austérité est supposée permettre une sortie de crise qui sauvegarderait les profits et maintiendrait la prééminence du marché mondial des capitaux et les privilèges des actionnaires.

À partir de 2013, la situation semble s'être retournée. Les politiques dominantes, d'austérité et d'ajustement structurel, sont réaffirmées. L'arrogance néolibérale reprend le dessus. La déstabilisation, les guerres, les répressions violentes et l'instrumentalisation du terrorisme s'imposent dans toutes les régions. Des courants idéologiques réactionnaires et des populismes d'extrême droite

sont de plus en plus actifs. Ils prennent des formes spécifiques comme le néo-conservatisme libertarien aux États-Unis, les extrêmes droites et les diverses formes de national-socialisme en Europe, l'extrémisme jihadiste armé, les dictatures et les monarchies pétrolières, l'hindouisme extrême, etc. Mais, dans le moyen terme, rien n'est joué.

## Les contradictions majeures restent déterminantes

La situation ne se réduit pas à la montée des positions de droite ; elle est marquée par la permanence des contradictions. Ce que l'on a convenu d'appeler la crise s'approfondit. La dimension financière, la plus visible, est une conséquence qui se traduit dans les crises ouvertes alimentaires, énergétiques, climatiques, monétaires, etc. La crise structurelle articule cinq contradictions majeures [1] : économiques et sociales, avec les inégalités sociales et les discriminations ; écologiques avec la mise en danger de l'écosystème planétaire ; géopolitiques avec la fin de l'hégémonie des États-Unis, la crise du Japon et de l'Europe et la montée de nouvelles puissances ; idéologiques avec l'interpellation de la démocratie, les poussées xénophobes et racistes ; politiques avec la fusion du politique et du financier qui nourrit la méfiance par rapport au politique et abolit son autonomie.

Dans la construction de l'avenir, trois conceptions s'affrontent : le renforcement du néolibéralisme par la financiarisation de la nature ; un réaménagement du capitalisme, le *Green New Deal*, fondé sur une

régulation publique et une modernisation sociale ; une rupture ouvrant sur une transition écologique, sociale et démocratique.

La première conception est celle de la financiarisation de la nature. Dans cette vision, la sortie de la crise passe par la recherche du « marché illimité » nécessaire à la croissance. Elle fonde l'élargissement du marché mondial, qualifié de marché vert, sur la financiarisation de la nature, la marchandisation du vivant et la généralisation des privatisations. Elle propose de marchandiser et de privatiser les services produits par la nature et de les confier aux grandes entreprises multinationales. Il s'agit alors de restreindre les références aux droits fondamentaux qui pourraient affaiblir la prééminence des marchés et de subordonner le droit international au droit des affaires.

La deuxième conception est celle du *Green New Deal*, défendue par d'éminents économistes de l'establishment comme Joseph Stiglitz, Paul Krugman, Thomas Piketti et Amartya Sen, souvent qualifiés de néo-keynésiens. Elle part de l'« économie verte » qu'il s'agit de maîtriser. La proposition est celle d'un réaménagement en profondeur du capitalisme à partir d'une régulation publique et d'une redistribution des revenus. Elle est encore peu audible aujourd'hui car elle implique un affrontement avec la logique dominante, celle du marché mondial des capitaux, qui refuse les références keynésiennes et qui n'est pas prêt à accepter qu'une quelconque inflation vienne diminuer la revalorisation des profits. Il faut rappeler que le New Deal, adopté en 1933, n'a été appliqué avec succès qu'en 1945, après la Deuxième Guerre mondiale.

La troisième conception est celle des mouvements sociaux et citoyens qui a été explicitée dans le processus des forums sociaux mondiaux. Ils préconisent une rupture, celle de la transition sociale, écologique et démocratique. Ils mettent en avant de nouvelles conceptions, de nouvelles manières de produire et de consommer. Citons les biens communs et les nouvelles formes de propriété, la lutte contre le patriarcat, le contrôle de la finance, la sortie du système de la dette, le *buen vivir* et la prospérité sans croissance, les relocalisations, la

justice climatique, le refus de l'extractivisme, la réinvention de la démocratie, les responsabilités communes et différenciées, les services publics fondés sur les droits et la gratuité. Il s'agit de fonder l'organisation des sociétés et du monde sur l'accès aux droits pour tous et l'égalité des droits.

La stratégie des mouvements définit les alliances par rapport à ces avenir possibles. L'urgence est de réunir tous ceux qui refusent la première conception celle de la financiarisation de la nature. D'autant que l'imposition du système dominant malgré l'épuisement du néolibéralisme porte les risques d'un néo-conservatisme de guerre. Dans la durée, et si le danger du néo-conservatisme de guerre peut être évité, la confrontation positive opposera les tenants du *Green New Deal* et ceux du dépassement du capitalisme. Les alliances concrètes dépendront des situations des pays et des grandes régions.

## **L'hégémonie culturelle néolibérale a été imposée**

Dans de nombreuses sociétés et dans le monde, mais pas partout dans le monde, les idées de droite, conservatrices, réactionnaires progressent. Dans chaque société, se retrouvent les idées dominantes mondiales, la réalité de l'économie et de la politique mondiales et le récit du monde, relayé par une action écrasante de tous les moyens de communication comme le récit du seul monde possible.

Cette poussée de la droite et de l'extrême droite est le résultat d'une offensive systématiquement menée dans plusieurs directions. Elle a commencé par une offensive idéologique menée avec constance depuis quarante ans, qui a préparé le tournant néolibéral. Cette bataille pour l'hégémonie culturelle a porté d'abord sur trois questions : contre les droits et particulièrement contre l'égalité, les inégalités sont justifiées parce que naturelles ; contre la solidarité, le racisme et la xénophobie s'imposent ; contre l'insécurité, l'idéologie sécuritaire serait la seule réponse possible. La deuxième offensive est militaire et policière ; elle a pris la forme de la déstabilisation des territoires rétifs, de la multiplication des guerres,

de l'instrumentalisation du terrorisme. La troisième offensive a porté sur le travail, avec la remise en cause de la sécurité de l'emploi et la précarisation généralisée, par la subordination de la science et de la technologie, notamment du numérique à la logique de la financiarisation. La quatrième offensive a été menée contre l'État social par la financiarisation, la marchandisation et la privatisation ; elle a pris la forme de la corruption généralisée des classes politiques. La cinquième offensive, dans le prolongement de la chute du mur de Berlin en 1989, a porté sur la tentative de disqualification des projets progressistes, socialistes ou communistes.

## **Les contre-tendances sont toujours vivaces**

L'offensive de l'oligarchie dominante a marqué des points mais elle ne s'est pas imposée. Les points de vue qui prônent l'émancipation restent forts et il y a même de nouvelles contre-tendances. Les mouvements qui ont commencé en 2011 à Tunis restent vivaces et se renouvellent. Les mots d'ordre sont clairs ; il s'agit du refus de la misère sociale et des inégalités, du respect des libertés, de la dignité, du rejet des formes de domination, de la liaison entre urgence écologique et urgence sociale. D'un mouvement à l'autre, il y a eu des affinements sur la dénonciation de la corruption ; sur la revendication d'une « démocratie réelle » ; sur les contraintes écologiques, l'accaparement des terres et le contrôle des matières premières.

Dans plusieurs de ces mouvements, la gauche classique est battue en brèche et des courants de droite parviennent, quelquefois, à capter la contestation de l'ordre dominant.

La violence de l'offensive néolibérale et réactionnaire montre l'ampleur des résistances. On entend parfois parler d'une droitisation des sociétés. Mais il ne faut pas confondre la montée des idées d'extrême droite avec la droitisation des sociétés. Les sociétés résistent et restent profondément contradictoires. Les idées progressistes restent vivantes et sont portées par les luttes des mouvements. On peut

même estimer que la violence des courants réactionnaires et conservateurs vient de ce qu'ils sentent que les sociétés leur échappent. Prenons un exemple. La révolution la plus ample, la plus profonde que nous vivons est celle des droits des femmes, qui bouscule des rapports millénaires. De sentir cette partie essentielle des sociétés leur échapper les rend fous et se traduit par une violence inimaginable des États et des secteurs retardataires. Toutes les idées nouvelles sont vécues comme des coups de boutoir contre l'ancien monde ; avec les droits des femmes, l'approfondissement de l'égalité, la liberté de circulation, les identités multiples, l'écologie et la nature, ...

Nous le voyons aussi avec l'émergence de pensées radicales qui rompent avec les compromis de la gauche sociale libérale et qui retrouvent droit de cité. Pensons à l'exemple récent de la campagne de Bernie Sanders, qui talonne Hillary Clinton dans les primaires du parti démocrate aux États-Unis. Il se présente ouvertement comme socialiste, cible les multinationales et refuse leur financement. La même évolution a été remarquée avec Jeremy Corbyn au Labour au Royaume-Uni. De même, il faut noter la montée en puissance d'organisations politiques qui se réfèrent aux nouveaux mouvements et qui en sont, en partie, issues. Par exemple,

Podemos en Espagne ou le Parti des gens ordinaires, l'Aam Admi, à New Delhi. Ce ne sont pas encore complètement des nouvelles formes d'organisation politique, mais elles assument que les partis doivent prendre leur part dans la réinvention du politique.

## **Les nouvelles formes d'engagement dessinent des avenir**

L'élément le plus déterminant est l'émergence des nouvelles formes d'engagement des nouvelles générations [2]. Le changement du rapport entre individuel et collectif est au cœur de cet engagement. Une nouvelle génération s'impose dans l'espace public à travers les mouvements qui ont constitué les forums sociaux mondiaux et se renouvelle à travers les mouvements depuis 2011 ; le renversement des

dictatures, les indignés, les occupy, les carrés rouges, les taksims, etc.

Il ne s'agit pas tant de la jeunesse définie comme une tranche d'âge que d'une génération culturelle qui s'inscrit dans une situation et qui la transforme. Cette génération est plus directement inscrite dans l'espace du monde. Elle met en évidence les transformations sociales profondes liées à la scolarisation des sociétés qui se traduit d'un côté par l'exode des cerveaux, de l'autre par les chômeurs diplômés. Les migrations relient cette génération au monde et à ses contradictions en termes de consommations, de cultures, de valeurs. Elles réduisent l'isolement et l'enfermement des jeunesses.

Cette nouvelle génération construit, par ses exigences et son inventivité, une nouvelle culture politique. Elle enrichit la manière de relier les déterminants des structurations sociales : les classes et les couches sociales, les religions, les références nationales et culturelles, les appartenances de genre et d'âge, les migrations et les diasporas, les territoires. Elle expérimente de nouvelles formes d'organisation à travers la maîtrise des réseaux numériques et sociaux, l'affirmation de l'auto-organisation et de l'horizontalité. Elle tente de redéfinir, dans les différentes situations, des formes d'autonomie entre les mouvements et les instances politiques. Elle recherche des manières de lier l'individuel et le collectif. C'est peut-être à ce niveau que les réseaux sociaux divers portent de nouvelles cultures, à l'instar des collectifs de logiciels libres capables de mener collectivement des luttes offensives tout en sauvegardant jalousement l'indépendance des individualités. La réappropriation de l'espace public est une revendication de souveraineté populaire. Les places renouvellent les agoras. On occupe et on échange, non pas pour le vote, toujours important mais rarement suffisant. Ce n'est pas un changement du rapport au politique mais un processus de redéfinition du politique.

Le choix qui a été mis en avant est celui des mouvements sociaux et citoyens. C'est la manière de concrétiser les différentes notions en discussion : les associations, les sociétés civiles, l'affirmation du

non-lucratif et du non-gouvernemental, l'économie sociale, solidaire et participative. Les mouvements introduisent l'idée d'une évolution dynamique, d'une action politique et d'une continuité historique. Chaque mouvement combine une affirmation programmatique, des bases sociales et des actions de terrain, une mobilisation et des luttes, une élaboration et des propositions.

L'engagement dans un mouvement relie les pratiques et les théories et redéfinit le collectif. Les rapports entre les mouvements sont fondés sur l'égalité et le respect de la diversité.

Dans tout engagement, il y a une recherche de dépassement. De dépassement de soi et du monde. L'engagement conduit naturellement à une réflexion sur la radicalité. Certains mouvements sont porteurs des nouvelles formes de radicalité, au niveau des thèmes qu'ils mettent en avant, des mots d'ordre, des formes de luttes, de leur communication. Par exemple, dans la nouvelle période, on peut citer les indignés, les occupy, les mouvements pour l'urgence climatique, les mouvements contre les gaz de schiste, les faucheurs d'OGM, les faucheurs de chaises des banques, les ZAD ou zones à défendre, les actions contre l'accaparement des terres, l'extractivisme, etc. Certains mouvements font le lien entre les nouvelles formes de radicalité et les mouvements qui composent les forums sociaux. Par exemple, La Via Campesina, No Vox, Migreurop, les forums contre les grands travaux inutiles imposés, les mouvements contre l'urbanisme des grands événements, etc.

Tous ces mouvements ont en commun, dans leur conception de la radicalité, le recours à des formes de désobéissance individuelle et collective, ainsi que des méthodes qui relèvent de la non-violence active. Une des figures de l'engagement radical, qui relie les nouveaux rapports entre individuel et collectif, c'est celle des lanceurs d'alerte. Par exemple Snowden qui, dans sa situation, s'engage radicalement dans une perspective collective. Le collectif se nourrit de l'engagement individuel.

## Une démarche stratégique ancrée sur un projet d'émancipation

Une question s'impose : que faire ? La réponse implique de s'inscrire dans une démarche stratégique. Dans cette démarche il convient d'articuler le court terme et le long terme ; de répondre aux urgences et d'inscrire la réponse à l'urgence dans une perspective de long terme.

L'urgence est de résister. De résister aux valeurs mortifères, à la xénophobie, aux discriminations et aux racismes ; de résister à la casse sociale et aux inégalités ; de résister à la guerre, aux terrorismes et à l'instrumentalisation des terrorismes ; de résister au désastre écologique. Mais résister ne suffit pas. Des perspectives de long terme sont nécessaires et elles impliquent des ruptures, et d'abord une rupture avec un monde inacceptable. Une prise de conscience s'impose ; un projet est indispensable : un projet de société, un projet d'émancipation. Même pour résister, un projet alternatif et crédible est nécessaire.

Un projet d'émancipation ne se prépare pas en chambre. Il est préparé par des mouvements qui le portent. Il résulte d'une maturation des idées et d'une élaboration longue qui dégage de nouvelles valeurs. Un projet social alternatif résulte de plusieurs impératifs dialectiquement liés. Proposons d'en retenir quatre : un programme de mesures qui définissent des politiques alternatives ; une dynamique sociale portée par des mouvements sociaux et citoyens qui en constituent la base sociale et en déterminent les alliances ; l'engagement d'une bataille idéologique, de long terme et à engager tout de suite, sur les valeurs fondatrices d'une nouvelle hégémonie culturelle ; une réflexion sur les leçons historiques des projets alternatifs.

De manière paradoxale, le programme alternatif est assez bien défini. Ce programme comporte une série de mesures reconnues comme indispensables et mûries dans les forums sociaux mondiaux. Le contrôle de la finance et la socialisation des banques, la taxation des transactions financières, la remise en cause des dérives du libre-échange et du dumping

social, fiscal, environnemental et monétaire, la suppression des paradis fiscaux et juridiques, etc. Ces mesures sont largement reconnues mais se heurtent au veto des dirigeants du capital financier et de ses affidés politiques. Ce programme propose ensuite une démarche de long terme, celle de la transition écologique, sociale, démocratique et géopolitique. Elle s'appuie sur des nouveaux concepts (le bien commun, le *buen vivir*, la prospérité sans croissance, la justice climatique, la relocalisation, la démocratisation radicale de la démocratie...). Affirmer ce programme, le préciser, le partager n'est pas suffisant mais reste nécessaire.

Et pourtant, ce programme n'apparaît pas crédible à la société dans son ensemble et même à ceux qui devraient le porter. La question essentielle est celle de la dynamique sociale capable de le préciser et de le porter. La base sociale de ce projet est composée des mouvements qui s'engagent dans une orientation stratégique, celle des droits pour tous et de l'égalité des droits. La base sociale du projet se construit aussi à partir du projet. Elle regroupe les mouvements, ou, dans chaque mouvement, ceux qui partagent les orientations stratégiques. La base la plus large est aujourd'hui formée par la convergence de tous les mouvements qui forment le processus des forums sociaux mondiaux, élargis à tous les nouveaux mouvements [3]. Ces mouvements partagent une nouvelle culture politique, de nouvelles formes d'engagement, l'exigence d'un nouveau rapport au politique.

Les questions des alliances se posent dans les différentes situations et dans les périodes. Il s'agit des alliances sociales avec les précarisés et les prolétarisés, des alliances idéologiques sur les libertés, des alliances politiques avec par exemple les néokeynésiens.

Comment se forment les évidences qui rendent possibles et nécessaires les changements ? L'émergence de nouvelles valeurs s'inscrit dans le temps long. Mais, il y a des périodes de rupture pendant lesquelles des voiles se déchirent. Cette bataille pour l'hégémonie culturelle se mène dans la culture, dans l'art, dans les médias. Elle mobilise les pratiques alternatives et le travail intellectuel. Dans

le même temps, les nouvelles idées, les nouvelles valeurs sont portées par les luttes et les résistances. Dans cette bataille, la question de l'égalité et du refus des discriminations, combinée à la conquête des libertés, est centrale.

Un projet alternatif ne tombe pas du ciel. Il ne suffit pas de le vouloir, même si l'urgence justifie l'impatience. Un projet s'inscrit dans le temps historique qui combine le temps long et les ruptures ; entre la longue maturation des idées et l'accélération des périodes révolutionnaires. La révolution de 1789 est précédée par les Lumières, les révolutions des nationalités européennes de 1848 sont précédées par les mouvements pour l'autodétermination des peuples, le manifeste communiste par l'émergence du prolétariat et les luttes contre l'exploitation, les indépendances par les luttes pour la décolonisation, l'égalité des genres par l'égalité des droits.

Il n'est pas toujours aisé de prendre du recul par rapport à la prégnance du néolibéralisme secoué mais toujours dominant. Le temps long des mouvements donne le recul nécessaire. Le

mouvement ouvrier s'est construit depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a connu une période d'avancées de 1905 à 1970. Malgré les guerres et les fascismes, il a réussi des révolutions en Russie, en Chine et dans plusieurs pays du monde ; à travers son alliance avec les mouvements de libération nationale, il a quasiment encerclé les puissances coloniales et impérialistes ; il a imposé des compromis sociaux et un « Welfare State » dans les pays du centre capitaliste. Depuis 1970, s'est ouverte une période de quarante ans de défaites et de régressions du mouvement social dans les pays décolonisés, dans les pays qui avaient connus des révolutions et dans les pays industrialisés. Les bouleversements et la crise pourraient caractériser la fin de cette longue période de régressions, sans que l'on puisse définir précisément ce qui va suivre. L'avenir est ouvert. Il y aura d'autres batailles [4]. Il y aura possiblement et probablement d'autres défaites. Mais, à partir des leçons tirées des défaites, il y aura aussi des résistances, des avancées et des victoires.

janvier 2016

---

## Notes

[1] Gustave Massiah, in collaboration with Elise Massiah, « Strategy for the alternative globalisation », Preface by Immanuel Wallerstein, Black Rose Books, Montreal, New York, London, 2011

[2] Gustave Massiah, « Six pistes pour les nouvelles formes d'engagement à la solidarité internationale », IPAM, juillet 2015. <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article36949>

[3] Gustave Massiah, « Le Forum social mondial de Tunis en 2015, éléments de bilan », WSF, avril 2015

[4] Gustave Massiah, « La bataille de Grèce, un épisode d'une guerre mondiale prolongée », Attac, août 2015

# À propos d'Imperium, de Frédéric Lordon : Encore un effort pour être internationaliste !

mardi 29 mars 2016, par [Thomas Coutrot](#)

**L'ouvrage de Frédéric Lordon ne peut laisser indifférent, car il s'attaque à une question – LA question – politique essentielle : qu'est-ce qu'une communauté politique ? Qu'est-ce qui fait qu'au-delà des solidarités locales ou affinitaires – le village, l'association... –, les membres d'un groupe humain nombreux, sans se connaître personnellement ni être d'accord sur grand-chose, se reconnaissent un destin commun ? L'humanité peut-elle espérer constituer un jour une telle communauté politique ?**

On reconnaît d'emblée une des questions majeures qui clive aujourd'hui la gauche radicale, celle de la nation. La classe ouvrière ou le prolétariat n'étant plus des sources d'identité collective assez fortes pour cimenter par delà les frontières l'union des opprimés pour leur émancipation, certains – dont Frédéric Lordon – voient dans l'arène nationale le seul espace disponible pour l'action collective. D'autres ne voient de salut que dans l'auto-organisation communale [1] et la coopération mondiale entre les communes. La nation, sujet de la souveraineté populaire ou fétiche manipulé par les puissants et les démagogues ?

Pour faire bonne mesure, Lordon pose également la deuxième question qui fâche, opposant marxistes et anarchistes depuis des lustres, celle de l'État. Outil de la souveraineté populaire ou instrument de la dépossession des individus par une caste militaro-économico-politique ?

L'intérêt du travail de Lordon est de proposer, s'appuyant sur le *Traité politique* de Spinoza, un cadre théorique rigoureux de philosophie politique qui pourrait permettre de penser un possible dépassement d'oppositions binaires et peu fécondes.

Il reste malheureusement enfermé – ce sera le deuxième temps de cette recension – dans une conception moniste et statique de la communauté politique. De ce fait, son livre n'est guère utile, en l'état, pour ceux qui sont engagés dans une activité politique à vocation émancipatrice, obligée par la force des choses d'essayer de dépasser le cadre trop

étriqué des États-nations. Même si, comme on le verra, à rebours de l'usage qu'en fait Lordon, on pourrait trouver chez Spinoza d'utiles fondements pour penser l'émergence d'une communauté politique mondiale.

## L'État nécessaire à la paix civile

La constitution de communautés politiques est une nécessité vitale pour les hommes, qui « ne peuvent guère se maintenir en vie ou cultiver leur âme sans le secours les uns des autres » (citation reprise par Lordon de Spinoza dans le *Traité Politique*, TP). Au départ, il y a donc « le sentiment de la précarité individuelle et les interdépendances matérielles qui tiennent les hommes ensemble » (p. 166).

Cependant la pure nécessité n'est en rien opératoire si elle ne s'appuie pas sur des opérateurs symboliques. La communauté politique est soudée non par la vertu de la raison, mais par la force des mythes, des valeurs, des symboles, des mœurs et des passions communes. « La multitude vient à s'assembler non sous l'effet de la raison mais sous celui de quelque affect commun » (Spinoza, *Traité politique*, cité p. 20).

Les hommes (et les femmes, mais surtout les hommes...) étant ce qu'ils sont, autant mus par la sympathie ou la générosité que par l'envie ou l'avidité, la communauté politique ne peut durer que si elle construit des institutions qui vont à la fois la stabiliser et la dominer : « l'imperium, ce droit que

définit la puissance de la multitude [selon la formule même de Spinoza, TC], est donc la seule force capable de contenir dans la durée les tendances centrifuges que la servitude passionnelle, en sa part de disconvenance, n'en finit pas de créer » (p. 26). Une formule frappante résume bien la thèse de Lordon : « le monde sans État n'est pas le monde des associations, il est le monde des bandes. Seul le vertical contient la violence dans un groupe nombreux » (p. 89).

Il serait trop facile de répondre que les États réellement existants sont le plus souvent au service de « bandes », et qu'ils abusent trop systématiquement de la violence (interne ou externe). Lordon n'en disconvient pas, mais son point demeure : à un horizon humain prévisible, un monopole (autant que possible maîtrisé et légitime) de la violence légitime demeurera nécessaire si on veut éviter la prolifération des formes de violence illégitimes. Cela ne veut pas dire pour autant – j'y reviendrai – que l'État national doit être de toute éternité le seul détenteur de ce monopole...

Tout comme Durkheim soulignait la force propre de la société par rapport à la somme des individus qui la composent, Lordon revendique la nécessaire verticalité de la communauté politique : « il n'est pas de communauté humaine de taille significative qui ne se forme sans projeter au-dessus de tous ses membres des productions symboliques de toutes sortes, que tous ont contribué à former quoiqu'ils soient tous dominés par elles » (p. 62). Il reconnaît certes leur légitimité aux communautés politiques infranationales, potentiellement bien plus horizontales : « il y a des communs, étagés à différents niveaux territoriaux, qui se chevauchent, se recouvrent partiellement ou totalement, s'affrontent, coexistent ou s'ignorent » (p. 99). Mais l'État est un « commun de rang supérieur » du fait même que « par définition, les communes ne sont pas en mesure de produire par elles-mêmes les conditions de leur sûreté externe » (p. 167).

## « L'affect national », pas forcément nationaliste

Il faut ici se garder de tout faux procès : cet « affect commun » qui cimente le corps politique n'est pas nécessairement une « identité nationale » excluante. Lordon refuse toute conception substantielle de l'identité (« la France éternelle ») et propose, dans le fil d'un Étienne Balibar [2], une vision dynamique de « la citoyenneté contributive » (p. 273) : pour lui « l'appartenance s'atteste dans la participation contributive à l'effort collectif de la persévérance du groupe dans l'être », « l'inclusion même dans une localité de vie, participation à des groupes associatifs, culturels, ou simplement amicaux et familiaux, participation aux conversations ordinaires, tissage local de ce qui fait l'étoffe globale du corps politique » (p. 274). On peut sans difficulté admettre, dans le cas français, que « l'affect national » est l'enjeu de luttes entre une droite ethniciste et une gauche égalitaire, comme Lordon le rappelle en citant le cas d'un Badiou qui se dit « fier » d'être français comme l'a été la Révolution de 1789.

Lordon tient à souligner le fossé qui sépare sa conception du commun politique de celle de Dardot et Laval. Dans *Commun* [3], ces derniers réfutaient toute idée d'appartenance comme fondement nécessaire de l'action collective : « l'appartenance est la conséquence, et non la cause, de la participation ». Lordon épingle en particulier l'affirmation centrale de *Commun* selon laquelle « il n'y a d'obligation qu'entre ceux qui participent à une même activité ou à une même tâche », affirmation qu'il situe « à l'exact rebours de tout l'effort de Durkheim qui s'est toujours refusé à faire de l'obligation un fait bilatéral ».

Il n'est pourtant pas certain que le fossé soit si profond entre cette « citoyenneté contributive » et le commun de Dardot et Laval, à condition d'admettre le rôle potentiel des affects hérités dans la constitution du commun. C'est ce que je suggérais moi-même dans mes remarques critiques à *Commun* : « le refus justifié des spasmes identitaires ne doit pas amener à négliger le rôle irremplaçable des solidarités de proximité (géographique ou culturelle) dans les

affects favorisant l'action collective » [4]. « La participation contributive à l'effort collectif de la persévérance du groupe dans l'être » (Lordon) n'est-elle pas une manière très générale de « participer à une même activité » (Dardot-Laval) ?

La conception révolutionnaire de la nation, identifiée à la citoyenneté de résidence et de participation à la vie de la cité, me semble difficilement discernable d'un « commun » constructiviste à la Dardot et Laval. Cela n'efface pas le biais profondément enraciné de « l'affect national » français, le plus souvent pétri d'arrogance (post-)coloniale et militariste, y compris dans la plupart de ses versions souverainistes de gauche. Mais cela empêche d'écarter du revers de la main, comme le font à tort beaucoup d'internationalistes sincères, la lutte pour une conception démocratique de la nation.

## Un pouvoir pas (entièrement) soluble dans le commun

Dans ces conditions théoriques où l'État est durablement installé et la nation avec, que peut signifier une politique visant l'émancipation ? Elle consiste pour Lordon à lutter sans relâche, mais sans illusion, contre la confiscation verticale de la « puissance de l'affect commun » par les puissants. Il s'agit du « projet singulier, explicitement posé, de lutter sans trêve contre la capture perpétuellement renaissante, de former un État qui échappe autant que possible à la malédiction de la séparation et de la dépossession, – autant que possible, c'est-à-dire jamais tout à fait » (p. 132). « La loi est pour partie verticalité, mais l'émancipation vise une « ligne de pouvoirs décroissants et d'extinction asymptotique de la loi ». Comme dit dans une belle formule Samuel Beckett : « essayer, rater, essayer encore, rater encore, rater mieux ». (p. 311).

On peut rejoindre Lordon pour penser que la vraie question de l'émancipation n'est sans doute pas de détruire l'État, mais, quand nous édifions ou réformons nos institutions politiques, c'est celle de se savoir si nous visons « le repliement dans notre particularité, ou bien à rendre notre particularité

capable d'auto-dépassement » (p.304). Pour viser la « démédiatisation » et la « déséparation », il faut imaginer des innovations comme celles qu'ont su inventer les zapatistes ou les Communards, avec « le mandat impératif et la révocabilité » (p. 327). Plus généralement, et de façon bienvenue, Lordon prône la « subsidiarité » (véritable bête noire des souverainistes) : « plus on parviendra à s'organiser localement, moins on chargera les étages supérieurs d'organiser pour soi » (p. 330), écrit-il dans une envolée quasi libertaire.

Plutôt que de voir dans l'ouvrage une apologie de l'État et de la verticalité, comme semble le faire Philippe Corcuff [5], on peut y trouver plutôt un opportun plaidoyer pour la modestie révolutionnaire, tant il est vrai que, comme le disait Blaise Pascal, « qui veut faire l'ange fait la bête », et qui veut nier ou détruire l'État risque (on l'a vu par le passé) de s'y engouffrer ou de ne pas se donner les moyens de le contenir.

Cependant, et les critiques touchent là un point juste, Lordon consacre beaucoup plus de pages et d'énergie (théorique et parfois polémique) à rappeler la nécessité du vertical qu'à explorer les voies de la « déséparation » ou de la subsidiarité. Quelque respect qu'on ait pour la Commune de Paris, un peu d'eau a coulé sous les ponts libertaires et autogestionnaires depuis 1871. Sans même remonter à Athènes, on cherchera en vain dans *Imperium* une analyse des multiples propositions et expériences qui ont exploré les confins de la démocratie « réelle », directe, délibérative, du tirage au sort, etc., en particulier au cours de la période récente. Si le pouvoir n'est pas soluble dans le commun, il doit néanmoins être enserré autant que possible – au-delà des ébullitions révolutionnaires dont Lordon souligne à juste titre le caractère éphémère – dans les mailles du contrôle citoyen/populaire, ce qui suppose des architectures institutionnelles complexes sur lesquelles on aurait aimé avoir ne serait-ce que quelques indications de la part de l'auteur.

Une lacune aussi béante n'est pas accidentelle. Elle révèle chez un théoricien apparemment aussi radical que Lordon, un paradoxal conservatisme politique, une curieuse absence d'imagination historique, une

constante survalorisation du concept par rapport à l'histoire.

## Un État tout d'un bloc

Car si Lordon manie avec brio le concept philosophique, il ne s'embarrasse pas beaucoup d'analyse historique. Là où un Bourdieu [6], par exemple, se montre extrêmement soucieux de comprendre la formation des États-nations dans leur contexte historique concret – et les différences structurelles qui en découlent entre par exemple la France et l'Angleterre – Lordon y va à la truelle : « il faut bien rappeler quelques évidences élémentaires, et notamment que pour être une république fédérale, l'Allemagne n'en est pas moins... une nation, de même que les États-Unis ou la Fédération de Russie » (p. 45).

Ne prêter aucune attention à la diversité des formes de l'État amène en réalité à faire du modèle français le référent implicite : une république centralisée où les systèmes éducatif, linguistique, judiciaire, policier, militaire sont d'un seul tenant, où les identités régionales et locales sont méprisées et reléguées dans l'insignifiance folklorique. Mais comment comprendre, dans le schéma de Lordon, la pluri-appartenance et l'emboîtement des souverainetés qui caractérisent des situations comme celle du Québec au sein du Canada [7] ? Et *quid* des États fédéraux où la fonction sécuritaire, qui, pour Lordon, qualifie à elle seule l'espace du « commun de premier rang » qu'est l'État-nation, est distribuée entre plusieurs niveaux territoriaux, du local à l'international – ainsi de l'Allemagne justement, chère à Lordon, où les *Länder* jouissent d'une très grande autonomie, et qui se repose pour sa sécurité extérieure sur l'OTAN et les États-Unis ?

Tout comme les théoriciens progressistes de la monnaie [8] ou ceux de la propriété [9] nous ont appris que leur démocratisation suppose de déconstruire l'unité souvent présentée comme naturelle des diverses fonctions de ces institutions (étalon de valeur, moyen de paiement, réserve de valeur pour la monnaie ; *usus*, *fructus* et *abusus* pour la propriété), il faut sans doute réfléchir à la

démocratisation de l'État en recherchant la distribution de ses fonctions à divers niveaux territoriaux, au lieu d'ériger comme indépassable la concentration de ses pouvoirs au seul niveau national. La conception moniste de l'État chez Lordon l'en empêche.

D'autant que cette conception est redoublée d'un monisme identitaire : les « affects communs » qui relient les êtres humains à différents niveaux territoriaux sont conçus comme nécessairement concurrents, comme si la fidélité à la nation ne pouvait qu'être affaiblie par l'amour du terroir, l'attachement à l'Europe ou à la Terre-Mère. Ainsi également, l'internationalisme est supposé vouloir, inutilement car impossible, la disparition des nations, « un état post-national du monde », c'est-à-dire « l'unification achevée de l'humanité – car tout groupement intermédiaire sera encore... une nation, peut-être la fusion d'anciennes nations, mais juste une plus grosse nation » (p. 27). Ne serait-il pas moins caricatural de dire que l'internationalisme veut organiser la coopération organique des communautés politiques territorialisées, nations comprises, en fonction du principe de subsidiarité : décider « aussi local que possible, aussi global que nécessaire » ? Pourquoi l'internationalisme supposerait-il une chose aussi absurde qu'« un affect commun surpuissant capable d'écraser à l'échelle du monde tous ses homologues locaux » (p. 97) ?

## Penser le commun mondial

Mais le conservatisme de Lordon culmine sans doute dans son aveuglement face à la question écologique. Tout à son scepticisme autosatisfait face aux « chances d'un commun passionnel dont la force cohésive serait suffisante à faire tenir une communauté politique mondiale » (p. 23), il n'entrevoit pas le potentiel d'universalisation de la communauté politique que porte la crise écologique globale. C'est d'autant plus paradoxal que Spinoza, tel que mobilisé par Lordon lui-même, pourrait fournir de solides arguments théoriques à cet égard. La crise écologique ne fournit-elle pas une remarquable illustration de ces interdépendances qui

participent à la formation des corps politiques ? « Quand un certain nombre de corps (...) sont en mouvement, à la même vitesse ou à des vitesses différentes, et qu'ils se communiquent les uns aux autres leurs mouvements selon un certain rapport précis, ces corps, nous les dirons unis entre eux, et nous dirons qu'ils composent ensemble un seul corps, ou Individu, qui se distingue de tous les autres par cette union de corps » (pp. 135-136, citation de Spinoza, TP).

Le mouvement global pour la justice climatique s'appuie explicitement sur ces interdépendances pour construire des solidarités « translocales » entre communautés politiques affectées par les changements climatiques en divers points de la planète [10]. Son ambition est précisément de construire une communauté politique mondiale, seule apte à faire face aux défis globaux posés par la crise écologique. Une communauté qui n'effacera évidemment pas les États-nations, mais les amènera à mettre en commun des éléments de souveraineté pour coopérer et éviter la catastrophe.

Ce projet est évidemment titanesque, et on a même

le droit de le juger irréaliste. Mais on n'a pas le droit de s'en gausser, et si l'on n'y croit pas, il faut alors au moins lui proposer d'autres voies pour sortir l'humanité de l'impasse. L'internationalisme prolétarien des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles posait, à juste titre et de façon volontariste, l'hypothèse de la solidarité internationale des travailleurs. Mais l'hypothèse inverse l'a souvent emporté. L'internationalisme écologique, lui, ne repose pas seulement sur un postulat idéologique. Sa dynamique d'universalisation du politique est enracinée dans l'expérience commune que font les humains des conséquences du changement climatique et des destructions environnementales. Elle est désormais une question de survie pour l'humanité. Celle-ci commence précisément à le percevoir, à éprouver « le sentiment de la précarité individuelle et (des) interdépendances matérielles qui tiennent les hommes ensemble » (p. 166). Il est sans doute bon de rappeler l'utile de l'État et la force cohésive des affects en politique, mais il est surtout urgent de penser la démocratisation de celui-ci et l'universalisation de ceux-là. C'est autour de ces deux enjeux qu'on attend aujourd'hui les théoriciens de l'émancipation.

---

## Notes

[1] Comme par exemple les auteurs partisans de la déglobalisation (Jerry Mander, Edward Goldsmith, Walden Bello...) ou de la décroissance.

[2] E. Balibar, *Nous, citoyens d'Europe ? La frontière, l'État et le peuple*, La Découverte, 2001.

[3] P. Dardot et C. Laval, *Commun : essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

[4] T. Coutrot, « [Les nouveaux habits du commun](#) ».

[5] P. Corcuff, « [S'émanciper du Lordon-roi](#) ».

[6] P. Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Raisons d'Agir, 2012.

[7] B. Théret., *Protection sociale et fédéralisme (L'Europe dans le miroir de l'Amérique du Nord)*, Presses universitaires Montréal et Peter Lang, 2002.

[8] B. Théret (Dir.), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2007.

[9] F. Orsi, « Réhabiliter la propriété comme bundle of rights : des origines à Elinor Ostrom, et au-delà ? », *Revue internationale de droit économique*, 2014/3 (t. XXVIII).

[10] N. Klein, *Tout peut changer*, Editions Les liens qui libèrent, 2015 ; M. Combes, N. Haeringer, « [Ébauche de réflexion sur les stratégies du mouvement pour la justice climatique après Paris](#) ».

# Revue des revues

# Revue des revues 9

mardi 29 mars 2016, par [Jacques Cossart](#)

Trois sujets sont abordés dans cette revue des revues et qui reviennent régulièrement parce qu'ils sont au cœur des problèmes brûlants mondiaux. Premièrement, l'ONU, ce « machin » comme disait le général De Gaulle, s'évertue de décennie en décennie à fixer des « objectifs du développement ». Bien que le nombre de personnes étant en dessous du seuil de pauvreté diminue en valeur absolue, il n'en reste pas moins que les inégalités s'accroissent. Deuxièmement, la finance fait toujours parler d'elle car une nouvelle crise menace, mais les banques ont de plus en plus de mal à justifier le bien-fondé de leur secret bancaire. Elles ont cependant encore de grandes capacités pour le préserver. Troisièmement, le climat est devenu un souci majeur. La COP 21 n'a fourni aucune garantie que les bonnes résolutions se traduisent en actes.

## 1. Alors, ce machin ?

En 2015, la richesse produite par les « pays riches » se chiffre à plusieurs dizaines de milliers de milliards de dollars, le budget des États-Unis est de l'ordre de 4 000 milliards de dollars et celui des Nations unies de moins de 6 milliards de dollars.

Bien entendu, il ne s'agit ici pas de comparer, *ex abrupto*, ces montants qui présentent des caractéristiques fort différentes. Cependant, quand on entend parler de « machin » à propos de l'ONU, on peut légitimement être quelque peu agacé. Cette énorme « machine » bureaucratique coûterait cher ; serait-ce ici la manifestation d'une totale ignorance ou d'une simple brève de comptoir ? L'autre critique est plus sérieuse, elle porte sur l'efficacité – jugée à juste titre insuffisante – des Nations unies. Pour pallier ce considérable handicap, il ne convient pas de supprimer cette organisation, mais de la réformer radicalement, et de donner à son Assemblée générale le pouvoir de se saisir de toute question de portée internationale en veillant, bien entendu, à ce que ses décisions aient force de loi. C'est ce que tentait de démontrer un livre d'Attac [1] où on lisait, par exemple, « parmi les idées-force de cet ouvrage figure, sans aucun doute, celle de l'exigence absolue d'une régulation publique mondiale qui ne peut qu'être exercée par l'ONU ». Ce n'est pas du tout impossible quand on voit que les G-quelque chose – à condition toutefois de ne pas dépasser 7 – et autres comités Théodule, y parviennent parfaitement. Il est

vrai qu'ils défendent les privilèges des propriétaires. Que peuvent donc bien peser les 7 milliards d'êtres humains face à la précellence de quelques milliers ?

Le 25 septembre 2015, les États membres ont adopté les [Objectifs du développement durable](#) (ODD). À cette occasion, l'ONU s'est réjouie du très net progrès enregistré pour chacun des huit objectifs du millénaire (OMD). Rappelons que l'amélioration a été mesurée sur les 25 années de la période 1990-2015. La date de 1990 n'est pas anodine, elle prend place au lendemain de la chute du mur de Berlin. Les instances internationales s'alarment alors de la baisse de l'aide publique au développement (APD). C'est ainsi que l'ONU chiffrait, en 1990, l'APD à 61 milliards de dollars courants et en 2000 à 53 milliards de dollars courants. C'est dans ce contexte que les OMD ont été fixés. La sous-alimentation est, à juste titre, un repère essentiel de la marche du monde. On lira dans [Insécurité alimentaire : des progrès ?](#) que 200 millions de personnes sont sorties de la sous-alimentation en quelque vingt ans. On ne peut que se réjouir de ce constat. Cependant, il faut rappeler que d'une part, sur la même période, la population mondiale s'est accrue de 1,7 milliard environ ; et que d'autre part, la place de la Chine dans l'amélioration n'a cessé de croître : au début des années 1970, le pays comptait, selon les statistiques existantes, 46 % de sa population sous-alimentée pour descendre à 12 % au début des années 2010. On dénombrait alors, en Afrique subsaharienne, encore plus de 25 % de sa population en sous-nutrition, conduisant, ainsi à une

augmentation du nombre d'Africains sous-alimentés. Le PNUD se réjouit d'enregistrer la baisse du nombre d'êtres humains sous le seuil de pauvreté fixé à 1,25 \$/jour. Comme on le lira dans [Inégalités extrêmes](#) et dans [L'aide internationale et la pauvreté](#), si, dans l'ensemble des pays à faible revenu, le pourcentage de population sous ce seuil a sensiblement diminué en vingt ans, c'est encore malgré tout la moitié de la population survivant dans les pays pauvres qui se situe sous ce seuil. À propos de cette borne de 1,25 \$/jour, la Banque mondiale la situe désormais à 1,90 \$/jour. Dans un document relatif à [l'extrême pauvreté](#) publié le 4 octobre 2015, elle indique que ce relèvement est consécutif aux augmentations des coûts de la vie dans les quinze pays qui servent de base pour l'établissement du seuil en deçà duquel les populations basculent dans l'extrême pauvreté. Ce 1,90 \$ PPA [2] vient donc en remplacement du niveau arrêté dix ans plus tôt en 2005 pour, censément, préserver le pouvoir d'achat calculé alors. Dans le document qui vient d'être évoqué, la Banque précise que, malgré l'augmentation du nombre de « extrêmement pauvres » due à ce changement, le chiffre s'établirait en 2015 à 702 millions, soit 9,6 % de la population mondiale ; en 2012, il s'agissait de 902 millions, c'est-à-dire 12,8 % du total mondial. Elle déclare que c'est la première fois que ce taux est inférieur à 10 % de la population mondiale, mais que, pour éradiquer l'extrême pauvreté d'ici 2030, il faudra franchir de nombreux et lourds obstacles.

S'agissant des embûches, on la croit bien volontiers. Dès lors que l'on aborde la question de la pauvreté, se pose, entre autres, la question de sa mesure. En 1990, la Banque mondiale fixe le seuil de 1 \$, en dessous duquel on est considéré dans l'extrême pauvreté qui ne permet pas de vivre une vie humaine. Ce 1 dollar était calculé à partir d'un panier de biens et services relevés dans quinze des pays les plus pauvres. À l'époque, la Banque dénombrait 1,9 milliard de personnes subissant ce sort. Ce nombre s'abaisserait donc à 702 millions en 2015, devant survivre avec moins de 1,9 \$/jour. Une première observation porte sur le taux d'inflation retenu ; le passage de 1 \$ à 1,9 \$ correspond approximativement à l'évolution des prix observée aux États-Unis sur la période ; qu'en est-il dans les pays les plus pauvres ?

Il est plus vraisemblable que la réalité conduirait à 2,5 \$/jour plutôt qu'au 1,9 retenu. Une autre critique plus fondamentale tient à la nature du seuil monétaire pour définir la pauvreté. Le PNUD [3], l'agence chargée de la promotion et du suivi des OMD, donne depuis 1990, avec l'IDH [4], un éclairage beaucoup plus large de la pauvreté. Sans être parfait, tant s'en faut, il offre une meilleure vision de la « vraie vie » en combinant trois indices : le PIB/habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation mesuré en années d'études pour les adultes de plus de 25 ans.

Au-delà de la pertinence du seuil fixé, 1 \$, 1,25 \$, 1,90 \$ ou même 3 \$, qui permettra, peut-être, de dire qu'il n'y a plus que 700 millions d'êtres humains vivant sous le seuil défini – en l'occurrence, 1,90 \$/jour – il faudra considérablement affiner l'étude pour en savoir davantage sur les différents niveaux de revenu de ces 700 millions ; combien survivent avec la moitié, ou moins encore ? Pour le savoir, il faudrait, pour le moins, que soient définis plusieurs seuils de pauvreté. Par ailleurs, à supposer que puisse être déterminé avec pertinence le nombre de pauvres dans les pays du Sud, *quid* des nombreux pauvres dans les pays « développés » ? Comment sont recensés les quelque 200 000 sans-abris en France ? Que sait-on de la population vivant dans les 15 pays de l'OCDE présentant un taux de pauvreté [5] supérieur à 10 % ? Où se situent les quelque 50 millions d'États-Uniens dénombrés, par le [Bureau du recensement](#), comme vivant sous le seuil de pauvreté de ce pays ?

Pour tenter de mettre en évidence combien l'observation de la pauvreté ne peut être conduite à partir du seul seuil de pauvreté, fût-il fixé à 1,90 \$ et établi à plusieurs niveaux, examinons ce qui se passe pour les deux pays figurant aux deux extrémités du classement établi dans les rapports PNUD [6] : le Niger et la Norvège sur la période 2007- 2014.

Année	Niger		Norvège	
	IDH	PIB \$ PPA/habitant	IDH	PIB \$ PPA/habitant
1975	0,236	298	0,853	19022
1990	0,280	235	0,895	28810

2013	0,337	884	0,994	62858
------	-------	-----	-------	-------

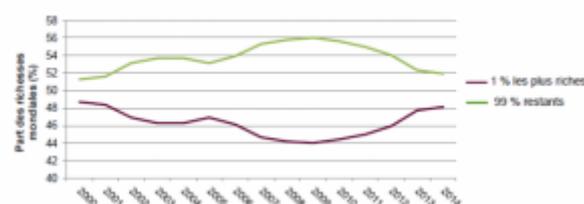
On observe que, sur quatre décennies, le PIB par habitant a été multiplié par près de 3 au Niger et par plus de 3 en Norvège. Mais que peut signifier cette « spectaculaire » augmentation nigérienne quand, au bout du compte, le rapport avec l'indice norvégien est de 1 à 76 ! La situation pour une majorité de Nigériens demeure très grave : 44 % d'entre eux disposent de moins de 1,25 \$ par jour et l'indice de Gini, dans le pays, s'établit à 0,346 – il y a bien pire, il est de 0,631 en Afrique du Sud – tandis qu'il traduit beaucoup moins d'inégalités en Norvège avec 0,258.

Si le combat du PNUD est parfaitement respectable, et même obtient des résultats qui sont considérables pour ceux qui meurent de faim, il reste que le système capitaliste repose sur une accumulation sans fin monopolisée par une très faible part de l'humanité ; c'est bien ce système qui se trouve à la source de la redoutable montée des inégalités dans le monde. L'observation des montants accumulés et du nombre de personnes entre les mains desquelles elles se concentrent est analysée chaque année dans un rapport sur [Les grandes fortunes](#). La fortune globale est évaluée dans le rapport 2014, à près de 53 000 milliards de dollars courants [7], partagés entre 13,7 millions d'individus. Ce montant est équivalent à 69 % de celui du PIB mondial de la même année. En 1999, ils étaient 6 millions à avoir accumulé 21 000 milliards de dollars, montant équivalent à quelque 53 % du PIB mondial de l'année. Mais les détenteurs de la véritable fortune sont beaucoup moins nombreux que ces 13,7 millions de riches individus. Ils n'étaient en effet que 128 000 à posséder, ensemble, plus du tiers de la fortune globale, c'est à dire plus de 18 000 milliards de dollars [8]. C'est ce petit nombre de personnes qui dirige le monde. On se reportera à cet égard à une [étude](#) particulièrement précise de 2011 portant sur le réseau terriblement interconnecté des transnationales dans le monde [9]. On y voit que sur les 1 318 transnationales recensées, les 50 plus importantes contrôlent 40 % des interconnexions mondiales. Les 128 000 individus considérés comme ultra-riches y interfèrent évidemment à tous les niveaux.

Sans renversement de la compétition mondiale pour

la remplacer par une coopération salvatrice, tout porte à croire que l'accroissement des inégalités, les guerres et le dérèglement climatique iront croissant, puisque la pseudo-compétition n'est que le voile recouvrant l'accaparement sans fin pour les plus riches. Bien sûr qu'ils continueront à faire main basse sur les terres à raison de centaines de millions d'hectares au détriment du paysannat et de [l'agriculture paysanne](#) qui fournissent pourtant environ 80 % de l'alimentation mondiale ; qu'ils toléreront, voire encourageront, les guerres pour lesquelles, selon les chiffres fournis par la [Banque mondiale](#), ils ont puisé en 2014 dans les fiscalités des divers pays quelque 1 800 milliards de dollars [10] ; qu'ils poursuivront la concentration des richesses entre les mains d'une très faible part de l'humanité, comme l'atteste le graphique reproduit ici.

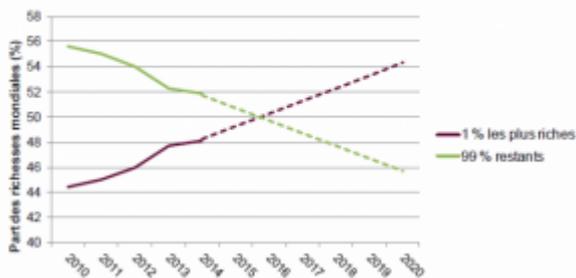
Figure 1 : Part des richesses mondiales des 1 % les plus riches et des 99 % restants : données du Crédit Suisse disponibles pour la période 2000-2014.



Ce graphique de la figure 1 a été établi par Oxfam à partir des données fournies en 2014 par le [Crédit suisse](#) dans son rapport annuel sur la richesse. On y remarque que, tout au long de la période 2000-2014, plus de la moitié des richesses dans le monde sont détenues par 1 % des individus, tandis que le reste de la population, soit 99 %, a vu, après la crise de 2008, sa part descendre jusqu'à moins de 44 %.

On ne trouvera pas, dans [L'aide internationale et la pauvreté](#), ce graphique toujours issu du rapport Oxfam s'appuyant sur les travaux du Crédit suisse, le graphique reproduit ici. Peut-être paraissait-il par trop invraisemblable, qu'en 2020, 1 % de la population mondiale puisse détenir plus de 54 % des richesses pendant que les 99 % « restant » s'en partageraient 46 % !

Figure 2 : Part des richesses mondiales des 1 % les plus riches et des 99 % restants : les lignes en pointillés sont une projection de la tendance 2010-2014. D'ici 2016, les 1 % les plus riches détiendront plus de 50 % de toutes les richesses dans le monde.



Le [rapport 2016](#) d'Oxfam publié le 18 janvier est intitulé, avec une cruelle pédagogie, « Une économie au service des 1 % ». Le sous-titre de cette étude est tout autant explicite, « Ou comment le pouvoir et les privilèges dans l'économie exacerbent les inégalités extrêmes et comment y mettre un terme ». D'une part, la monstruosité du système est brutalement mise en évidence dans le graphique 3 de la page 14, reproduit ci-dessous, où il apparaît que, en 2014, la fortune des 62 individus les plus riches de la planète égale celle des 3,75 milliards les plus pauvres ! Pour faire face à cette gigantesque prévarication, les auteurs indiquent quoi faire ; enfin établir, au niveau mondial une fiscalité juste. Ils formulent plusieurs recommandations et notamment :

- Partager équitablement la charge fiscale pour uniformiser les règles du jeu.
- Mettre en place des dépenses publiques progressives pour lutter contre les inégalités.

Graphique 3 : La fortune des 62 personnes les plus riches continue de croître, tandis que les richesses de la moitié la plus pauvre de l'humanité stagnent



Sources : Richesses des 50 % les plus pauvres selon le Credit Suisse, « Global Wealth Databook 2015 » Données sur la richesse nette des 62 individus les plus riches de la liste annuelle des milliardaires de Forbes.

La revue *Les Possibles* met très régulièrement en évidence le rôle de la finance dans les inégalités mondiales. Cette affirmation s'appuie sur de

nombreuses publications. Il en est une qui mérite d'être signalée car elle vient, en effet, du saint des saints. Le Fonds monétaire international publie, en novembre 2015, une [étude](#) qu'il intitule *Capital Account Liberalization and Inequality*. Ses auteurs ne prétendent pas qu'il ne conviendrait pas de mener de réformes de libéralisation – on est au FMI – mais, avec peut-être quelque malignité, ils précisent que de telles réformes sont incompatibles avec une politique de réduction des inégalités. Leur analyse porte sur 149 pays examinés entre 1970 et 2010. La libéralisation, en facilitant l'accès au crédit, profite très majoritairement, aux plus riches. Elle augmente les crises qui pèsent surtout sur les plus pauvres. Mais encore, elle constitue un facteur important et durable de la répartition des revenus au détriment de ceux du travail. On trouvera dans les pages 19 et suivantes, une série de graphiques qui ne laisse pas d'impressionner.

Les dix-sept objectifs définis dans les ODD vont-ils alors contribuer à inverser la tendance de fond en faveur des très grandes fortunes ? Dans ce catalogue disparate où rien ne paraît oublié, aucun d'entre eux ne pourrait être considéré comme injustifié. Pourtant, à la lecture de ces dizaines et dizaines de sous-objectifs, eux-mêmes détaillés en plusieurs sous-rubriques, on ressent une sorte de tournis. À de nombreux endroits, on trouvera des formules comme « Faire construire des établissements scolaires », ou « Accroître considérablement le budget de la santé » et même « D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes » ou encore « Stimuler l'aide publique au développement ».

Tout y est, mais comment sera-ce financé ? Pas un mot sur une profonde réforme fiscale harmonisée au plan mondial, rien sur les milliers de milliards de dollars auxquels échappent les plus fortunés. Éluder la question des moyens permettant cet ambitieux programme revient à ne pas permettre sa réalisation ! Vouloir faire de l'APD un véritable instrument de développement est parfaitement louable, mais comment prendre ce souhait au sérieux à l'examen du tableau reproduit ci-dessous ? Vingt-huit des pays les plus riches de la planète consacrent, ensemble, 0,29 % de leur PIB à l'aide au développement ! Selon



## Beaucoup de bruit pour rien ?

Est-ce une avancée dans la lutte contre l'évasion fiscale ? Oui, incontestablement. La fraude et l'évitement sont-ils derrière nous ? Non, tant s'en faut. Au lendemain de la publication du Plan d'action de l'OCDE, la plate-forme PFJ (paradis fiscaux et judiciaires) a publié [Mythes et réalités](#), excellente synthèse montrant que les préconisations de l'OCDE ne suffiraient pas à mettre fin aux pratiques fiscales, notamment celles des transnationales. En matière de fonctionnement du système économique de telle sorte qu'il préserve à la fois population et planète, le capitalisme commet plusieurs « péchés contre l'esprit » – ceux qui, selon l'évangile catholique, ne seront jamais pardonnés – l'un d'eux est le fait des transnationales qui, jusqu'alors, sont toujours parvenues à refuser la globalisation de leurs profits [12]. Depuis près de deux décennies, les syndicats et plusieurs ONG, se battent pour que soit appliquée, au plan mondial, une taxe sur les transactions financières. On pourra lire [Taxer les transactions financières ?](#), sorte de présentation de l'histoire de cette revendication de l'alter mondialisme, en même temps que publication des démonstrations de sa parfaite faisabilité. C'est le premier mythe que dénonce l'étude de PFJ : les filiales des transnationales seraient, selon elles, des sociétés indépendantes, permettant ainsi, notamment, toutes les manipulations qu'autorisent les prix de transfert [13] dans le cadre du principe dit de « pleine concurrence » ; ainsi par exemple, la firme Nestlé présentait en 2014 un chiffre d'affaires de 91 milliards de dollars dont 90 d'exportations... Il serait sans doute intéressant d'examiner l'origine de ses 11 % de résultats nets, la part prise par les centaines de filiales du groupe et l'impôt payé par chacune d'elles. Au plan mondial, les échanges opérés entre les filiales d'une même transnationale approchent la moitié du commerce mondial [14]. Comment les administrations fiscales nationales peuvent-elles contrôler ce maquis, parfaitement connu, en revanche, par la foultitude des experts employés par ces transnationales ? Pourtant, une règle simple permettrait d'éclater cette bouteille à l'encre : affectation par pays de la part du bénéfice mondial en fonction du volume d'activité réel réalisé. On

imagine aisément que la firme Nestlé ne pourrait pas prétendre, dans le cadre d'une telle régulation, avoir réalisé le montant de bénéfices annoncé en Suisse avec qui, elle a établi un accord de *tax rulings* qui, en Suisse comme partout ailleurs, restera secret. Avoir imposé que tout ce qui a trait à ces accords doive rester confidentiel, interdisant, et sanctionnant, toute publicité à leur égard, équivaut tout simplement à supprimer le caractère dissuasif d'un véritable contrôle citoyen. N'entendra-t-on là, à nouveau, l'écho de la célèbre formule « pour que tout reste comme avant, il faut que tout change » ?

## Étude Eurodad

Eurodad [15] a publié en novembre 2015 un [document](#) de grande qualité intitulé *Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne*. Parmi les contributeurs, on trouve CCFD-Terre solidaire, principal animateur en France de la plateforme PFJ (paradis fiscaux et judiciaires).

Les auteurs ne mésestiment pas les avancées obtenues ces dernières années – partant de si bas, on pouvait difficilement ne pas enregistrer de progrès – mais ils soulignent les obstacles qui barrent encore la route à une vraie transparence. Au sein de l'Union européenne, on continue à observer « le même système complexe et dysfonctionnel de rescrits fiscaux, de conventions fiscales,

de sociétés dites 'boîtes aux lettres' et de régimes fiscaux préférentiels pour les brevets ». Les propriétaires des transnationales veillent toujours jalousement à ce que leur identité ne soit pas publique. Si des corrections ont été apportées, « malheureusement, ces progrès sont mis à mal par l'émergence de nouveaux mécanismes visant à dissimuler les propriétaires, comme les nouveaux types de trusts ». Ce sont les lanceurs d'alerte qui sont coupables et non les auteurs de délits ou de crimes, « l'histoire de ces *héros de la justice fiscale* est une rude illustration du coût social de l'opacité de ce système d'imposition des sociétés ». Enfin, les auteurs mettent en évidence combien cette recherche de justice fiscale – pour autant qu'elle soit réelle –, est l'affaire des pays riches. Pourtant, lors de la troisième conférence pour le financement du

développement, tenue à Addis-Abeba en 2015, les pays du Sud ont vivement réclamé une « démocratie fiscale internationale ». Pleine de son arrogance habituelle, « l'UE [en particulier, le Royaume-Uni et la France] s'est fortement opposée à la création d'un organisme fiscal international et a joué un rôle essentiel dans le rejet de cette mesure » ! Eurodad cite le chiffre de plus de 2 000 milliards de dollars provenant d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique qui seraient détenus dans les paradis fiscaux, entraînant une perte fiscale annuelle de plus de 58 milliards de dollars.

Si la justice fiscale exige, en premier lieu, que chaque citoyen « contribue » en fonction de tous ses revenus mais pas au-delà, la plus élémentaire démocratie impose des règles clairement établies et non décidées *intuitu personæ*. À la tête du client, pourrait-on dire ! Or, dans l'histoire du « rescrit fiscal [16] », en France, on recense beaucoup moins de personnes appartenant à la moitié des Français percevant un revenu mensuel inférieur à quelque 1 700 euros que ceux disposant de hauts revenus ! Le rapport renvoie en effet à « une étude des pratiques sur les rescrits fiscaux dans les vingt pays membres menée par la Commission européenne en 2015 [qui] démontre que les huit États membres les plus actifs dans le domaine du rescrit fiscal ont conclu entre 100 et 600 rescrits fiscaux par an, alors que l'un d'entre eux a accordé jusqu'à 2 000 rescrits fiscaux en l'espace d'un an. Cette étude n'a pas révélé l'identité de ces pays ». Ce sont les fameux *tax rulings*, et autres *patent box* [17] : je dois 100 à l'État, mais je négocie avec lui de n'en payer que, disons, 30, le reste étant officiellement apuré ! Le rapport, reprenant des données établies en 2015 par la CNUCED, présente le tableau ci-dessous. Ce qui est dénommé, avec élégance « entités ad-hoc », signifie des coquilles juridiques, propres à accueillir ces sociétés qui entendent ne pas payer, de manière parfaitement « légale », ce qu'elles doivent. En Europe, on remarquera que 32 % du total des investissements des entreprises, des investissements directs étrangers pour l'essentiel, ne sont pas domiciliées là où se réalise la majorité de leurs activités. Pour se remémorer ce qui, avec LuxLeaks, a été mis sur la place publique, on pourra

se reporter à [Luxembourg : haut-lieu de l'évasion fiscale ?](#) Dans cette masse considérable d'informations, on relève comment, par exemple, la firme Amazon a payé une somme d'impôt sur les profits sans rapport avec ceux-ci [18]. Cette compagnie avait fixé, en 2003, son siège européen au Luxembourg et payait ses impôts dans ce pays sous le « bénéfice » d'un accord de *tax rulings*. Faut-il rappeler, qu'à cette date, le Premier ministre était Jean-Claude Juncker, qui s'est trouvé à la tête de ce pays, ou à celle de ses finances, pendant trois décennies. C'est cette « personnalité » qui est, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, président de la Commission européenne. Il expliquait, avec une sorte d'ingénuité attendrissante qu'il n'avait rien fait d'illégal – on veut bien le croire, malheureusement – mais qu'il fallait bien trouver des ressources pour un pays qui ne dispose pas d'accès à la mer ! C'est sans doute pourquoi ce pays a enregistré un chiffre d'affaires, sur quatre ans, de 3,7 milliards d'euros pour McDonald's.

Tableau 3 : part des stocks d'investissements d'entreprise provenant des entités ad-hoc

	Part des stocks d'investissements des entreprises qui transitent par des entités ad-hoc [%]
<b>Monde</b>	19
<b>Economies développées</b>	26
- Europe	32
<b>Economies en Développement</b>	9
- Afrique	12
- Asie en développement <sup>129</sup>	6
- Amérique Latine & Caraïbes	19
<b>Economies en transition<sup>130</sup></b>	19

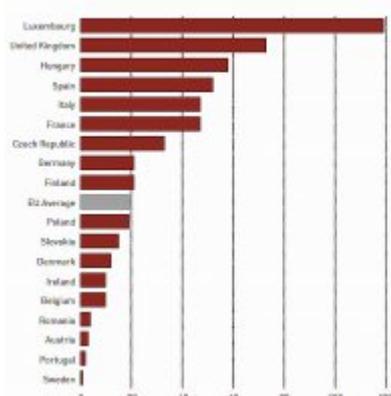
Source : Rapport UNCTAD sur les investissements mondiaux, 2015<sup>131</sup>

On lira, pages 42 et 43, les douze recommandations formulées par les auteurs pour que la fin de la fraude, de l'évasion et de l'évitement fiscal devienne une réalité. Quand on regarde ce qui se passe à l'égard du transfert automatique des données entre administrations fiscales, on mesure la réticence, doux euphémisme, des États. Pourtant, dès 1977,

une directive européenne précise ce que doit être la coopération en matière fiscale ; elle ne sera pas respectée. En 1998, la Commission européenne met en place, de la manière la plus technocratique qui lui va si bien, un groupe de travail « bonne conduite ». En 2002, ce cadre est enrichi de spécifications relatives aux rescrits ; las, une évaluation de 2009 conclut : « il est clair que l'engagement de 2002-2003 de s'échanger les informations spontanément sur les prix de transferts – ces prix que se facturent entre elles les filiales d'un groupe, au cœur des rescrits – n'a été mis en place par aucun pays membre »

Comme indiqué précédemment, les échanges intra-firme constituent pour les transnationales, une belle opportunité « d'évitement ». Pour être parfaitement tranquilles, il leur suffit se convenir avec les administrations fiscales des accords sur le prix de ces transferts (APP). À l'examen du tableau reproduit ci-dessous, on voit combien le Luxembourg est un pays attentif à ces transferts !

Figure 5 : nombre total d'Accords Préférentiels sur le prix de transfert (APP) en vigueur à la fin de l'année 2013 dans un certain nombre d'États membres de l'UE



Source : Commission européenne 2014.  
 Les données relatives aux APP en vigueur à la fin 2013 sont incomplètes pour l'Australie, en comparaison avec les Pays-Bas (bien que les données soient mises à jour). Pays-Ges ont accordé 228 APP en 2013 pour l'année 2013. Les pays de l'UE qui n'ont pas encore mis en place des Accords Préférentiels APP sont : la Bulgarie, l'Espagne, la Grèce, Chypre, Malte et la Roumanie. Le dernier flux de dispositions d'APP en vigueur a été mis en place en vigueur à la fin 2013.  
 Il est à noter qu'il n'est pas de obligation commune des APP à l'échelle de l'UE, chaque APP reste un accord. Il peut inclure des divergences dans la manière dont les chiffres sont présentés pour chaque pays.

Que l'ancien dirigeant du patronat britannique (*Confederation of British Industry CBI*) et ancien superviseur de la *Financial services authority*, Adair Turner, réclame dans un ouvrage [19] d'aller plus loin dans la régulation financière n'est guère anodin. Son réquisitoire est particulièrement sévère : le volume de la finance est sans rapport avec les besoins de l'économie, une part beaucoup trop importante est attribuée au secteur immobilier en raison de sa rentabilité supposée à court terme, la rentabilité financière est érigée en dogme au détriment de la sécurité.

On ne peut que se réjouir de la victoire remportée par

les ONG luttant depuis des années sur ce sujet. L'Assemblée nationale a adopté, contre l'avis du gouvernement français, l'obligation de la publication du *reporting* pays par pays. Ainsi, la recommandation n° 2 du document Eurodad devient réalité... Heureusement, le gouvernement de François Hollande et le secrétaire d'État au budget, Christian Eckert, veillent ! Devant la confirmation du vote en première et deuxième lectures, une heureuse suspension de séance a fini par accoucher, le 15 décembre 2015, d'un amendement adopté par 25 voix contre 21, lors de cette [deuxième lecture](#) rectifiée ! Cet amendement supprime le *reporting* public pays par pays. Un [communiqué](#) de la plateforme PFJ rend compte de cette sinistre – du latin à gauche – palinodie. Les transnationales sont soulagées, elles pourront continuer à faire leur marché dans les paradis fiscaux ; comme on le comprend, le président de la République a entendu la signification du vote du 13 décembre 2015 !

Tant que la fiscalité ne sera pas entre les mains des citoyens, qui auront été éclairés à cet égard, on peut craindre que rien ne change suffisamment. De pseudo règles démocratiques au sein de l'Union européenne ne sont guère là que pour amuser la galerie. Témoin, ce à quoi sont parvenus quatre États de l'Union, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas et l'Irlande : ces quatre « petits » pays veillent au grain et ont réussi à sauvegarder les intérêts essentiels des transnationales.

### 3. Ah, Dieu, que le climat est joli !

À la fin des années 1960, c'était la Première Guerre mondiale que, par dérision, Richard Attenborough stigmatisait comme jolie. Il dénonçait l'indifférence des élites devant les massacres des « gens de peu ».

Depuis plusieurs décennies, de très nombreux scientifiques alertent, démonstrations à l'appui, sur la dangerosité de la dégradation climatique et sur la responsabilité humaine dans cette dérive. Devant ce constat, beaucoup de « gens de peu », à travers leurs associations, leurs syndicats, leurs ONG, leurs partis politiques, ont réclamé des mesures. Qu'ont fait les élites disposant des pouvoirs ? Rien, rien de sérieux

en tout cas. Comment est-ce possible ? Tout simplement parce que le capitalisme se repaît de cette situation. L'accumulation capitaliste sans fin et sans limite a trouvé un nouvel essor à travers sa financiarisation tous azimuts. Qu'on en juge à travers cet exemple pourtant bien partiel. La [BRI](#) (Banque des règlements internationaux) publie, entre autres mille statistiques, le montant moyen des dérivés portant sur les changes ; ils ont évolué ainsi : 1 182 milliards de dollars en 1995 et 5 345 en 2013. Pour les dérivés portant sur les seuls taux d'intérêt, l'évolution des montants est encore plus spectaculaire : ils ont été multipliés par plus de 15 pour atteindre, en 2013, 2 343 milliards de dollars par jour. Que voulez-vous, il le faut bien pour que, en 2020, 1 % de la population mondiale puisse détenir 54 % des richesses ! Cependant, les officiels devront faire un peu semblant de lutter avec acharnement contre le réchauffement climatique... à condition, bien sûr, que ça ne coûte rien. Ainsi, le président de GDF Suez (aujourd'hui, Engie) a proposé, fin novembre 2015, au président de la République française de troquer la taxe sur la transactions financières – qui pourtant n'est toujours pas instaurée et dont l'application serait bien loin de celle d'une véritable TTF – contre des contributions volontaires. Ainsi, promet-il, « la Place de Paris [\[20\]](#) est prête à investir 10 milliards d'euros à horizon 2020 pour financer des projets d'adaptation, d'efficacité énergétique ou dans les énergies renouvelables ». Ainsi donc, celui qui a défrayé la chronique à propos du complément de retraite de 832 000 euros par an qu'il percevra à compter de mai 2016, assure que la place parisienne « investira » 2 milliards par an. Quel sera le retour sur cet investissement ? L'histoire ne le dit pas ; en revanche ce devrait être en exonération totale d'un impôt !

On ne connaît pas, jusqu'alors, de propriétaire de capital disposé à risquer une part de celui-ci s'il n'a pas la conviction qu'il récupérera sa mise plus quelque chose. Cette conviction est habituellement appuyée par des calculs économiques qui, pour autant, ne garantissent pas le résultat. En cas de malheur, les capitalistes savent installer plusieurs filets de sécurité, comme en témoigne, *ad nauseam*, le « secours » public accordé aux banques après la

crise financière qu'elles avaient largement provoquée et qui allait leur permettre de s'octroyer de très confortables dividendes [\[21\]](#). Ce principe capitaliste vient d'être illustré, sans la moindre vergogne, lors de la COP 21. Devant les présidents Obama et Hollande, Bill Gates a annoncé que, avec 25 autres milliardaires, il créait [Breakthrough Energy Coalition](#), pour participer, avec le secteur public, aux investissements indispensables à l'innovation. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de demander d'où ces vingt-six personnes, dont les présidents d'Amazon et de Facebook, tirent leurs milliards. Mais, comme le précise, sans ambages, Bill Gates, il ne s'agit pas de philanthropie mais « d'aider » le secteur public.

Le réchauffement affecte bien au-delà du climat

Si les climato-sceptiques sont parvenus à faire parler d'eux, il semble bien que ce ne soit dû ni à leur importance numérique dans la communauté scientifique mondiale travaillant sur le climat, ni à la qualité de leurs travaux. Pour en avoir le cœur net, le directeur scientifique du Consortium national des sciences physiques (NPSC) états-unien, James Lawrence Powell, a passé au crible les publications de 9 136 auteurs, éditées entre novembre 2012 et décembre 2013, dans des revues à comité de lecture ; résultat : un seul conteste la nature anthropique du changement climatique. La liste des publications démontrant combien le réchauffement est mortifère pour l'avenir de l'humanité, mais encore que cet « avenir » est déjà là, ne cesse de s'allonger. Quand, il y a six cents ans, Shakespeare nous livrait *Beaucoup de bruit pour rien*, il nous donnait une comédie brillante, ce qui n'est guère le cas des climato-sceptiques d'aujourd'hui !

Au lendemain des attentats islamistes du 13 novembre 2015 à Paris, l'animateur d'un débat sur une chaîne états-unienne demanda à Bernie Sanders, candidat socialiste à l'investiture du parti démocrate pour la prochaine élection présidentielle, s'il confirmait, malgré les massacres, ce qu'il avait précédemment déclaré à propos de la détérioration climatique comme étant « la menace la plus importante pour la sécurité des États-Unis » ; il confirma cette déclaration.

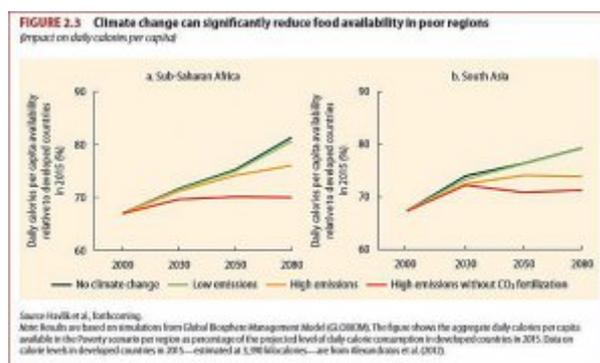
La Banque mondiale a publié, le 8 novembre 2015, un [lourd rapport intitulé Shock Waves Managing the Impacts of Climate Change on Poverty](#). Il s'inscrit dans sa série sur le changement climatique dont, avec [Décarboniser le développement](#), la revue *Les Possibles* présentait une précédente étude de mai 2011 au titre déjà évocateur. Les neuf auteurs ont la totale approbation de l'institution puisque son président, Jim Yong Kim, déclare : « ce rapport établit clairement qu'il ne sera pas possible de mettre fin à la pauvreté si nous ne prenons pas des mesures énergiques pour atténuer la menace que le changement climatique fait peser sur les pauvres et si nous ne réduisons pas massivement les émissions nuisibles. » Les plus pauvres sont plus exposés que la moyenne de la population aux divers chocs climatiques. Le tableau de la page 37, reproduit ici, illustre de manière dramatiquement prégnante le sort particulier des pauvres engloutis par le dérèglement climatique. On lira que plus de 57 % de la population rurale indienne subit les chocs des désastres dits naturels !

Type de choc	Population totale		Population rurale		Personnes vivant dans des zones à haut risque	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Sécheresse	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
Inondation	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Tempêtes	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Chocs naturels	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Chocs anthropiques	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Total	4,3	4,3	4,0	4,0	4,0	4,0

Au niveau mondial, les perspectives étudiées par la Banque d'ici 2030 confirment, s'il en était besoin, l'extrême gravité de la situation. On sait que la durée de vie des gaz à effets de serre (GES), en particulier le CO<sub>2</sub> [22], continuera à entraîner une détérioration climatique, quelles que soient les mesures appliquées aujourd'hui. Maintenir le réchauffement en dessous de 2° Celsius [23] est totalement indispensable pour l'avenir de l'humanité, mais, malheureusement, rien ne peut plus changer d'ici 2030. D'ici là, le sort des centaines de millions les plus pauvres sera largement dépendant des comportements des pays riches à leur égard. On reproduit ci-après deux cartes établies par les auteurs de l'étude et publiées page 16 du rapport. Elles mettent en évidence comment les politiques de développement adoptées d'ici cet horizon pourront, ou non, réduire les impacts du changement climatique sur la pauvreté. On y voit une infographie du nombre d'êtres humains vivant sous le seuil de

pauvreté [24] en fonction de deux scénarios : hypothèse dite de « prospérité » et hypothèse de pauvreté. Dans cette dernière, les calculs montrent que cent millions supplémentaires viendraient grossir les rangs de ces parias ! Comme on le voit, l'Afrique subsaharienne devrait être la plus touchée. On ne manque pas de thuriféraires tentant de rassurer en affirmant que le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de l'Afrique ; acceptons-en vivement l'augure. Quand le FMI affirme que, pour ce sous-continent, il s'agit de maintenir le rythme, on est fondé à se demander si, véritablement, [L'Afrique va-t-elle dans le bon sens ?](#)

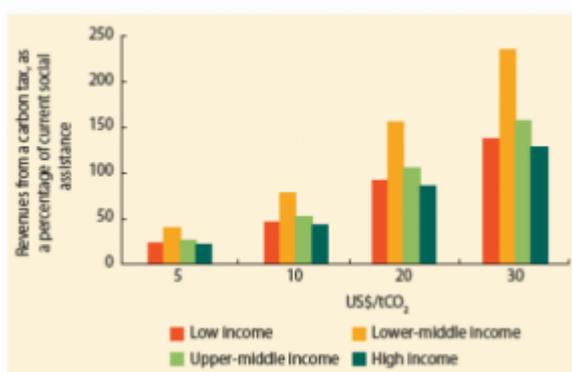
On verra sur la figure 2.3 présentée en page 55 et reproduite ci-dessous avant les cartes du monde qui viennent d'être évoquées, comment la détérioration climatique entraîne très directement celle des ressources alimentaires pour les personnes vivant dans les pays pauvres. Elles sont mesurées en disponibilité, par personne, du nombre de calories disponibles calculées en comparaison de celles dont dispose la population des pays riches. On remarque que, dans le pire des scénarios climatiques, la population subsaharienne disposerait en moyenne de moins de 70 % de la disponibilité calorifique par personne comparée à celle de la population des pays riches. Le modèle utilisé est GLOBIOM, mis au point par l'IIASA, un institut basé en Autriche et créé pendant la Guerre froide grâce à une coopération scientifique entre l'Est et l'Ouest.



La tâche est immense, puisque les auteurs nous démontrent que, pour ne pas ajouter l'augmentation de l'extrême pauvreté à la détérioration climatique, il faudra que les émissions nettes de carbone soient ramenées à zéro d'ici 2100 ! Bien entendu, préserver les populations pauvres exigera d'importantes

ressources. Une des préconisations de la Banque porte sur l'instauration d'une taxe carbone. Elle avance que, même à un taux modeste, elle constituerait une contribution significative à la lutte contre la pauvreté. Dans son rapport du 8 novembre 2015 déjà mentionné, elle nous avertit que ce sont 100 millions de personnes supplémentaires qui, d'ici 2030, tomberaient sous le seuil de pauvreté si les mesures drastiques que l'on sait n'étaient pas prises !

**FIGURE 3** Revenues from a domestic carbon tax could help increase social assistance



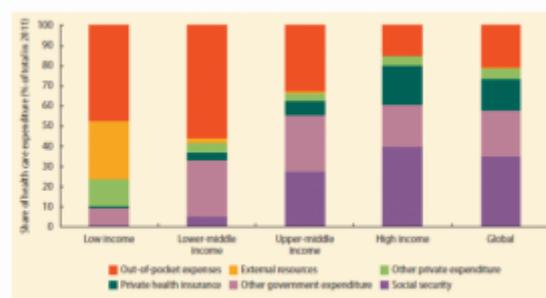
Note: tCO<sub>2</sub> = tons of carbon dioxide.

Les économistes ont testé quatre niveaux de taxe à la tonne de CO<sub>2</sub> émise : 5 dollars, 10, 20 et 30. À cet égard, il faut rappeler la pitoyable « expérience » européenne. Persuadée de la parfaite efficacité des marchés, la Commission européenne, totalement soutenue par les gouvernements, avait imaginé qu'instituer des quotas d'émission, et leur donner un prix, serait un outil parfait de régulation comme seuls savent le faire les marchés ! Au mitan de 2008, le prix des crédits carbone était proche de 30 euros la tonne de CO<sub>2</sub>, en janvier 2013 il était inférieur à 3 euros et se situe, à l'heure actuelle, autour de 5 euros. Ce que préconise la Banque mondiale ne s'inscrit pas dans ce processus dévastateur consistant à acheter des droits de polluer à des prix de marché, c'est-à-dire ridicules. Elle demande, à l'inverse, d'établir une taxe pour toute tonne émise. On voit qu'à 30 dollars la tonne de CO<sub>2</sub> émise, une telle taxe fournirait aux pays de revenus intermédiaires de la tranche inférieure plus de deux fois les montants actuels de leurs transferts sociaux.

Les politiques publiques ont une influence directe sur

les impacts du changement climatique envers les populations, en particulier les plus pauvres. C'est notamment vrai pour tout le secteur de l'agriculture. S'agissant des besoins sociaux, le rapport en rappelle l'ampleur considérable. Sur le seul poste des dépenses de santé, les habitants des pays les plus pauvres doivent recourir à leurs propres pauvres deniers, trois fois plus que ceux des pays les plus riches. Dans le graphique de la page 114 reproduit ici, les pays sont répartis en quatre groupes, du revenu le plus faible au plus élevé. Les auteurs ont classé les dépenses de santé selon l'origine de leur financement : les ménages eux-mêmes, les ressources extérieures, les autres dépenses privées, les assurances de santé privées, les autres dépenses d'État et la sécurité sociale. On remarque que plus les populations sont pauvres, plus elles doivent supporter elles-mêmes les dépenses de santé ou compter sur ce qui est dénommé « ressources externes », c'est-à-dire des ONG ou des associations. Pour près de 80 % de ces dépenses, les pauvres ne peuvent compter que sur eux-mêmes ou la charité ! Dans le [Rapport](#) sur le développement humain de 2015 publié le 15 décembre 2015, le PNUD décompte 1,19 milliard d'êtres humains vivant dans des pays à faible développement humain. Il ne faut pas être grand clerc pour redouter que les réfugiés climatiques proviennent, très majoritairement, de ces populations les plus pauvres et les moins protégées. L'IDMC (*Internal displacement monitoring center*) créé en 1998 est l'institut de référence sur les réfugiés climatiques qui, en particulier, sert de source aux Nations unies. Dans son dernier [Global figures](#), il indique le nombre de réfugiés climatiques entre 1989 et 2014 : 185 millions.

**FIGURE 4.2** In poorer countries, half of all health expenditures are paid out of pocket, unlike in richer ones



Source: Watters et al. 2015. Note: Data show the global health care expenditure profile from 2011 PPP - purchasing power parity.

es auteurs affirment que la protection sociale

publique est totalement indispensable pour faire face aux risques climatiques. On ne peut que totalement souscrire à cette exigence. En revanche, les remèdes proposés semblent bien avoir oublié l'essentiel. Page 142, les cinq experts à l'origine de l'étude établissent un savant graphique pour tenter de prouver que les ménages les plus pauvres ont besoin de solutions diverses ; pourtant il ressort clairement que ce sont la sécurité sociale de base, et plus encore son amélioration, qui constituent le meilleur rempart. Il eût été opportun de montrer que le développement de l'emploi est, sans doute, à la base du processus ; on pourra lire [Protection sociale](#) qui rend compte des analyses de l'OIT sur la période 2010-2015.

Ce n'est pas le lieu, ici, d'essayer de relever ce qui, dans les tueries islamistes de par le monde, trouverait son origine dans la « sociologie » et la part relevant de l'idéologie. Notons simplement que [The Institute for Economics and Peace](#) recense plus de 32 000 tués dans des attentats durant l'année 2014. Près de 80 % des victimes ont été tuées dans cinq pays : l'Irak, le Nigeria, l'Afghanistan, le Pakistan et la Syrie. On remarquera que le Nigeria, l'Afghanistan et le Pakistan sont répertoriés par le PNUD dans les pays à faible développement humain ; l'Afghanistan, par exemple, se situe à la 169<sup>e</sup> place des 187 pays étudiés en 2014. Le quotidien *Le Monde* a publié le 24 novembre 2015 un article de son journaliste scientifique, Stéphane Foucart, qui, comme à l'accoutumée, fourmille d'informations fort documentées. À propos de l'influence des désastres climatiques sur les crimes et autres actes de piraterie, il écrit « bien sûr, les déterminants environnementaux n'invalident nullement les autres – religieux, politiques, ethniques, etc. –, habituellement mis en avant. Mais leur rôle est clair : comment penser que la destruction partielle de la production primaire d'un pays puisse être sans effet aucun sur sa stabilité et la sécurité de ses voisins ? ». Il cite, à ce propos, une étude publiée dans la revue suisse à comité de lecture *Journal of Development Economics*, dont il donne la conclusion : « Les deux économistes ont analysé les données relatives aux actes de piraterie au large d'une centaine de pays, et à l'abondance de plancton dans les mêmes eaux. Selon leurs calculs, lorsque la quantité de plancton

baisse de 10 %, le nombre d'actes de piraterie augmente d'autant... ». Peut-être, un statisticien climato-sceptique viendra-t-il faire remarquer que concomitance ne signifie pas obligatoirement corrélation. Fort bien, le mieux sera alors de lui suggérer de poursuivre les travaux de Matthias Flückiger et Markus Ludwig !

Pourtant, l'évidence de la situation éminemment dangereuse dans laquelle nous sommes est perçue parfois même par des responsables politiques. Ainsi, Jacques Chirac, alors président de la République française, déclarait-il en 2002 à Johannesburg, « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». La situation a continué à se fortement dégrader depuis et si les gouvernements prétendent porter désormais une grande attention au réchauffement climatique, il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Enfin vint la Conférence de novembre-décembre 2015 à Paris

Le président français de la COP 21, Laurent Fabius, a estimé que la [Convention-cadre](#) sur les changements climatiques adoptée le 12 décembre 2015 était le « meilleur équilibre possible ». Le quotidien britannique [The Guardian](#) introduit son article du 12 décembre 2015 par deux phrases dans lesquelles son auteur, George Monbiot, exprime que le résultat de Paris est un miracle au regard de ce qu'il aurait pu être mais un désastre face à ce qu'il aurait dû être. Belle et terrible formule qui en dit long sur l'état de la « gouvernance » des relations internationales – que les propriétaires du capital [25], en dernier ressort, gouvernent – et celui du climat mondial.

Incontestablement, on ne peut que se réjouir que 196 pays aient signé cette Convention s'engageant contre le réchauffement climatique. Ils ont même inclus des obligations diplomatiques précises.

En revanche, la part vide du verre, qui n'est pas facilement quantifiable, est, qualitativement considérable. Sans doute, la mère de tous les dangers réside-t-elle dans la confirmation de l'inscription du climat au sein du cadre libéral marchandisé. Une [coalition](#) d'ONG rend compte du [rapport](#) interne de la Commission européenne qui

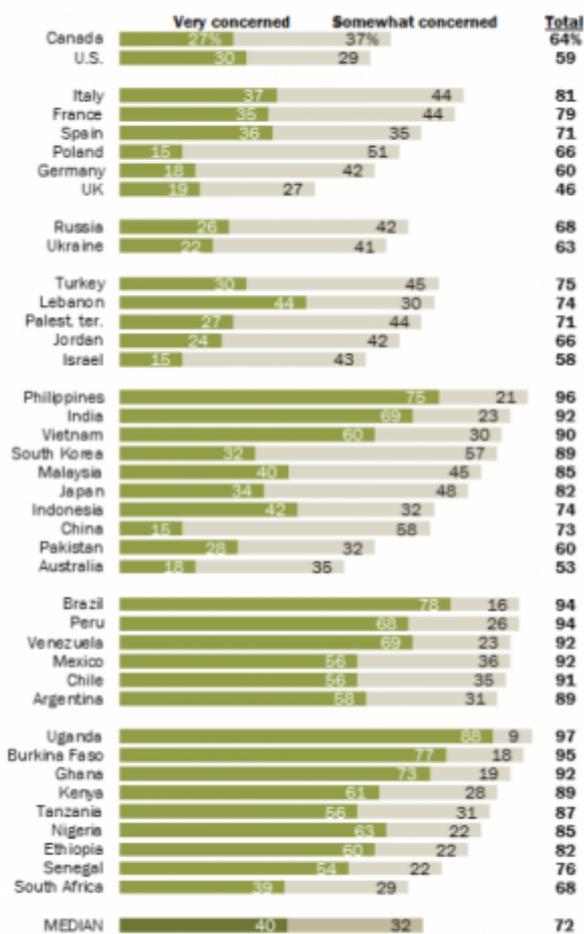
illustre, une fois encore, sa nature et sa conduite ultralibérales ; elle a donné instruction à ses négociateurs à la COP 21 de s'opposer à tout ce qui pourrait mettre en cause les « règles » du commerce !

Pourtant, quel autre meilleur exemple de bien commun que le climat ? Comment ce qui conditionne la vie sur la planète de ses 7,2 milliards d'habitants et de tous ceux qui les suivront pourrait-il ne pas être étroitement contrôlé par tous ceux dont la survie en dépend ? Sont-ce les [transnationales](#) dont, au bout du compte, la seule ligne directrice est leur profit, qui peuvent être en mesure de préserver le climat planétaire ? Est-ce en laissant le commerce international [26] n'obéir qu'à ses propres règles que l'on parviendra à ce que la température de 2100 reste en deçà de 2° C au dessus de celle de l'ère préindustrielle ? La véritable lutte contre le réchauffement climatique anthropique passe, nécessairement, par l'usage de l'outil démocratique, seul à être à même d'enraciner la connaissance des dangers dans la part de la population la plus importante possible ; de ce point de vue, des progrès considérables peuvent être accomplis. Le [Pew Research Center](#), centre états-unien de collecte et analyse statistique de données multiples, s'est livré à une enquête pour mesurer comment les citoyens, dans les quarante pays étudiés, réagissaient au changement climatique et l'importance accordée au danger encouru. On remarquera, dans le tableau établi par les auteurs de cette étude et reproduit ci-dessous, que la perception des risques est souvent plus élevée chez les habitants des pays les plus menacés, de diverses manières : Philippines, Inde, Brésil, Ouganda, Burkina Faso. Pourtant, la population de ces pays est souvent réputée, dans nos imaginaires, beaucoup moins avertie que celle de la Grande-Bretagne, par exemple, qui semble relativement tranquille. On recommande aussi de consulter une étude du sociologue allemand Nico Stehr publiée le 22 septembre 2015 dans la revue [Nature](#). Il démontre que, contrairement à ce que certains scientifiques – parfois éminents – pourraient laisser penser, « il faut renforcer la démocratie, non lui tourner le dos ». L'ignorance présumée du peuple, à coup sûr, selon l'auteur et à rebours des idées reçues, fait partie des causes de

l'échec dans la lutte contre le changement climatique. Est-ce le « peuple » qui prétend que l'accroissement des échanges internationaux serait une arme efficace dans ce combat ? Bien entendu, la démocratie ne va pas sans savoir, et donc sans apprentissage.

### Personal Toll of Climate Change a Substantial Concern in Latin America, Sub-Saharan Africa

*How concerned are you, if at all, that global climate change will harm you personally at some point in your lifetime?*



Note: Data for "Not too concerned," "Not at all concerned" and volunteered category "Climate change does not exist" not shown.

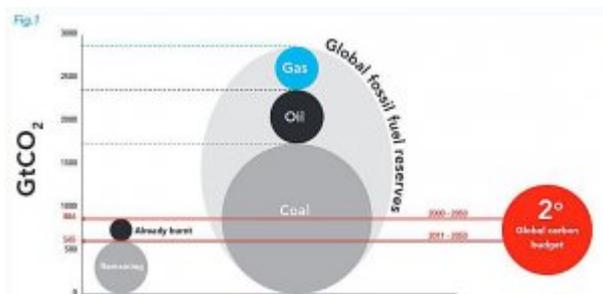
Source: Spring 2015 Global Attitudes survey, Q42.

PEW RESEARCH CENTER

Mais, comment donc cet apprentissage sera-il pris en charge financièrement ? On devrait pouvoir se réjouir des 100 milliards de dollars fièrement annoncés lors de la COP 21 et devant permettre aux pays les plus pauvres d'être en mesure de s'adapter au dérèglement climatique. Malheureusement, les besoins vont bien au-delà. Même si on parvenait à ne pas laisser filer la température au dessus de ces 2° C, le PNUÉ nous indique, dans une [étude](#) de décembre 2014, que les montants nécessaires pour faire face

aux besoins s'établiraient entre 250 et 500 milliards de dollars au-delà de 2050. En outre, une part des 100 milliards annoncés sont déjà dans l'APD, dont on vient de voir la faible part face aux exigences.

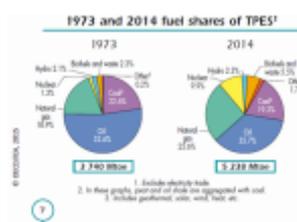
Au-delà de cette manifeste insuffisance des ressources qui pourraient être allouées aux pays pauvres pour répondre aux changements climatiques, force est de constater que l'ampleur de la catastrophe risque bien d'être plus importante qu'annoncée si ce sont les règles du marché aux mains des transnationales qui sont observées. De nombreuses études convergent pour démontrer que l'humanité ne doit pas émettre, désormais, plus de 850 GtCO<sub>2</sub> pour ne pas dépasser les fameux 2° C d'augmentation de température. Une étude explicitement intitulée [Unburnable Carbon](#) a été publiée en octobre 2013 par *Carbon Tracker*, elle montre que les réserves prouvées de gaz, pétrole et charbon de la planète renferment potentiellement 2 800 GtCO<sub>2</sub>. On trouvera ci-dessous une copie du graphique que les auteurs présentent en page 6, elle fournit une parfaite illustration de la réalité de la bombe que nous avons sous nos pieds.



Et pendant ce temps là ...

Que font les transnationales du secteur ? Ce qu'elles savent faire, du profit bien sûr ! Pour les six premières compagnies pétrolières mondiales, ce sont plus de 51 milliards de dollars au second trimestre 2015. Pourtant, en ces temps difficiles de prix du baril bas, on pourrait s'attendre à ce que ces sociétés souffrent. Le quotidien [USA Today](#) du 31 juillet 2015 note en effet qu'elles ont enregistré, au second trimestre 2015, le profit le plus bas de la décennie ; il cite, à cet égard, Standard & Poor's qui relève que, parmi les 500 premières cotations sur les bourses étasuniennes, il s'est agi quand même pour les

compagnies pétrolières de près de 5 milliards de dollars de profits déclarés alors que ceux-ci s'élevaient à plus de 24 pour le second trimestre 2012. On comprend que, dans ces conditions hautement rentables globalement, les compagnies fassent tout ce qu'elles peuvent – c'est-à-dire beaucoup – pour poursuivre sans vergogne leur action prédatrice. Ainsi on verra, dans les données statistiques 2015 de l'[Agence internationale de l'énergie](#), le tableau, reproduit ici : en quarante ans, la production d'énergie primaire mondiale a augmenté de près de 1 500 millions de tonnes équivalent pétrole, pour atteindre en 2014, 5 238 millions de TEP. On constatera aussi que plus de 80 % de cette énergie provient de l'extraction du charbon, du pétrole et du gaz.



Non seulement les transnationales sont les fournisseurs des matières premières à l'origine, pour la part majoritaire, des gaz à effet serre de nature anthropiques, mais encore bénéficient-elles de larges subventions pour ce faire ! Le centre d'étude *Oil Change International*, basé à Washington, publie en novembre 2015, un rapport au titre explicite [Empty promises](#) dans lequel il recense le soutien financier public à ce carnage. On y verra, page 41, que le total annuel de ces subventions fournies par les pays du G20 s'est élevé à près de 78 milliards de dollars [27] en 2013-2014. Pour la France, pays pratiquement sans production nationale, ce soutien est évalué à 125 millions de dollars. Il faut cependant ajouter l'intervention française publique (en particulier à travers l'AFD et la Coface), évaluée à quelque 1,4 milliard de dollars destinés à « soutenir » les activités extractives.

Enfin, on ne s'étonnera guère de lire, dans un rapport intitulé [Inégalités extrêmes et émission de CO<sub>2</sub>](#), et publié le 5 décembre 2015, comment Oxfam résume la réalité de ce monde aux ordres du capital : 10 % des habitants les plus riches de la planète émettent

plus de la moitié des émissions de CO<sub>2</sub>, alors que la moitié la plus pauvre du globe n'est responsable que de 10 % des rejets polluants !

---

## Notes

[1] Collectif, *Une autre ONU pour un autre monde*, Bruxelles, Tribord, 2010.

[2] PPA, parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion exprimant le pouvoir d'achat des différentes monnaies indépendamment des « taux de change » officiels.

[3] PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.

[4] IDH : indice de développement humain.

[5] L'OCDE définit le taux de pauvreté comme étant la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian des ménages.

[6] Rapport mondial sur le développement humain.

[7] Pour préciser les ordres de grandeurs, le PIB mondial 2014 est évalué par la Banque mondiale à 77 868 milliards de dollars courants

[8] 3,4 milliards vivaient dans des pays dont le total des PIB était de l'ordre de 13 000 milliards de dollars.

[9] Lire *The network of global corporate control* dans [Les grandes gagnantes : les transnationales](#)

[10] PIB du Canada : environ 1 800 milliards.

[11] Aristote, [Politique](#), Livre VII.

[12] Ainsi, la compagnie pétrolière Total, qui a réalisé un profit officiel de 4,2 milliards d'euros en 2014, n'a pas payé en France, d'impôts sur les bénéfices (IS) au titre de cette année.

[13] Un prix de transfert est celui qui est déterminé par un groupe comme celui retenu pour la cession prix d'un bien ou d'un service, par une filiale à une autre filiale ou à la maison-mère.

[14] Pour 2013, l'OMC évalue, au niveau mondial, les échanges de biens à 18 300 milliards de dollars et à 4 600 milliards de dollars pour les services.

[15] Eurodad (European Network on Debt and Development), regroupe plusieurs dizaines d'ONG européennes travaillant sur les questions relatives aux questions portant sur la dette, le financement du développement et la pauvreté.

[16] Convention préalable établie entre l'administration fiscale et un contribuable particulier.

[17] Régime fiscal, consenti par la plupart des paradis fiscaux, qui exonère d'impôts, ou les réduit considérablement, les profits réalisés par les entreprises sur leurs brevets

[18] En 2014 Amazon aurait, selon BFM-TV, réalisé un chiffre d'affaires, hors États-Unis, de 33,5 milliards de dollars et se serait acquitté de 24 millions d'impôts sur les bénéfices. En supposant que le taux obtenu par Amazon sur ses profits serait de 10 %, il faudrait supposer que les profits de la firme, en 2014, auraient été de 240 millions. Piètre rentabilité !

[19] Adair Turner, *Between debt and the devil. Money, credit and fixing global finance*, Princeton University Press, 2015 à propos duquel Christian Chavagneux rend compte dans *Alternatives économiques*.

[20] La capitalisation boursière (Paris) des entreprises du CAC 40 est évaluée fin novembre 2015 à 560 milliards d'euros.

[21] La compagnie Henderson, basée à Londres depuis les années 1930, est notamment spécialisée dans la gestion du capital-risque. Son [Global index](#) publié en février 2016, chiffre à 1 150 milliards de dollars les dividendes versés par les 1 200 plus importantes sociétés mondiales en 2015 (au-delà des seules banques, donc). À titre de référence, précisons que c'est sensiblement plus que la richesse produite par les quelque 900 millions d'habitants des pays les moins développés

[22] La durée de séjour dans l'atmosphère du CO<sub>2</sub> est de l'ordre du siècle.

[23] Ces 2 degrés ont été énoncés dans les années 1990 ; depuis, et au regard des données récoltées, le niveau préconisé dans de nombreuses études est plus proche de 1,5° par rapport à la période préindustrielle. Dans son dernier rapport, le GIEC indiquait que ne pas excéder 2° exigeait de réduire les émissions de GES de 40 % à 70 %, alors qu'à 1,5°, cette réduction se situe entre 80% et 90%.

[24] Ce seuil, anciennement fixé à 1,25 \$/jour, a été réévalué à 1,90 \$/jour.

[25] On lira dans *Alors, ce machin ?* de ce même numéro que, en 2020, 1 % de la population devrait s'attribuer près de 55% des richesses mondiales

[26] Selon l'OMC, le volume mondial des exportations s'établissait à plus de 18 000 milliards de dollars courants en 2013 contre 2 000 milliards en 1980.

[27] Le total des contributions effectuées en faveur du PAM (Programme alimentaire mondial) s'élevait, en

## Les Possibles, Printemps 2016

mardi 29 mars 2016

### Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

### Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

### Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

### Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Sophie Lambert-Evans, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

### Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clément, Pierre

Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalifa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

### Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : [revue-cs-secretariat@list.attac.org](mailto:revue-cs-secretariat@list.attac.org)

**La revue a noué un partenariat avec Mediapart** à travers une « édition » créée sur ce site : <http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac>. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.